



Les paysages du SCoT de l'agglomération bisontine

Analyse et enjeux

Présentation du 25 Janvier 2023

Introduction

L'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale dispose d'une mission générale de préservation des paysages naturels et urbains inscrite à l'article L.101-2 du code de l'urbanisme, et de veiller à la qualité des paysages sur l'ensemble du territoire qu'ils soient considérés comme remarquables ou du quotidien.

La préservation paysagère implique au préalable de connaître et d'identifier les paysages et leurs caractéristiques, afin de hiérarchiser et spatialiser les enjeux paysagers, permettant une traduction plus facile en orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) puis en prescriptions du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Méthodologie

Objectifs

Le présent diagnostic est un outil de connaissance du paysage et du patrimoine du territoire du SCoT de l'agglomération bisontine. Il contribue à identifier les grandes composantes paysagères du territoire de l'agglomération bisontine et d'évaluer la sensibilité aux regards des différentes pressions exercées : urbanisation, projets énergétiques, changements climatiques, etc...

Documents de références

Sans qu'il y ait à proprement parlé de liens de comptabilité, le SCoT doit s'assurer de la cohérence avec les documents relatifs au paysage. Le présent diagnostic s'appuie principalement sur les atlas de paysages réalisés à l'échelle départementale. Chaque sous-unité paysagère a été analysée afin de comprendre les principales caractéristiques et les éléments paysagers particuliers. L'analyse prend en compte :

- Les déterminants géomorphologiques tels que le relief et l'hydrographie,
- Les structures végétales,
- Les structures bâties.

Ce document s'appuie également sur :

- La base de données Mérimée, recensant les monuments inscrits au titre des Monuments Historiques
- L'identification des sites inscrits et classés,
- L'identification des sites patrimoniaux remarquables,
- La base de données Corine Land Cover 2018, permettant d'identifier les principales caractéristiques de l'occupation du sol,
- Une comparaison des orthophotoplans de 2020 avec ceux de 1956 de l'IGN.

Périmètre de l'étude

Le périmètre de l'étude est celui du SCoT de l'agglomération bisontine. Une attention particulière est apportée concernant le Val Marnaysien, avec une analyse complémentaires réalisées, composée d'une comparaison des orthophotoplans de l'IGN de 1956 et de 2020, selon des blocs diagrammes. Le territoire de Grand Besançon Métropole réalise actuellement une étude paysagère dans le cadre de la révision de son PLUi, disposera déjà d'une analyse plus avancée.

Le territoire se décline selon 6 unités paysagères et 16 sous-unités paysagères :

Unités paysagères	Sous-unités paysagères	Surface		
		Incluse dans le SCoT (en hectares)	surf. totale de la sous-unité	en % de la sous-unité
La Plaine de Gray	Partie Occidentale + Secteur oriental	1 065	50 718	2,1%
	Les Plateaux Calcaires Centraux	7 471	8 301	90,0%
Vallée de l'Ognon	Les Monts-de-Gy	4 897	14 423	34,0%
	Basse Vallée de l'Ognon	783	2 864	27,3%
	Cours Moyen de l'Ognon	4 912	6 226	78,9%
	De Jallerange à Devecey	8907	8935	99,7%
Entre Ognon et Doubs	De Devecey à Thurey-le-Mont	1 415	2 245	63,0%
	Du Jura à Besançon	22 222	22 229	100,0%
La Bordure Jurassienne	Entre Besançon, Rougemont et Baume-les-Dames	9 124	21 879	41,7%
	Du Jura à Besançon	9 450	10 818	87,4%
Le Premier plateau	Entre Besançon et Baume-les-Dames	2 715	4 943	54,9%
	Plateau de Chenecey-Buillon / Adam-les-Passavant	9 354	27 950	33,5%
	Faisceau de Quingey	674	13 783	4,9%
	Plateau de Valdahon	363	36 264	1,0%
TOTAL		83 352	231 578	36%

Note : Les unités paysagères dont la surface incluse dans le territoire du SCoT est inférieure à 5% (Faisceau de Quingey, Plateau de Valdahon et Plaine de Gray) sont peu représentatives.

Trois autres sous-unités, débordant légèrement sur le périmètre d'étude, De Chouzelot à Cléron, les plateaux calcaires de Vesoul, et la plaine et les massifs de la Serre, n'ont pas été incluses dans l'analyse.

Organisation du document

La première partie du document dévoile chacune des unités paysagères présentes sur le territoire du SCoT, déclinées en sous-unités paysagères. Pour chacune de ces dernières, sont présentées :

- Les principales composantes paysagères,
- Les principales composantes patrimoniales.

La deuxième partie du document vise à évaluer la sensibilité paysagère de chaque sous-unité, c'est-à-dire le risque de perdre ou non une partie de la valeur paysagère au regard d'un projet ou d'un facteur de pression tel que le changement climatique. Cette synthèse des enjeux est présentée sous la forme de tableaux comportant les caractéristiques de la zone d'implantation et les niveaux de sensibilité.

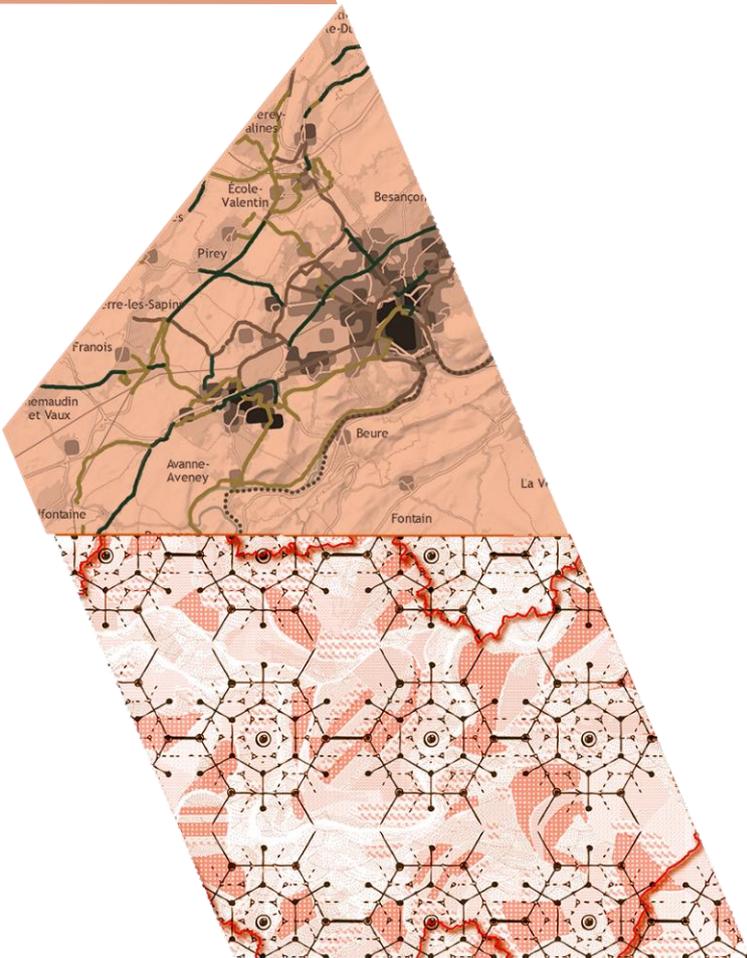
SOMMAIRE

Partie 1 - Les principales caractéristiques paysagères - Approche par sous-unité	4
1.1. La Plaine de Gray	5
1.2. Les Plateaux Calcaires Centraux	8
1.2.1 Les confins méridionaux des Monts-de-Gy	9
1.2.2 Les Monts-de-Gy	14
1.3. La Vallée de l'Ognon	19
1.3.1 La Basse Vallée de l'Ognon	20
1.3.2 Le Cours Moyen de l'Ognon	25
1.3.3 De Jallerange à Devecey	30
1.3.4 De Devecey à Thurey-le-Mont	35
1.4. Entre Ognon et Doubs	39
1.4.1 Du Jura à Besançon	40
1.4.2 Entre Besançon, Rougemont et Baume-les-Dames	43
1.5. La Bordure Jurassienne	46
1.5.1 Entre Jura et Besançon	47
1.5.2 Entre Besançon et Baume-les-Dames	50
1.6. Premier Plateau	54
1.6.1 Plateau de Chenecey-Buillon / Adam-les-Passavant	55
1.6.2 Plateau de Valdahon	57
1.6.3 Faisceau de Quingey	60
Partie 2 - Identification et spatialisation des enjeux	63
2.1. Appréciation globale de la sensibilité paysagère	65
2.2. La sensibilité paysagère au regard du changement climatique	71

Partie 1

Les principales caractéristiques paysagères

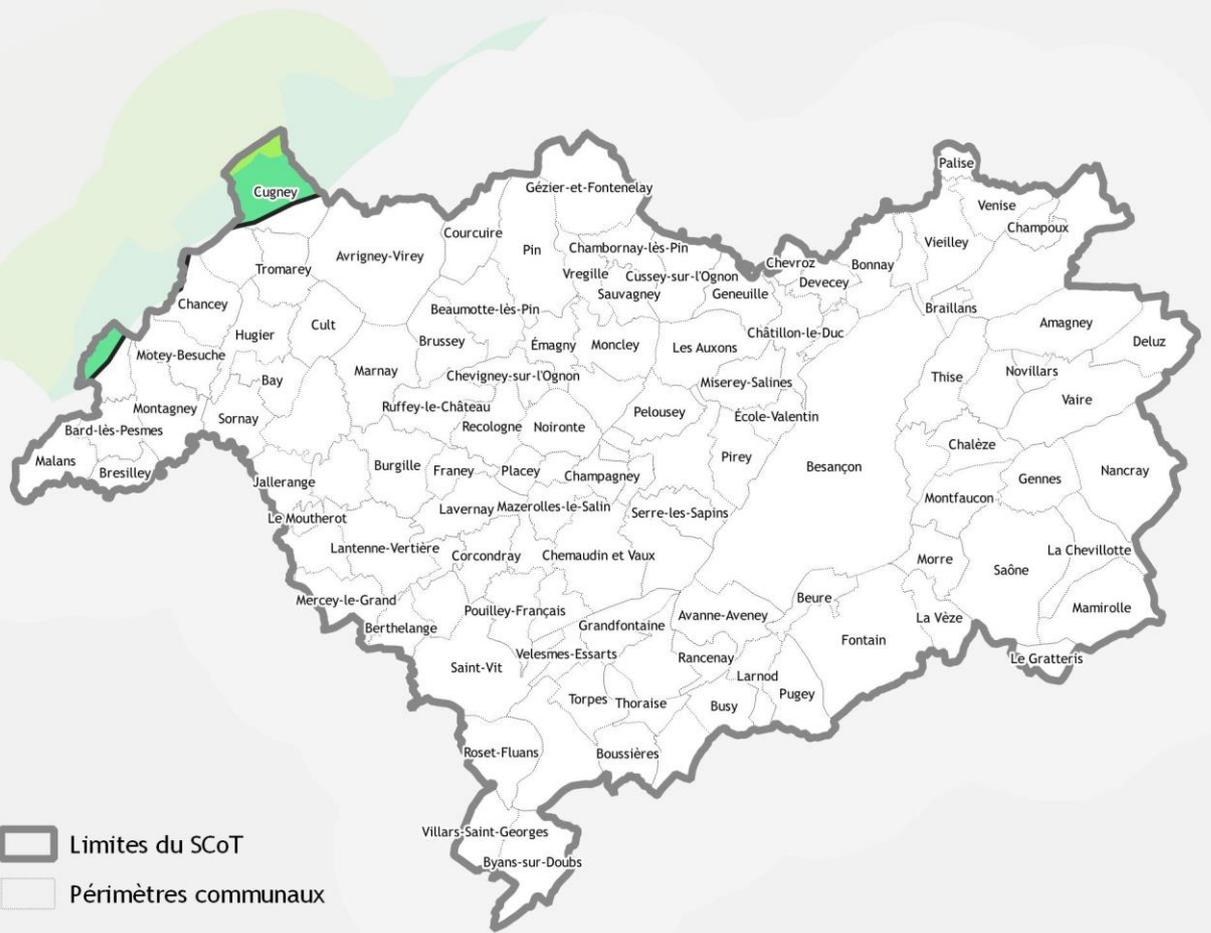
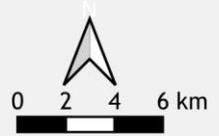
Approche par sous-unité



1.1. La Plaine de Gray

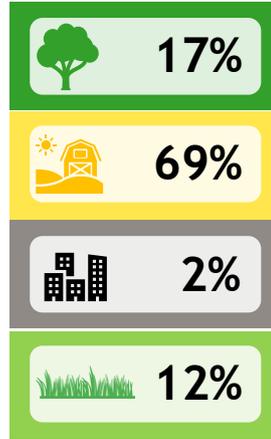
Plaine de Gray

AUDAB - Février 2022
 Sources: IGN BD TOPO 2020, DREAL BFC, Data.gouv



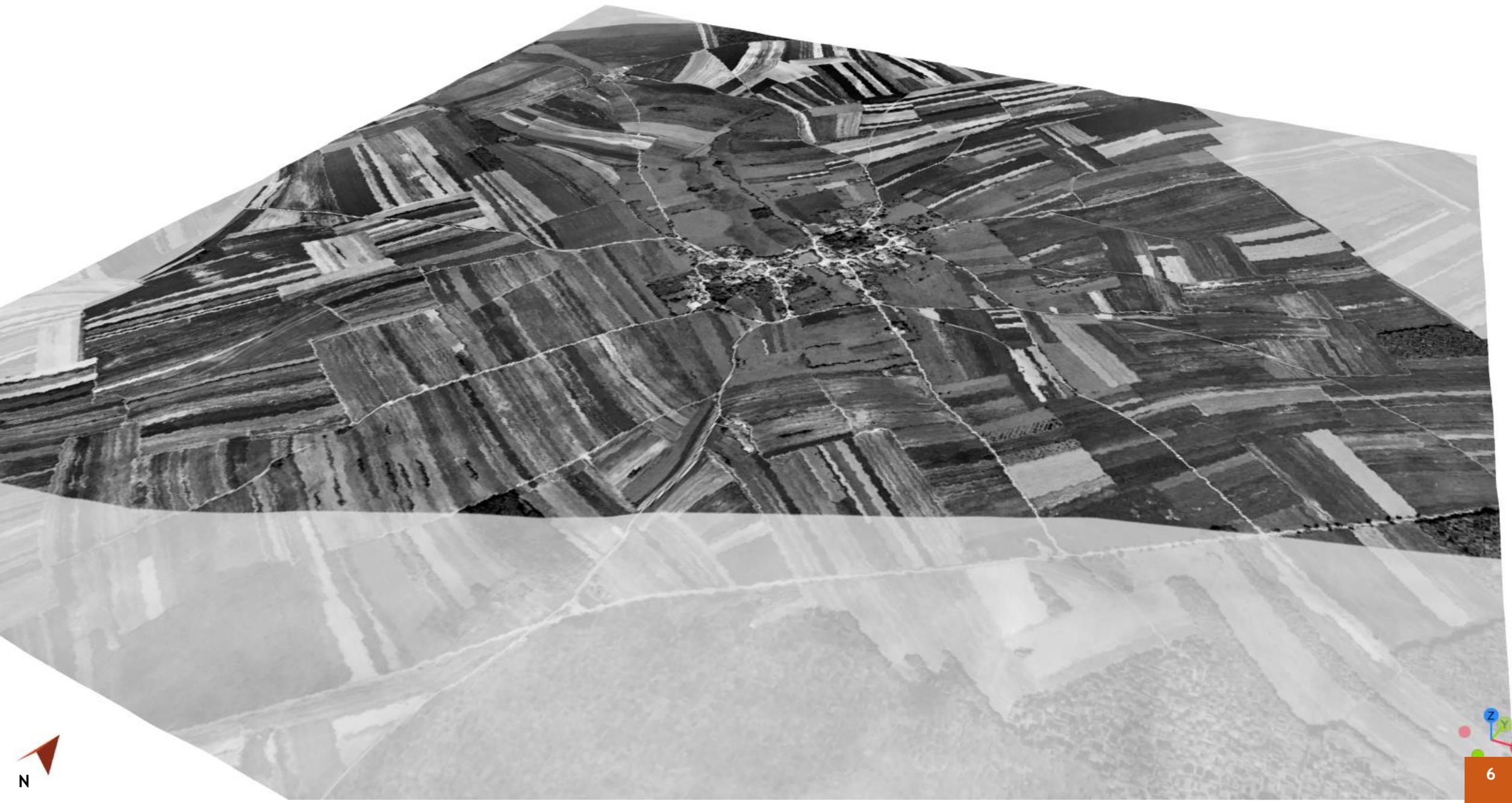
- Sous-unités paysagères Plaine de Gray**
- Partie occidentale de la Plaine de Gray
 - Secteur oriental de la Plaine de Gray

Surface de l'unité paysagère incluse dans le périmètre du SCOT



« Cette unité paysagère est encadrée au sud par la retombée des plateaux et au nord par le val de Saône. La topographie y est très adoucie, avec des collines séparées de petits vallons drainés. Les forêts s'organisent en massifs compacts entre lesquels les villages prennent une place relativement réduite »

Atlas des Paysages - CAUE de Franche Comté



Cugney et ses environs en 2020

Le long des plateaux centraux, un long couloir très largement défriché est jalonné de villages et de bourgs tels que Cugney. Les maisons sont assez dispersées.

L'agriculture est dominée par les cultures

La topographie est très peu mouvementée. Quelques ondulations sont créées par le passage de nombreux ruisseaux dans la plaine

La Tenise prend sa source dans le village de Cugney, à la fontaine lavoir composée d'une halle à petits piliers. Les fluctuations saisonnières de débit sont assez marquées.



CUGNEY

En direction de l'est, les vues sont bornées par le talus boisé des Monts-de-Gy

La forêt est quasiment inexistante dans cette sous unité paysagère. Quelques bosquets et arbres isolés rythment l'horizon. Les perceptions sont ouvertes et lointaines.



Disparition d'un alignement d'arbres de chaque côté de la D12



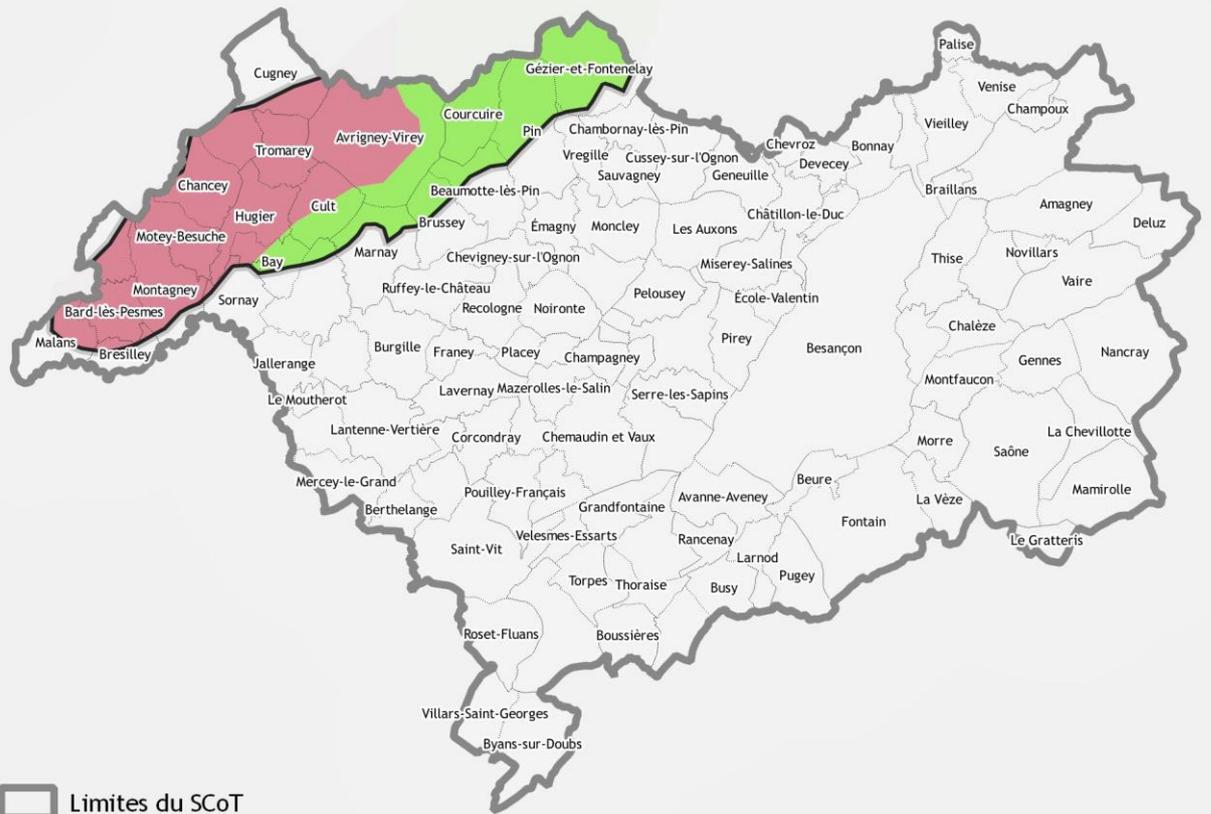
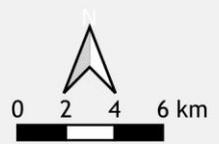
Vue depuis la D12 sur l'église paroissiale Saint-Valère avec son clocher-porche comtois



1.2. Les Plateaux Calcaires Centraux

Plateaux Calcaires Centraux

AUDAB - Février 2022
Sources: IGN BD TOPO 2020, DREAL BFC, Data.gouv



- Limites du SCOT
- Périmètres communaux

Sous-unité paysagères des "plateaux calcaires centraux"

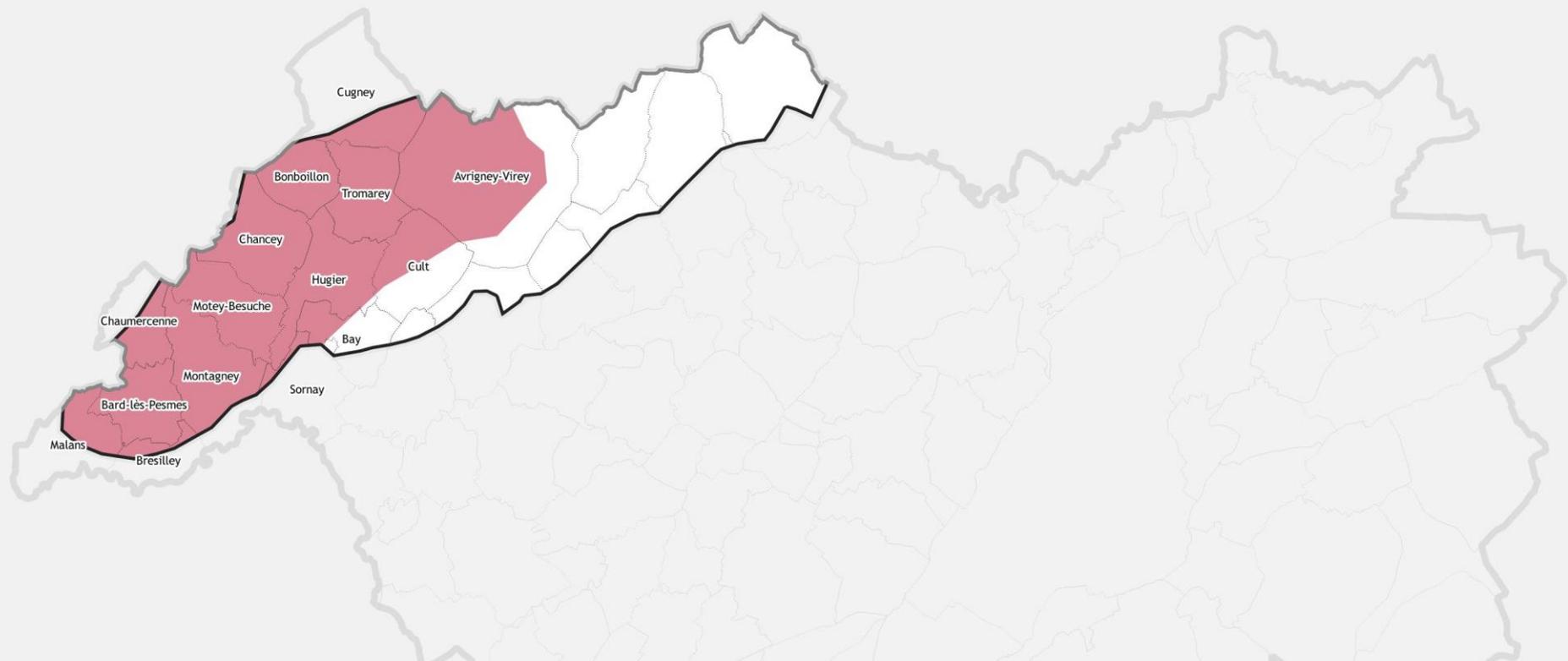
- Confins méridionaux des Monts-de-Gy
- Monts de Gy

« Les plateaux calcaires centraux forment un grand espace qui barre en écharpe le département de la Haute-Saône. La topographie tabulaire de cette unité paysagère est altérée par toute une série de replis et de vallons qui s'appuient sur des failles disloquant le bâti rocheux pour faire apparaître les marnes sous-jacentes. La forêt, malgré une couverture qui reste sensible, est très compliquée dans le détail en raison du jeu combiné des rides topographiques où elle tend à se localiser, et des terroirs agricoles qui ouvrent des clairières aux contours très indentés. Le contact atténué avec la vallée de l'Ognon au sud-est s'oppose à la bordure nord bien marquée par un dénivelé qui atteint cent mètres par endroit. »

Atlas des Paysages - CAUE de Franche Comté

Surface de la sous-unité paysagère
incluse dans le périmètre du SCOT

90%



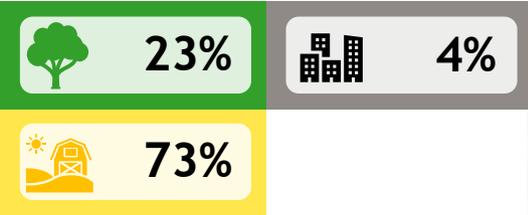
1.2. Les Plateaux Calcaires Centraux

1.2.1 Les confins méridionaux des Monts-de-Gy

Communes appartenant à cette sous-unité paysagère : *Malans, Bard-lès-Pesmes, Bresilley, Montagney, Chaumercenne, Motey-Besuche, Chancey, Hugier, Bonboillon, Tromarey, Bay, Sornay, Cult, Avrigny-Virey, Cugney*

Paysage des Confins des Monts-de-Gy

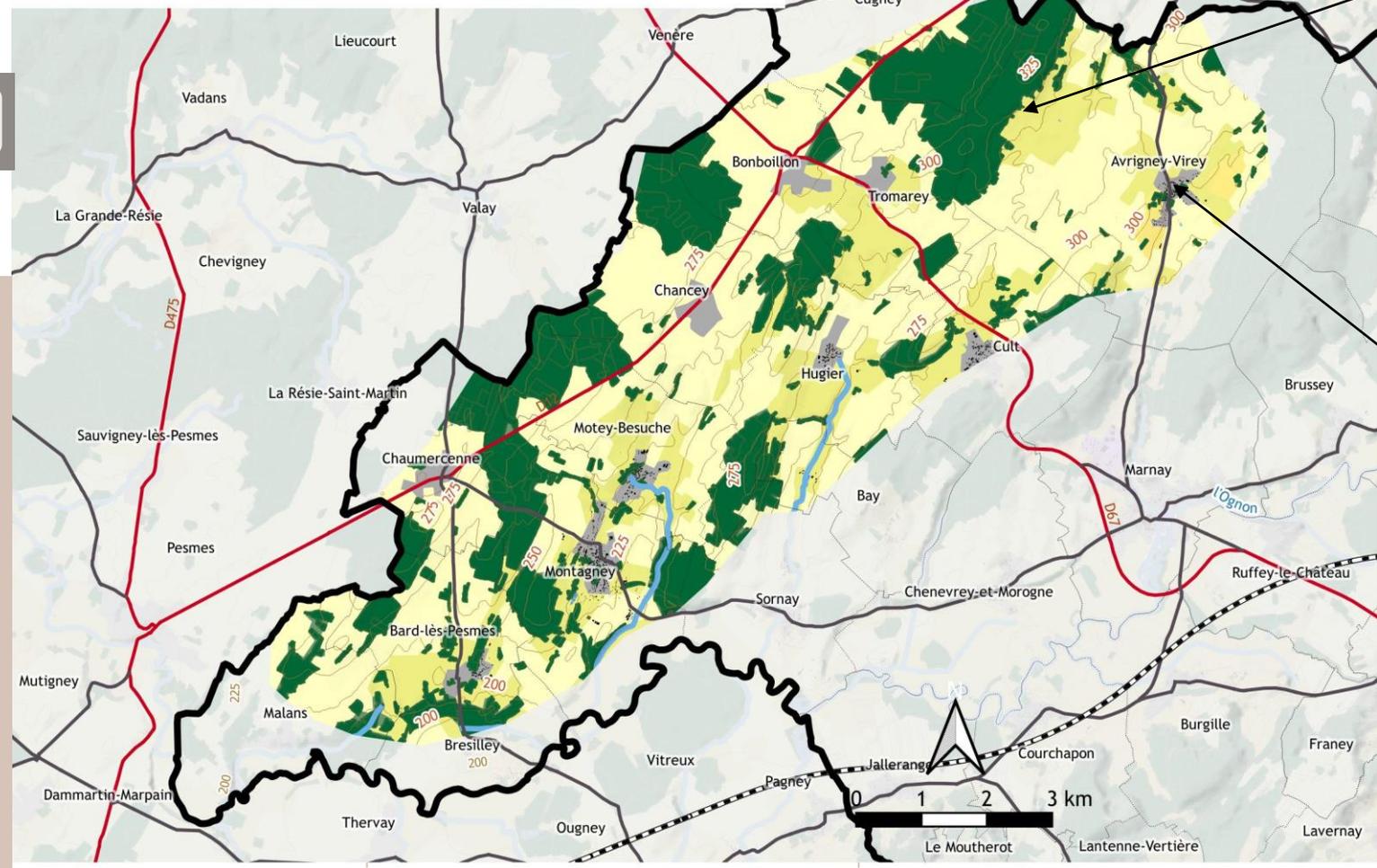
AUDAB - Février 2022
Sources: IGN BD TOPO 2020, IGN BD Forêt 2020, IGN BD Alti 2021, DREAL BFC, Data.gouv



Les confins méridionaux des Monts-de-Gy sont marqués par l'horizontalité, bien que ponctués de monts boisés qui cernent l'unité. Ce relief est creusé par des affluents de l'Ognon en partie sud. Cette topographie et les espaces cultivés offrent des vues dégagées. Cependant, l'horizon est souligné par les boisements.

L'unité paysagère est cernée par la plaine de Gray au nord, la vallée de l'Ognon au sud et les Monts-de-Gy à l'Est. Les Monts-de-Gy qui bordent l'unité ne permettent pas de situations de co-visibilités du fait des amplitudes topographiques et de la densité de la couverture forestière. En revanche, des connexions visuelles sont possibles depuis ou vers la vallée de l'Ognon ainsi qu'avec la plaine de Gray où le regard file entre les masses boisées.

L'habitat, sur la moitié sud, est regroupé en quelques villages implantés sur les pentes les plus faibles entre les monts.



Périmètre

- Limites SCoT
- Périmètres communaux
- Autoroutes
- Liaisons routières principales
- Liaisons routières régionales
- Voies ferrées
- Cours d'eau
- Courbes de niveau
- Bâtiments

Occupation du sol

- Tissu urbain
- Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
- Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
- Equipements sportifs et de loisirs
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Prairies
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Forêt
- Pelouses et pâturages naturels
- Marais intérieurs

Mont boisé de Cugney Avec le village de Virey situé en contrebas des coteaux



Village d'Avrigney, et son église, implanté sur les hauteurs de la plaine cultivée.



MONUMENT HISTORIQUE 7

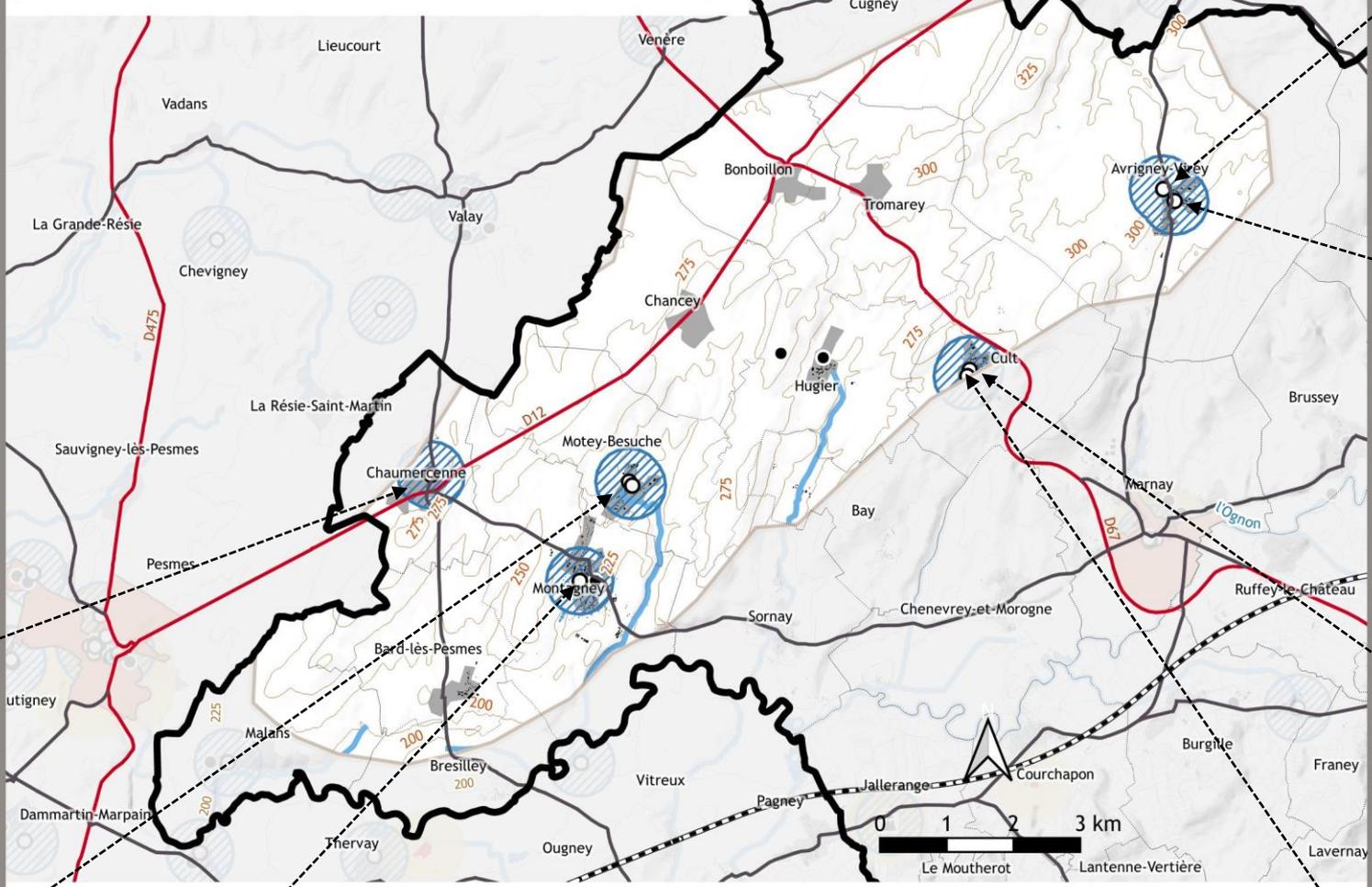
SITES PATRIMONIAL REMARQUABLE 0

Sites inscrits et classés 0

UNESCO 0

Patrimoine des Confins des Monts-de-Gy

AUDAB - Février 2022
Sources: IGN BD TOPO 2020, IGN BD Forêt 2020, IGN BD Alti 2021, DREAL BFC, Data.gouv



- Périmètre**
- Périmètres communaux
 - Autoroutes
 - Liaisons routières principales
 - Liaisons routières régionales
 - Voies ferrées
 - Cours d'eau
 - Courbes de niveau

- Patrimoine historique, touristique et architectural**
- Monuments Historiques
 - Zone tampon autour des Monuments Historiques
 - Sites classés
 - Zone tampon des sites inscrits et classés
 - Patrimoine touristique



Croix oratoire de Chaumerenne
Datée du 17^{ème} siècle, elle est classée aux monuments historiques depuis 1980

Crédit photo : René Hourdry - Sous licence Creative Commons

Ensemble de bâtiments et cours dans un enclos daté du 18^{ème} avec des éléments représentatifs de l'architecture rurale traditionnelle, avec écurie, grange, logements sur cellier, cuisine à grande cheminée en pierre (inscrit en 2012)

La maison Terrey à Motey-Besuche, a été construite au XVIII^e, est inscrite depuis 2015 aux monuments historiques.



Fontaine-Lavoir de Montagney
Datée de 1846, l'édicule de puisage, l'abreuvoir et le pavage sont inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques depuis 1986

Four Banal d'Avrigny-Virey
Inscrit aux monuments historiques
Construit au cours du 2^e quart 19^e siècle



Crédit photo : JGS25 - Sous licence Creative Commons

Eglise Saint-Etienne
Classée aux monuments historiques
Construite en 1760



Crédit photo : JGS25 - Sous licence Creative Commons

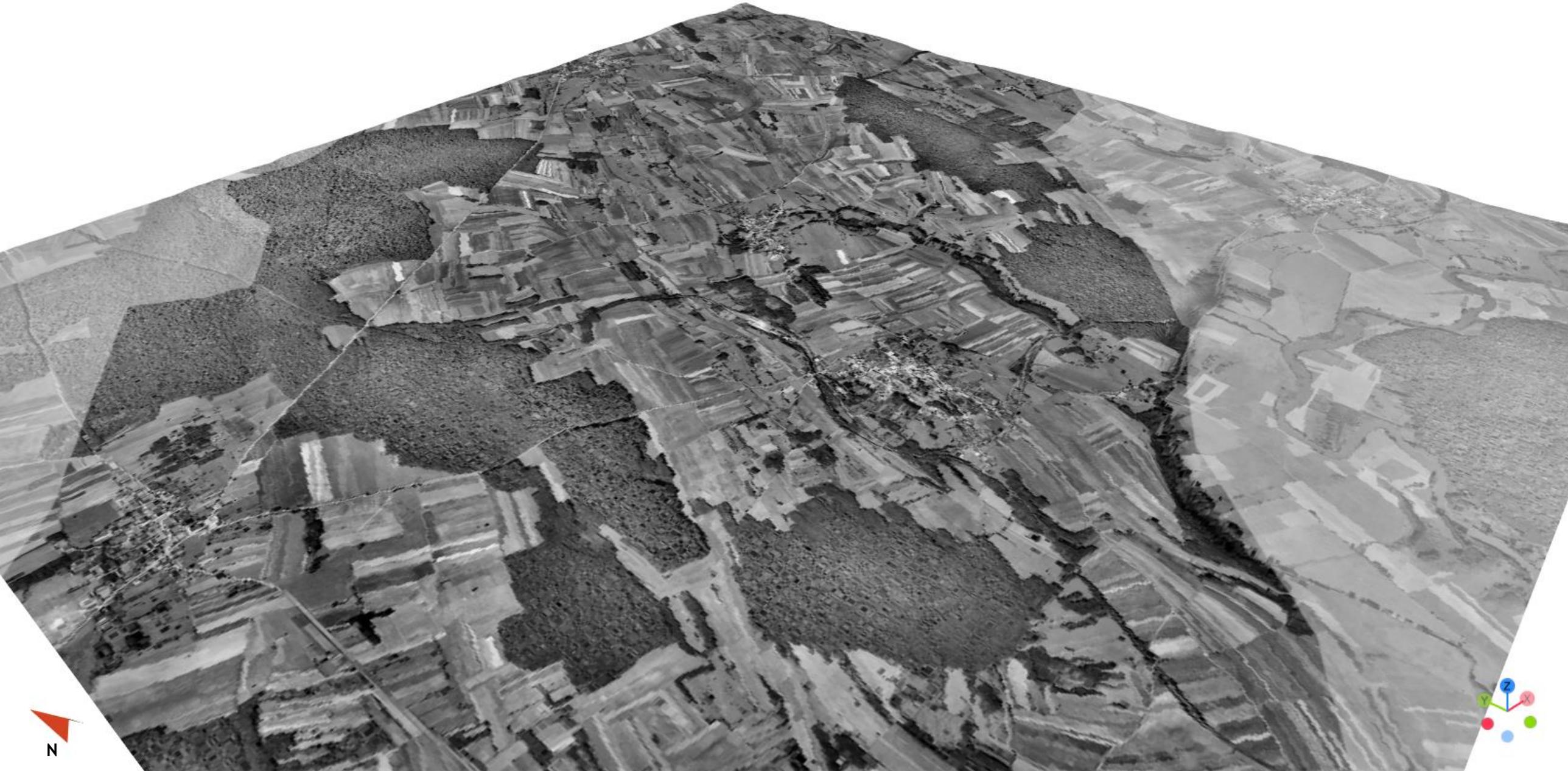
Mairie de Cult
Inscrite aux monuments historiques
Construite en 1760
Ancienne maison forte du 16^{ème} ou 17^{ème} siècle, puis transformée en maison commune en 1878



Crédit photo : JGS25 - Sous licence Creative Commons

Maison dite Château à Cult
Inscrite aux monuments historiques
Périodes de constructions : 17^e siècle, 19^e siècle





Les confins des Monts-de-Gy en 2020

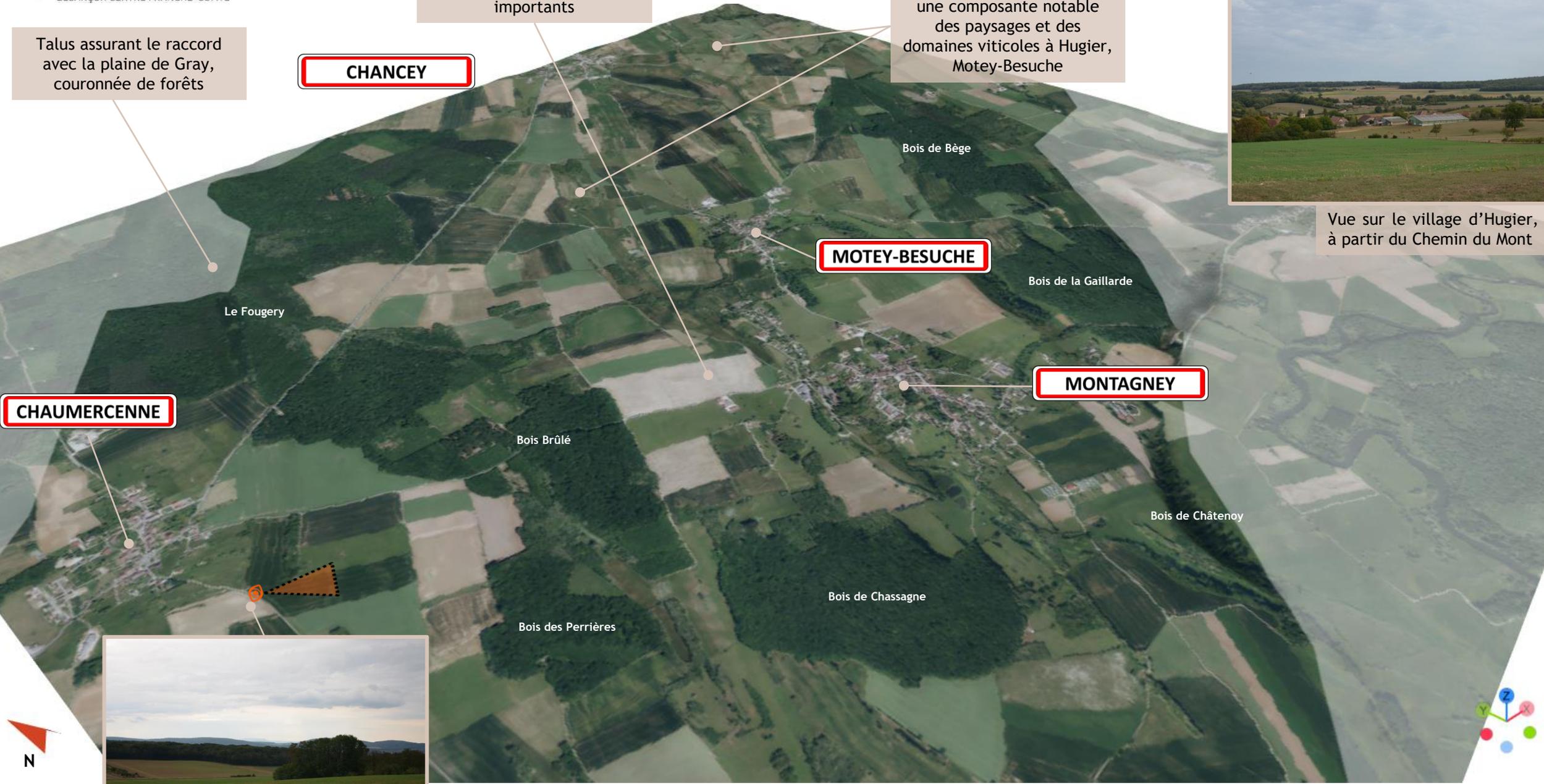
Talus assurant le raccord avec la plaine de Gray, couronnée de forêts

Espace dominé par les cultures, offrant des dégagements visuels importants

La vigne reste aujourd'hui une composante notable des paysages et des domaines viticoles à Hugier, Motey-Besuche

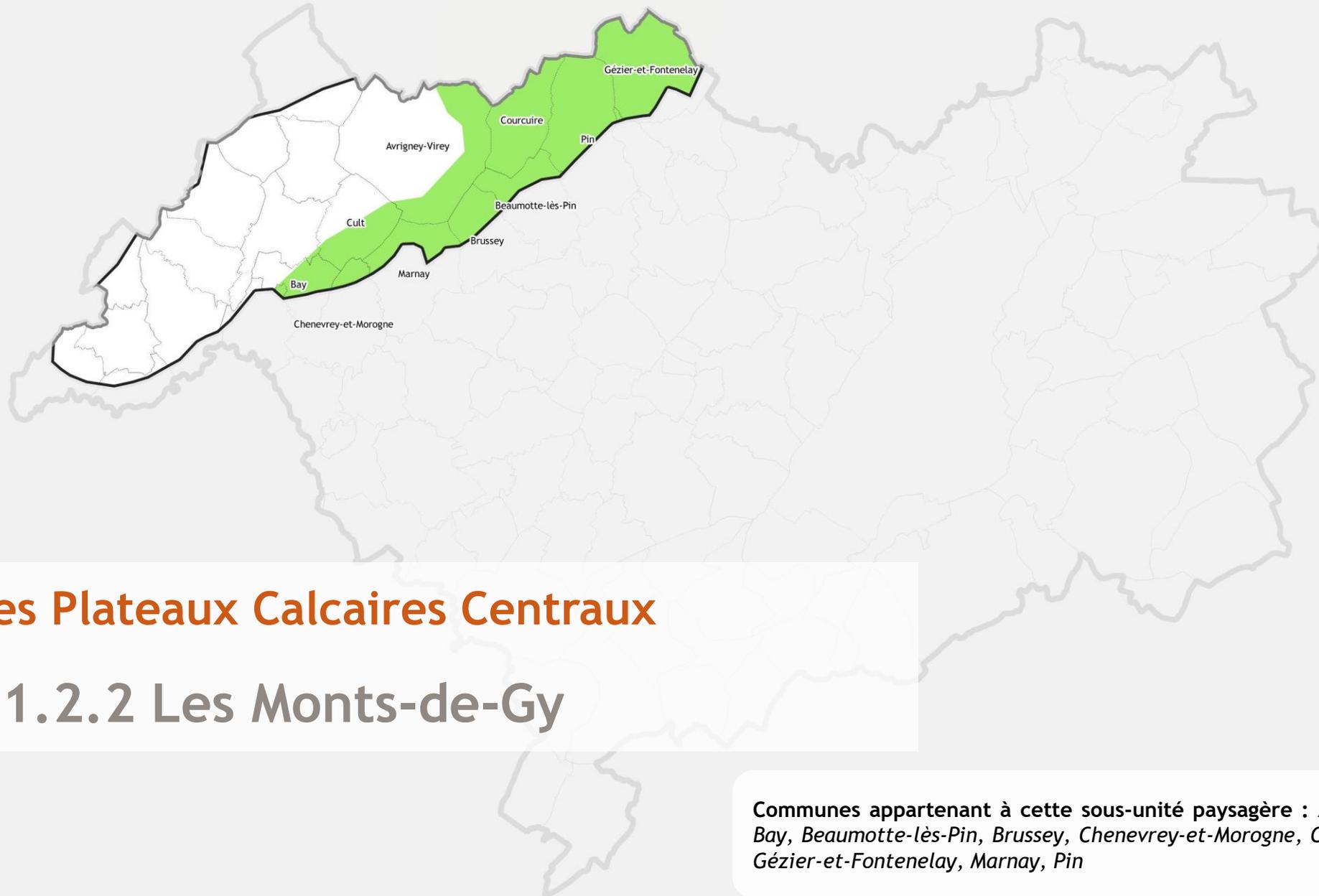


Vue sur le village d'Hugier, à partir du Chemin du Mont



Sortie de Chaumercenne, vers Bard-lès-Pesmes, vue sur les vallons boisés délimitant l'unité paysagère avec celle de la vallée de l'Ognon. Entre le bois de la Gaillarde et celui de Châtenoy apparaît le Mont Poupée, culminant à 850m

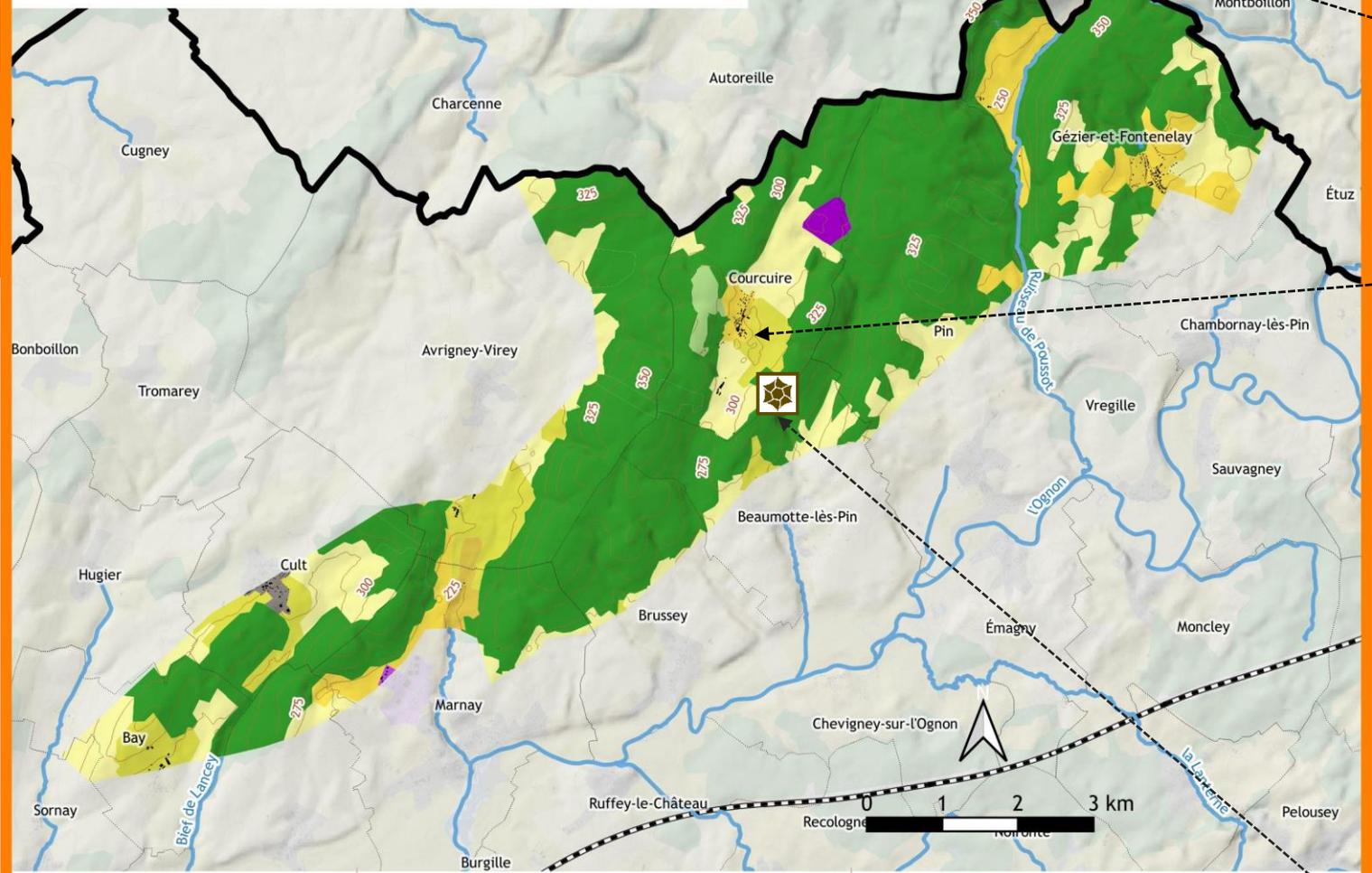
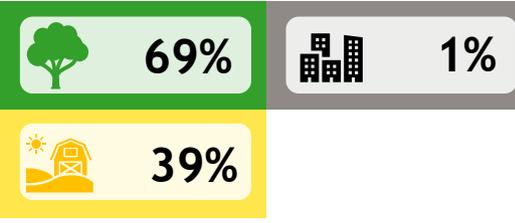




1.2. Les Plateaux Calcaires Centraux

1.2.2 Les Monts-de-Gy

Communes appartenant à cette sous-unité paysagère : Avrigny-Virey, Bay, Beaumotte-lès-Pin, Brussey, Chenevrey-et-Morogne, Courcuire, Cult, Gézier-et-Fontenelay, Marnay, Pin



La table calcaire qui caractérise la surface supporte une couverture forestière importante.

Cette sous-unité unité paysagère est très peu urbanisée, intégrant le périmètre bâti des villages de Courcuire et de Gézier-et-Fontenelay, ainsi que partiellement les bourgs de Bay et Cult.

- Périmètre**
-  Périmètre du SCoT
 -  Périmètres communaux
 -  Autoroutes
 -  Liaisons routières principales
 -  Liaisons routières régionales
 -  Voies ferrées
 -  Cours d'eau
 -  Courbes de niveau
 -  Bâtiments

- Occupation du sol**
-  Tissu Urbain
 -  Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
 -  Extraction de matériaux
 -  Terres arables hors périmètres d'irrigation
 -  Prairies
 -  Systèmes culturaux et parcellaires complexes
 -  Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
 -  Landes et broussailles
 -  Forêts

La réserve naturelle du vallon de Fontenelay fait figure d'exception dans le paysage haut-saônois. Elle est composée de pelouses marneuses et de bas marais qui rappellent les tourbières du Haut-Jura.

Courcuire est petit village typique localisé au fond d'un vallon sec évasé, dans une petite clairière où se mêlent des pâtures, quelques cultures, ainsi que des friches qui tendent à restreindre les espaces exploités. Le tout est intégralement entouré par la forêt.

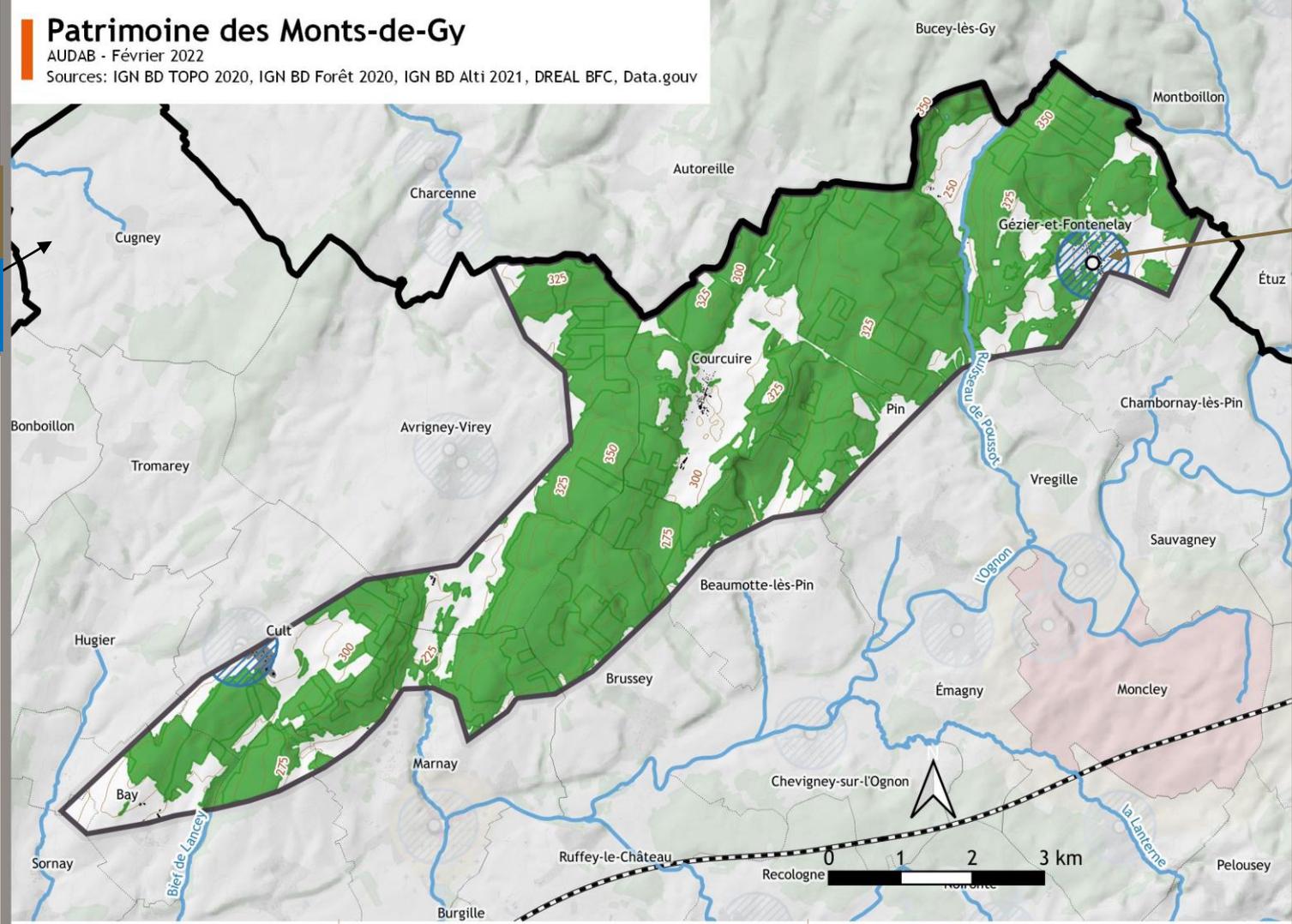


Grotte de Beaumotte - Elle appartient au réseau de réserves naturelles régionales (RNR) pour la protection des chiroptères et de leur habitat. Cette réserve se situe en bordure du petit massif calcaire des Monts de Gy. Elle est constituée d'une grotte naturelle, bordée d'une forêt claire calcicole de type chênaie-charmaie, considérée d'intérêt prioritaire. Cette réserve naturelle a été créée principalement pour la préservation de la cavité naturelle, expliquant sa surface réduite.

Patrimoine des Monts-de-Gy

AUDAB - Février 2022
 Sources: IGN BD TOPO 2020, IGN BD Forêt 2020, IGN BD Alti 2021, DREAL BFC, Data.gouv

MONUMENT HISTORIQUE	1	SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE	0
Sites inscrits et classés	0	UNESCO	0

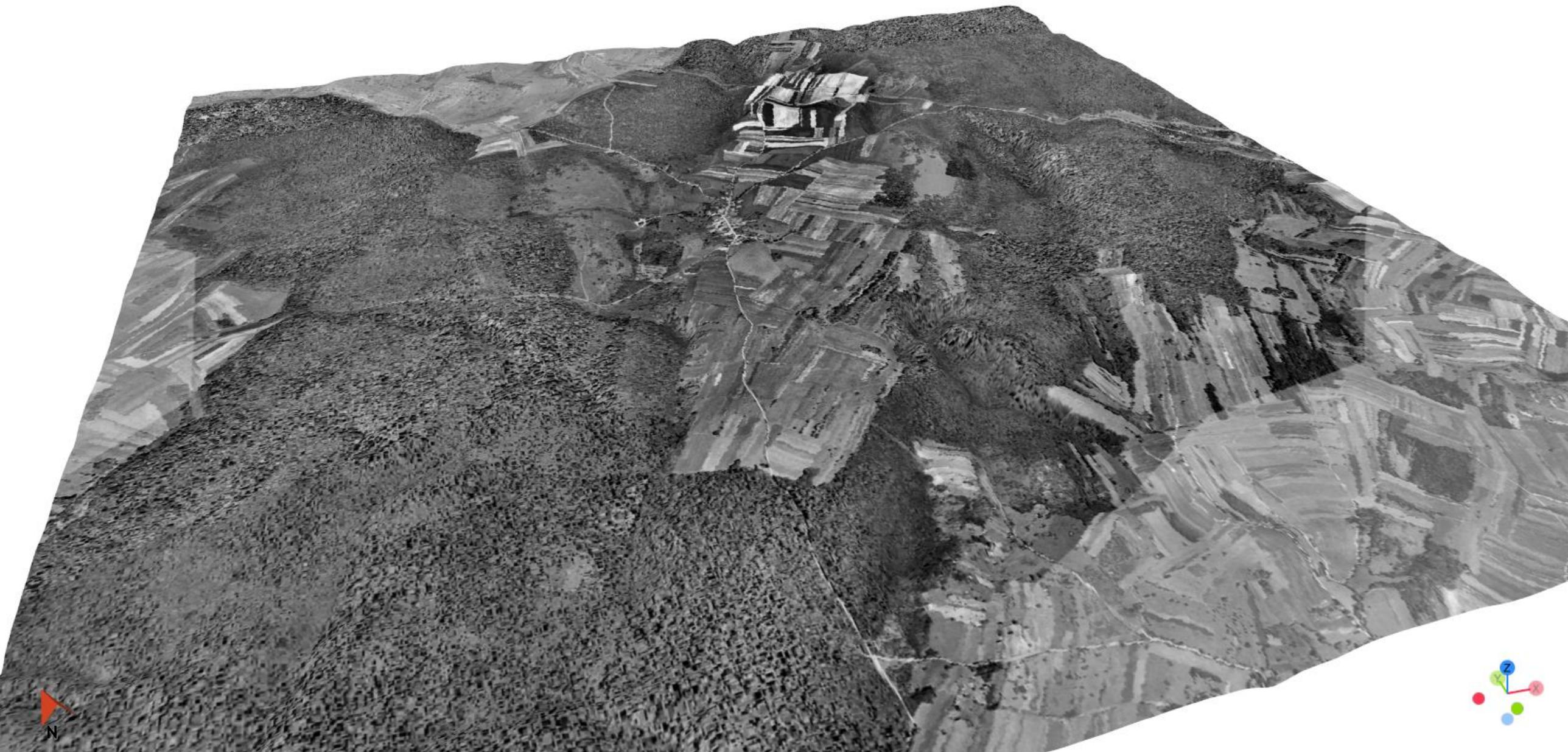


- ### Périmètre
- Périmètres communaux
 - Autoroutes
 - Liaisons routières principales
 - Liaisons routières régionales
 - Voies ferrées
 - Cours d'eau
 - Courbes de niveau
 - Bâtiments

- ### Patrimoine historique, touristique et architectural
- Monuments Historiques
 - Zone tampon autour des Monuments Historiques
 - Sites inscrits et classés
 - Zone tampon des sites inscrits et classés
 - Autre Patrimoine
 - Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

Château de Gézier - inscrit aux Monuments Historiques
 Construit fin du 17e / début du 18e siècle
 Éléments protégés : Le portail d'entrée et sa grille ; la grille entre le corps de logis et les communs ; les façades et les toitures du corps de logis, de l'orangerie et du pigeonnier ; l'escalier du corps de logis avec sa rampe en fer forgé ; la terrasse et le canal





Forêt prédominante, représentée par des chênaies-charmaies et des hêtraies

Mosaïque paysagère avec des pelouses sèches, des friches, des pâturages et des cultures

À l'image de Courcuire, les villages comportent quelques maisons anciennes, où l'habitat est construit le long d'une rue en pente

Carrières, à Courcuire et au lieu dit « Friche de la Pipette » à Pin

Courcuire abrite une fontaine, une église avec un clocher Porche, un château du XIXe, et une maison bourgeoise du XVIIIe



Crédit photo : Audab

Clairière comportant des pâtures, quelques cultures, des friches restreignant les espaces exploités

Construction de Hangars Agricoles en périphérie des bourgs

Grotte de Beaumotte - cavité souterraine naturelle présentant un intérêt pour la conservation des chiroptères

Faune intéressante avec les massifs boisés et les pelouses sèches

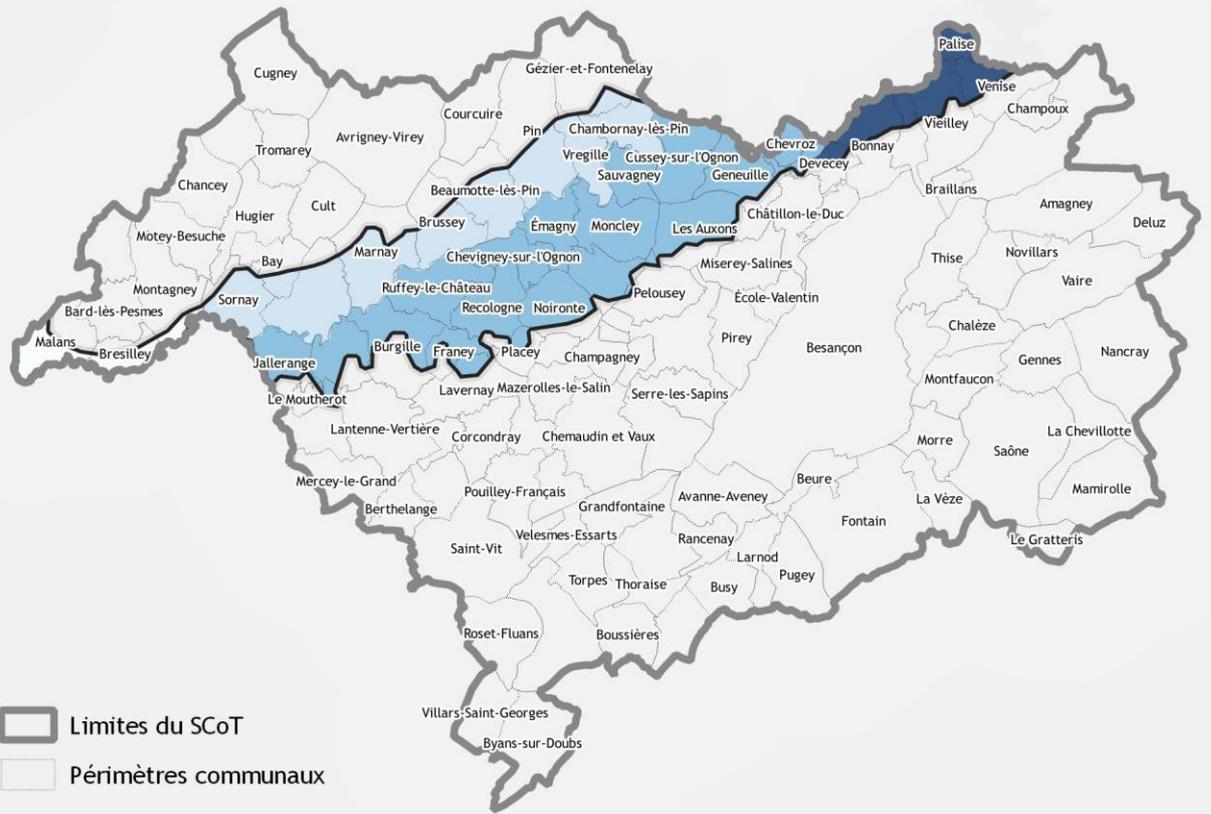
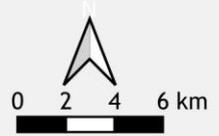
COURCUIRE



1.3. La Vallée de l'Ognon

Vallée de l'Ognon

AUDAB - Février 2022
Sources: IGN BD TOPO 2020, DREAL BFC, Data.gouv



▭ Limites du SCoT

▭ Périmètres communaux

Sous-unités paysagères Vallée de l'Ognon

▭ Basse Vallée de l'Ognon

▭ Cours Moyen de l'Ognon

▭ De Jallerange à Devecey

▭ De Devecey à Thurey-le-Mont

« La vallée de l'Ognon est strictement calée dans la cuvette topographique de la vallée. Les cultures y occupent, plus qu'ailleurs, une part importante du terroir agricole. Cette forte empreinte rurale n'en est pas moins altérée par le phénomène de rurbanisation dans le secteur de Besançon. La LGV a eu un impact visuel variable lié à son tracé et est surtout bien visible au niveau des ouvrages d'art. »

Aux confins de la Cote d'Or et du Jura, la vallée de l'Ognon s'épanouit aux abords de sa confluence avec la Saône. Son profil à fond plat se marque à peine, dans le contexte général de la plaine.

Les limites latérales de cette sous-unité sont plus fermement guidées par des lisières forestières et la topographie. Les prairies et les cultures dominent l'occupation du sol. Malgré l'importance des espaces ouverts, les bois suffisent à couper la vue selon l'axe de la vallée qui s'organise en petit bassins visuels.

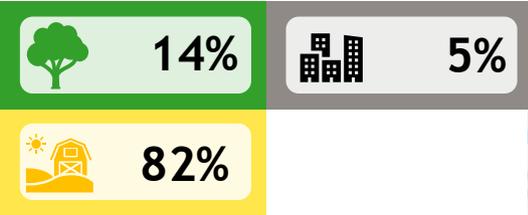
Atlas des Paysages - CAUE de Franche Comté



1.3. La Vallée de l'Ognon

1.3.1 La Basse Vallée de l'Ognon

Communes appartenant à cette sous-unité paysagère : *Bresilley, Malans, Montagney*



La basse Vallée de l'Ognon est caractérisée par un paysage de plaine.

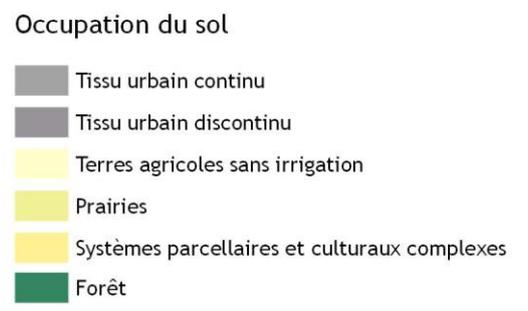
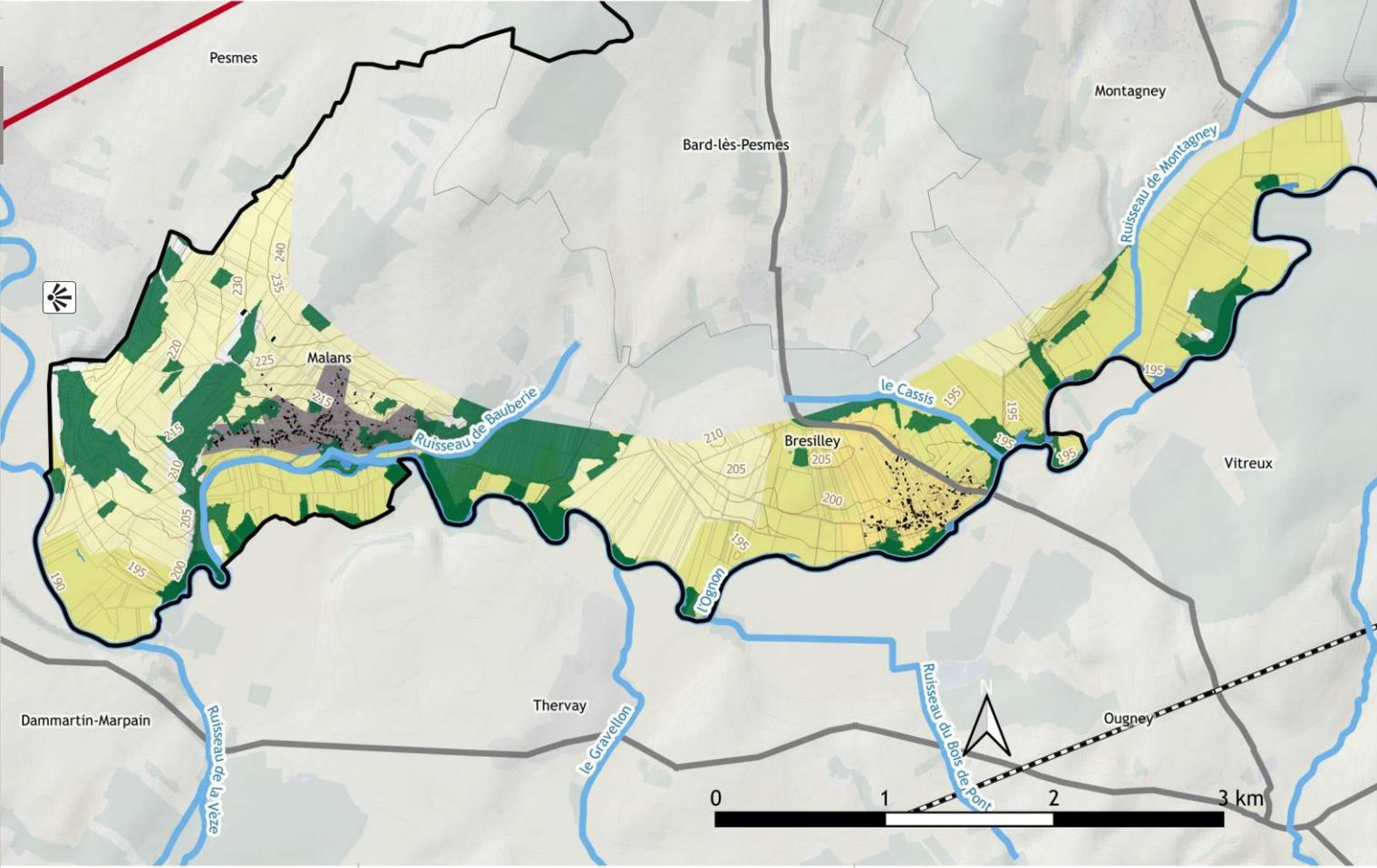
L'agriculture domine l'occupation du sol, les prairies y occupant une place importante.

Malgré l'importance des espaces ouverts, bois ou rideaux forestiers suffisent à couper la vue selon l'axe de la vallée qui s'organise en petits bassins visuels.

Aussi les limites latérales de cette sous-unité sont-elles plus fermement guidées par les lisières des bois encadrants que par la topographie elle-même.

La basse vallée est délimitée par les rides des Avants-Monts du Jura au sud et les plateaux de la Haute-Saône au nord.

La mise en culture de nombreux secteurs, le lit majeur présente encore des complexes prairiaux bien individualisés et remarquables.



L'Ognon prend les caractéristiques d'un cours d'eau de plaine (pente réduite à 0.5 ‰) offrant des zones favorables à la nidification des oiseaux prairiaux.

D'un point de vue géomorphologique, la zone est comprise entre les avant-monts et les plateaux de Haute-Saône, deux régions calcaires à faible réseau hydrographique de surface, ce qui tranche nettement avec la vallée de l'Ognon.

Cette vallée de l'Ognon a vu le jour grâce à un accident géologique, sous le nom de « Grande faille de l'Ognon », observable sur 150 km du cœur des Vosges au petit massif de la Serre, datant de la période hercynienne.

Cette plaine est marquée de chaque côté par des plaines alluviales, souvent plus hautes que le cours d'eau actuel.

Cette basse vallée englobe environ 35km de linéaire de cours d'eau de l'Ognon ainsi que toutes les prairies alluviales et les cultures se trouvant à proximité. L'Ognon possède un milieu naturel très riche.

MONUMENT HISTORIQUE	1	SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE	0
Sites inscrits et classés	0	UNESCO	0

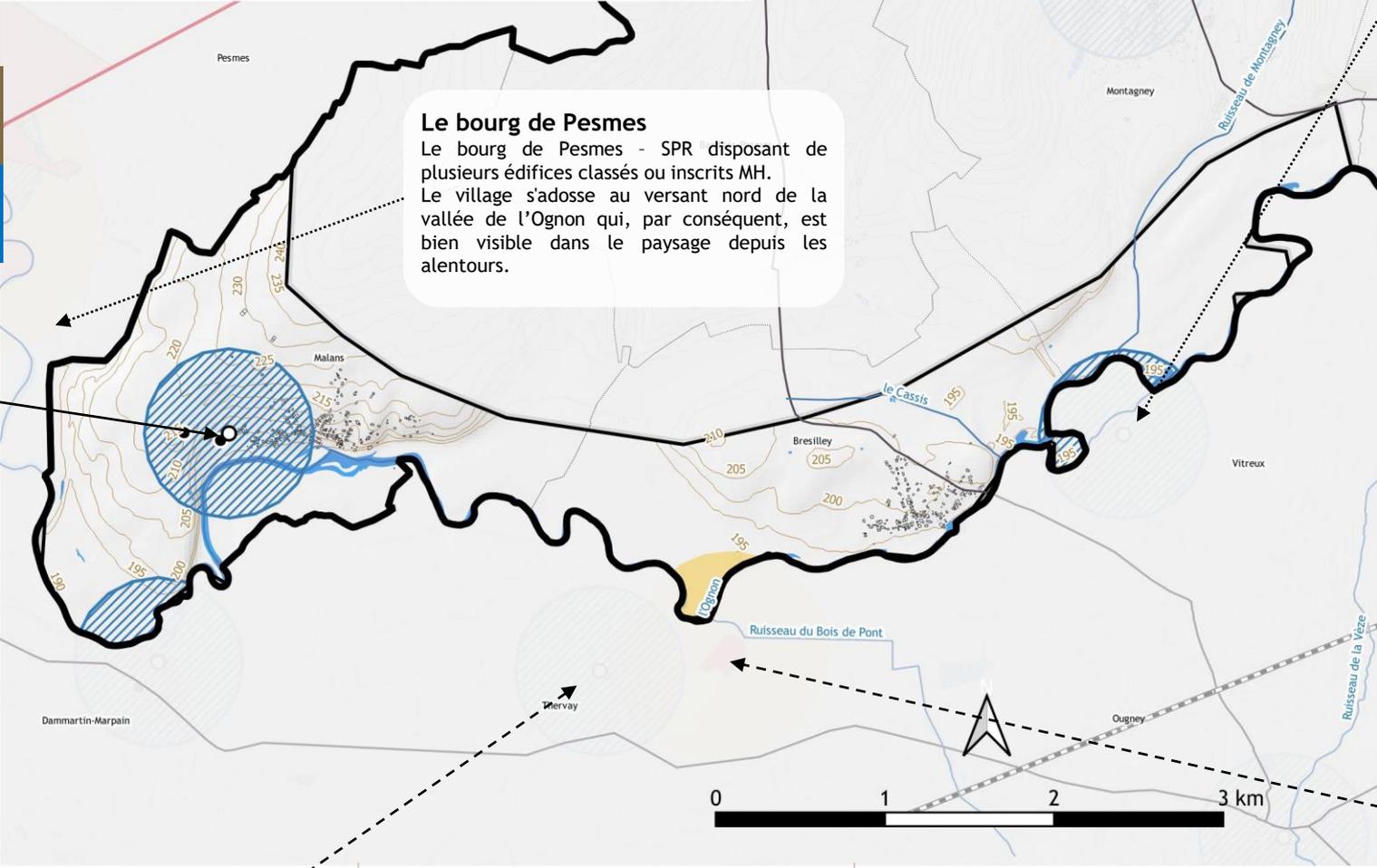
Château de Malans

Inscrit au titre des monuments historiques depuis 1988. Château de style Renaissance datant du 15ème siècle puis rénové au 20ème, Le parc de château accueille des sculptures d'Andrea Malaer.



Fontaine des cygnes de Thervey

Datant de 1834, elle est inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques depuis 1990.



- #### Périmètre
- Périmètres communaux
 - Autoroutes
 - Liaisons routières principales
 - Liaisons routières régionales
 - Voies ferrées
 - Cours d'eau
 - Courbes de niveau

- #### Patrimoine historique, touristique et architectural
- Monuments Historiques
 - Zone tampon autour des Monuments Historiques
 - Sites classés
 - Zone tampon des sites inscrits et classés
 - Patrimoine touristique

Abbaye Cistercienne d'Acey

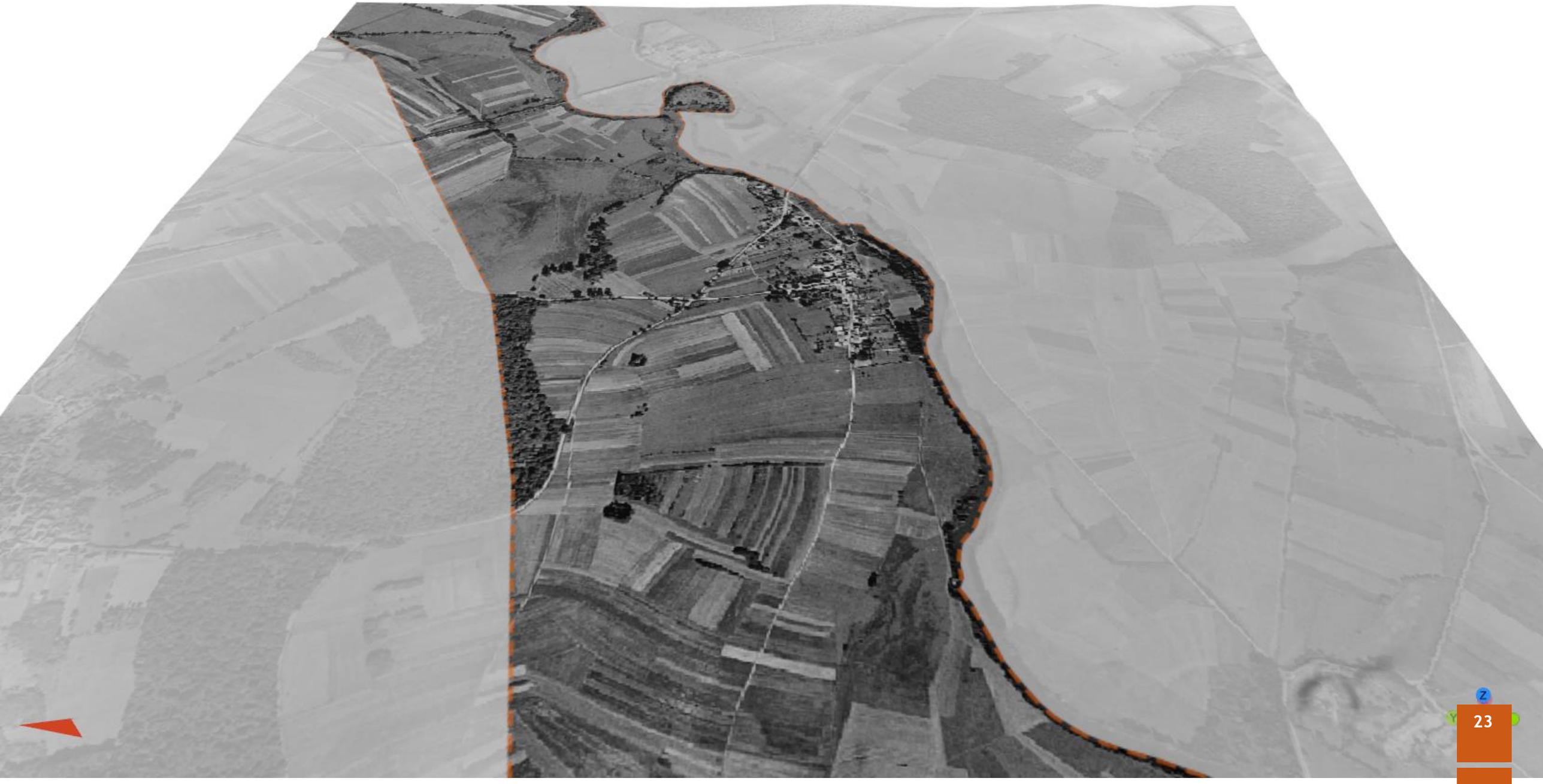
Fondée en 1136, elle constitue le seul monastère cistercien encore occupé par une communauté monastique en Franche-Comté



Restes du château de Balançon à Thervey

Dominant de quelques mètres la plaine de l'Ognon, cette forteresse, bâtie au XIII^e siècle, a subi d'importantes modifications aux XVI^e et XVIII^e siècles. Vendue comme bien national en 1793, elle fut abandonnée puis tomba en ruine. Dans la deuxième partie du XX^e siècle, un incendie détruisit le château, il ne reste plus que les communs.





Alternance de champs et de bocage



Clocher de l'église Saint Léger, aperçu depuis la D21



Vue sur l'Abbaye d'Acey



Les bords de l'Ognon, avec vue sur l'église



Vue sur le massif boisé de la Serre



Chêne remarquable dit "Chêne avaleur de Vierge"

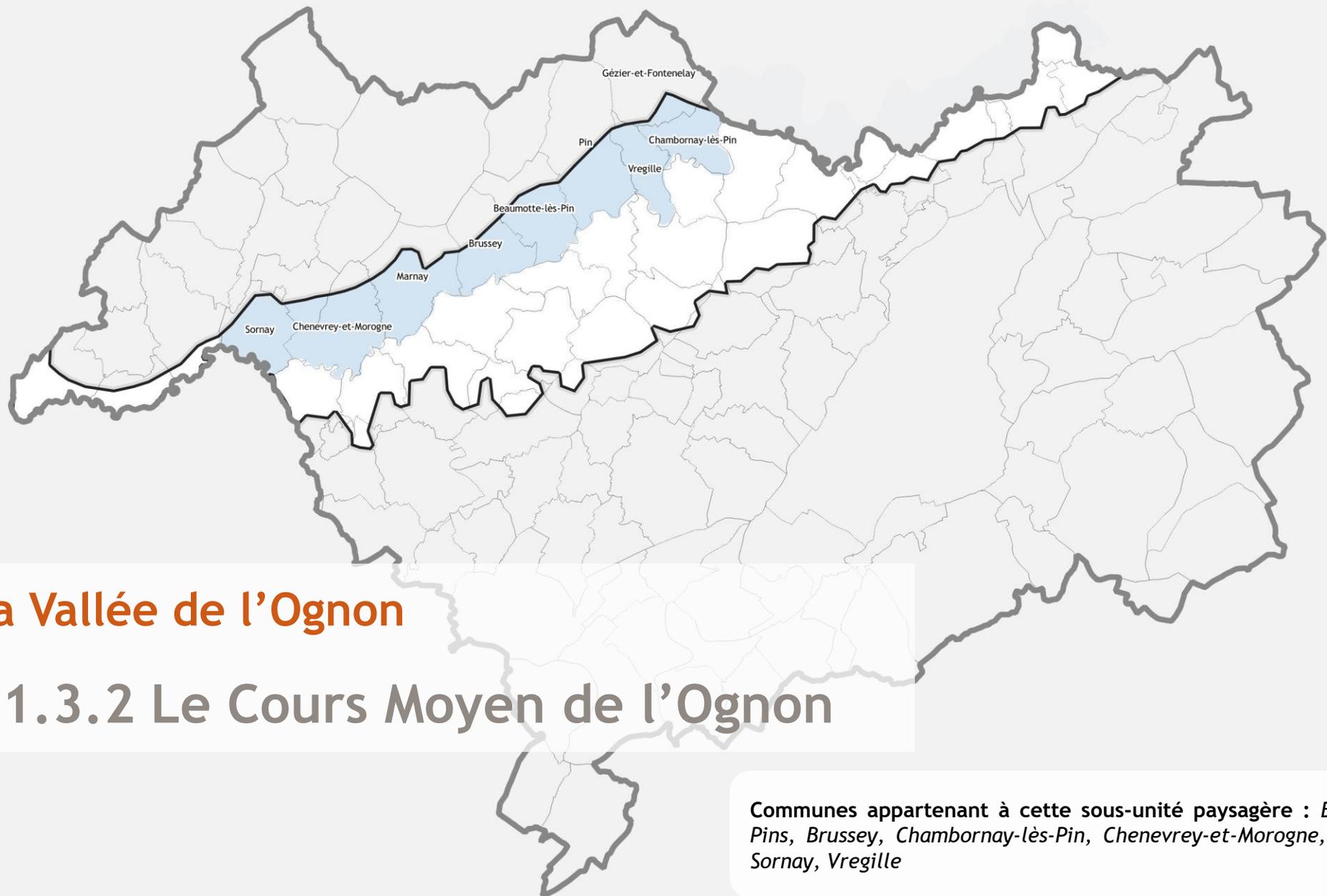
BRESILLEY

THERVAY

Disparition d'un alignement d'arbres de chaque côté de la D21

Méandre faible de l'Ognon





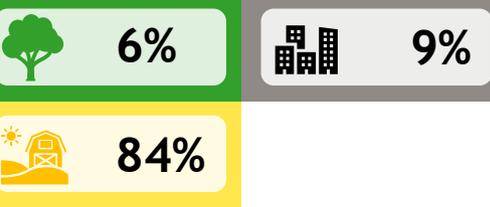
1.3. La Vallée de l'Ognon

1.3.2 Le Cours Moyen de l'Ognon

Communes appartenant à cette sous-unité paysagère : *Beaunotte-lès-Pins, Brussey, Chambornay-lès-Pin, Chenevrey-et-Morogne, Marnay, Pin, Sornay, Vregille*

Paysage du Cours Moyen de l'Ognon

AUDAB - Mars 2022
Sources: IGN BD TOPO 2020, IGN BD Forêt 2020, IGN BD Alti 2021, DREAL BFC, Data.gouv

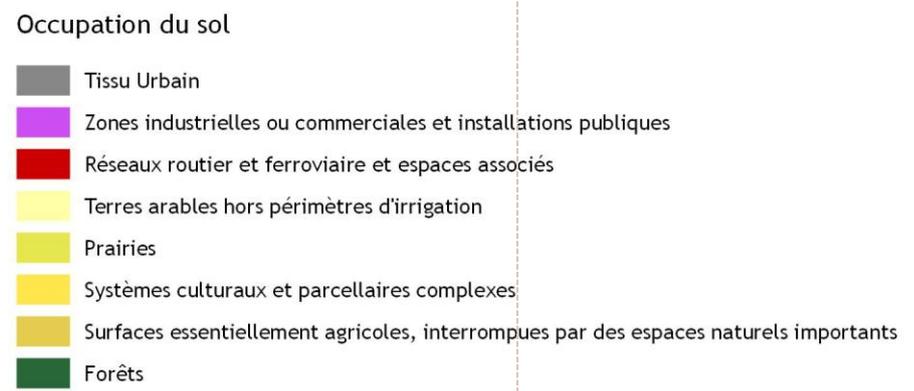
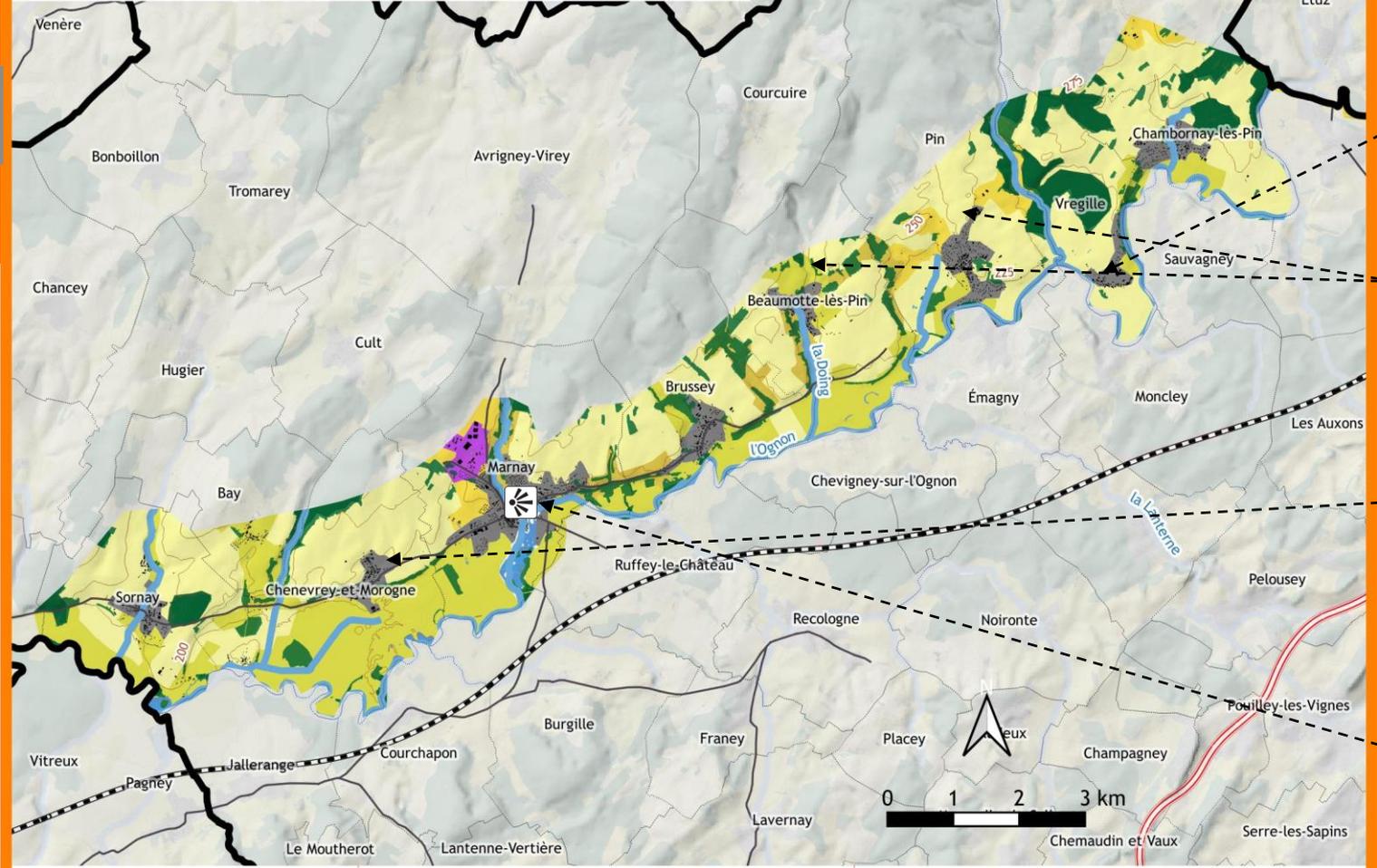


L'Ognon constitue la limite entre les avant-monts du Jura au sud et les premières pentes des plateaux calcaires des Monts-de-Gy.

Les abords immédiats du cours d'eau sont occupés préférentiellement par des prairies pour laisser place ensuite aux cultures et à quelques parcelles forestières.

Les bourgs de cette unité paysagère sont situés le long ou à proximité immédiate d'un petit ruisseau. Les maisons y suivent un axe principal qui occupe le fond d'un petit vallon débouchant sur l'Ognon.

Marnay fait figure de petit centre urbain, accueillant quelques industries régionales.



Le bâti est implanté selon différentes typologies :

1. Implantation linéaire du bâti parallèle à l'Ognon (Vregille)

2. Implantation à proximité d'un petit ruisseau. Les maisons suivent un axe principal qui occupe le fond d'un petit vallon d'un affluent de l'Ognon (Beaumotte-lès-Pin, Pins, Sornay)

3. Implantation du bâti formant des figures qui s'apparente à des carrés des rectangles ou des triangles, laissant à l'intérieur des espaces non bâtis des jardins privés et des espaces publics (Chambornay-lès-Pin et Chevnevrey-et-Morogne)

Belvédère du Château de Marnay

Vue sur l'église de Chevnevrey-et-Morogne



MONUMENT HISTORIQUE 4

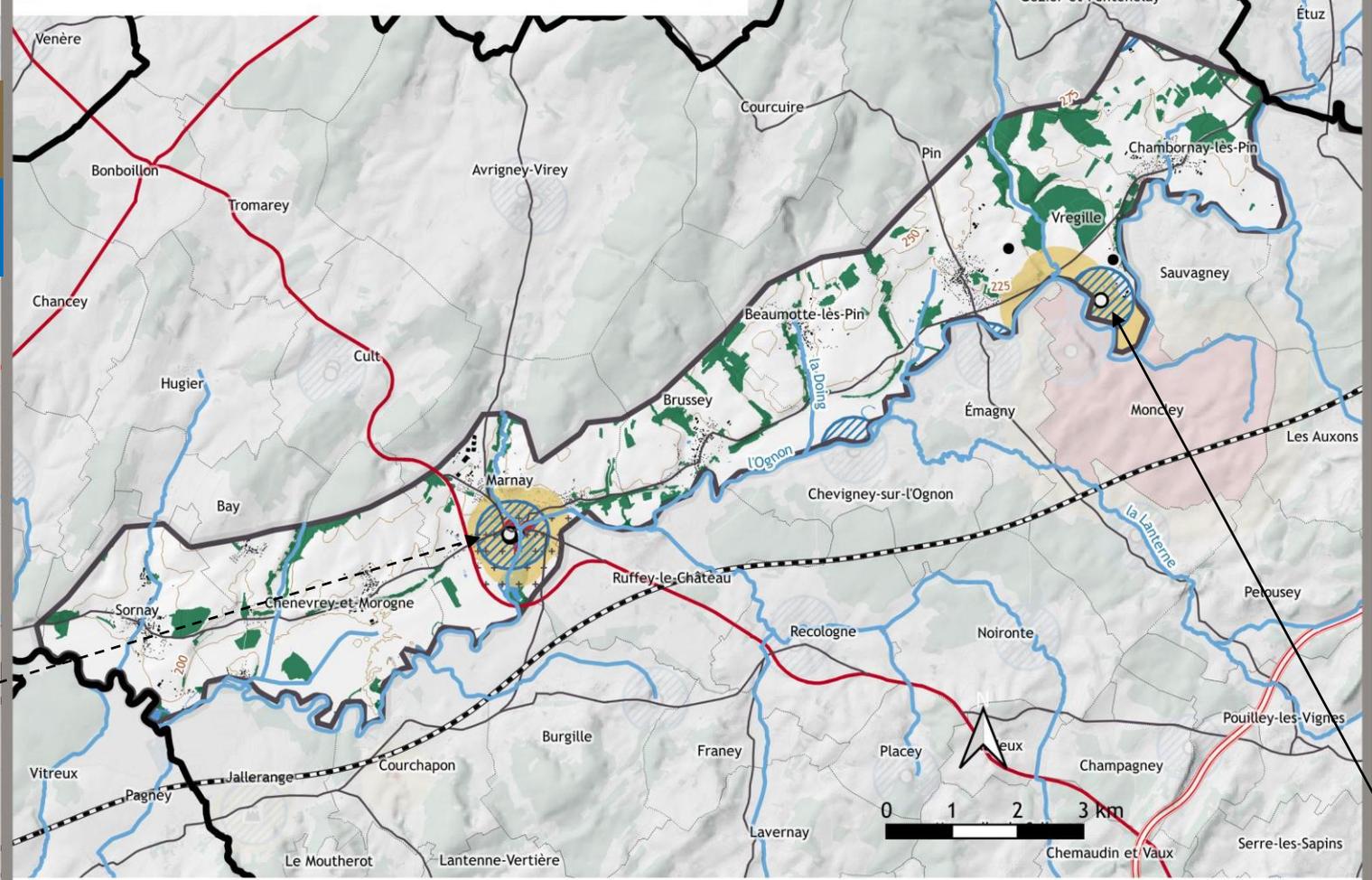
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE 1

Sites inscrits et classés 1

UNESCO 0

Patrimoine du Cours Moyen de l'Ognon

AUDAB - Février 2022
Sources: IGN BD TOPO 2020, IGN BD Forêt 2020, IGN BD Alti 2021, DREAL BFC, Data.gouv



Marnay garde de sa cité commerciale et artisanale Moyenâgeuse son architecture monumentale restaurée, modifiée ou transformée, motivant son classement comme « Site Patrimonial Remarquable » (SPR). Les objectifs de ce classement sont de redonner à la zone médiévale son identité historique et à conserver un équilibre entre le développement urbain et la préservation paysagère.

La commune dispose de rues, ruelles ou trajés pittoresques (rue la Gambetta - ancienne rue des Tisserands ; rue du Moulin), ainsi d'un patrimoine architectural bâti remarquable :

- le château (inscrit aux Monuments Historiques depuis 2002), bâti au début du 13e siècle pour surveiller la voie Besançon-Langres. Il a connu deux périodes de reconstruction, en 1520 et au début du 17e siècle,
- l'hôtel de Santans (façade classée aux Monuments Historiques en 1915), hôtel particulier du XVIe siècle, accueillant aujourd'hui l'hôtel de Ville,
- l'église Saint-Symphorien. Sa construction est datée à partir du XIIe jusqu'au XVe siècle. Inscription à l'inventaire des monuments historiques en 1926.

Château de Marnay



Crédit photo : JGS25 - Sous licence Creative Commons

Périmètre

- Périmètres communaux
- == Autoroutes
- Liaisons routières principales
- Liaisons routières régionales
- Voies ferrées
- Cours d'eau
- Courbes de niveau
- Bâtiments

Patrimoine historique, touristique et architectural

- Monuments Historiques
- ▨ Zone tampon autour des Monuments Historiques
- Sites inscrits et classés
- Zone tampon des sites inscrits et classés
- Autre Patrimoine
- +++ Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

Hôtel de Santans



Crédit photo : Espirat - Sous licence Creative Commons

Église Saint-Symphorien



Crédit photo : Ginette Mathis - Sous licence Creative Commons

Le château de Vregille et son domaine, y compris la totalité du parc et des communs, de la chapelle et de l'orangerie, ainsi que du mur de clôture et des grilles du château.

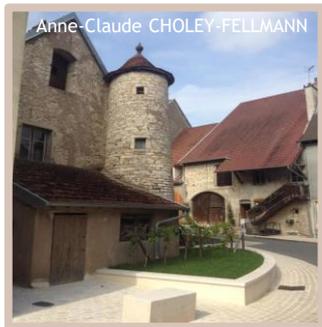
Le logis a été construit et agrandi au cours du XVIIIe siècle. Il conserve aujourd'hui des décorations datées de cette époque. Le logis est reconstruit au début du XXe. A partir du milieu du XIXe, le bâtiment est encadré par deux pavillons saillants au nord et au sud. L'ancien pigeonnier est transformé en chapelle au XIXe siècle. Inscription à l'inventaire des Monuments Historiques en 2017.



Crédit photo : JGS25 - Sous licence Creative Commons



Évolution des paysages - Marnay et Brussey



Anne-Claude CHOLEY-FELLMANN
 Un patrimoine bâti ancien à forte valeur

Développement de logements collectifs typiques des années 60 à l'Est de Marnay

Cultures



Vue sur le village de Brussey



Depuis Brussey, point de vue sur le château fort de Ruffey, surplombant l'Ognon, datant du XIIe siècle



Audab
 Aménagement d'habitats collectifs récents

Essor du pavillonnaire visible à chaque entrée du village

Activités industrielles et commerciales en entrée de ville

Élargissement du cours de l'Ognon

Bois des prêtres

Bois de Brussey

Sur les Vignes

Prairies humides essentiellement fauchées dont l'état de conservation est remarquable

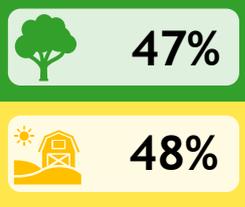
Impacts paysagers des infrastructures de transport : la LGV et le contournement de Marnay

Diminution de l'emprise forestière au profit de cultures



Paysages de Jallerange à Devecey

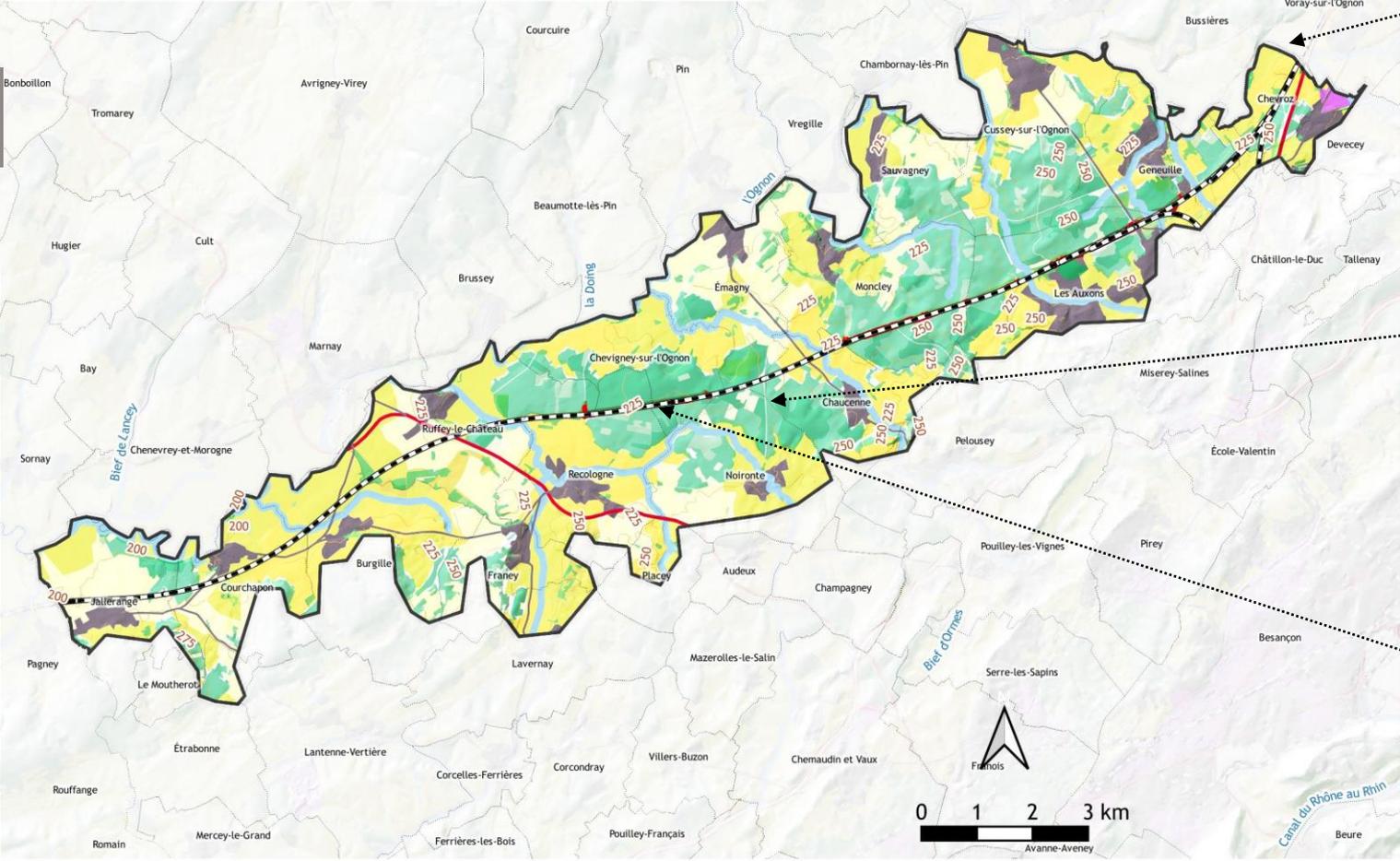
AUDAB - Mars 2022
Sources: IGN BD TOPO 2020, IGN BD Forêt 2020, IGN BD Alti 2021, DREAL BFC, Data.gouv



Sur cette section, la vallée de l'Ognon est la plus large (jusqu'à 8 km) et se resserre au niveau de Geneuille / Voray-sur-l'Ognon / Devecey. À l'ouest, elle se rattache à la plaine doloise. L'élément distinctif majeur de ce sous-ensemble tient au caractère urbain et rural du paysage lié à la présence de Besançon. Cela se traduit d'abord, dans le mode d'occupation du sol, par la densité forte de bourgs et de villages ramifiés en lotissements. Le phénomène se confirme à l'analyse de la composition visuelle du paysage. Celui-ci intègre des constructions dans la quasi-totalité des vues qu'il délivre sur toute la zone.

Cette partie basse de la vallée, où la topographie est plutôt calme, est propice à la culture des céréales, notamment à celles du maïs et du colza, concentrées dans la plaine alluviale. La forêt, présente essentiellement sur les parties hautes des collines encadrantes, complète et structure la composition des panoramas.

Une distinction peut être faite entre les rives immédiates de l'Ognon où les premiers plans sont largement dégagés et le rebord de la vallée où les vues se ferment à mesure que la forêt étend son emprise.



Périmètre

- Périmètres communaux
- Autoroutes
- Liaisons routières principales
- Liaisons routières régionales
- Voies ferrées
- Cours d'eau
- Courbes de niveau

Occupation du sol

- Tissu Urbain Discontinu
- Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
- Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Prairies
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants

Les méandres de la rivière sont de faible amplitude jusqu'à Emagny et plus importants ensuite jusqu'à Voray-sur-l'Ognon.

Le Bois des Fouchères, massif forestier assez étendu sur les territoires communaux de Chauenne, Noironte, Chevigny-sur-l'Ognon, Recologne et Ruffey-le-Château. Ce massif colonise les terrasses anciennes de l'Ognon, à l'ouest du village de Chauenne.

La LGV marque son empreinte sur cette unité paysagère.

Patrimoine de Jallerange à Devecey

AUDAB - Mars 2022
Sources: IGN BD TOPO 2020, IGN BD Forêt 2020, IGN BD Alti 2021, DREAL BFC, Data.gouv

MONUMENT HISTORIQUE 9

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE 0

Sites inscrits et classés 3

UNESCO 0

Le Château de Recologne, datant du XVII^e siècle, est inscrit aux monuments historiques depuis 1979. De plan rectangulaire de 40 mètres dans sa plus grande longueur, chaque coin est flanqué de pavillons d'angle. Sur la façade principale, se dresse un escalier à double volée à garde corps en fer forgé

L'Église Saint-Barthélemy à Recologne, datant du XVIII^e siècle, inscrite aux monuments historiques depuis 1987



Le château (ou forteresse) de Cordiron date du XIII^e siècle. La tour carrée, l'ancienne porte fortifiée, l'escalier à vis, la plateforme, le fossé et les vestiges du mur d'enceinte sont inscrits aux monuments historiques depuis 2015. Restauré depuis le début du XXI^e siècle, c'est l'un des derniers châteaux de Franche-Comté qui possède un donjon encore debout

Parc du château de Jallerange
Le château de Jallerange est classé aux monuments historiques. Il a la particularité de posséder un jardin à la française créé au 18^eème siècle et un jardin à l'anglaise du 19^eème siècle.

Le Château de Chevigny-sur-l'Ognon, datant du XVIII^e siècle, ainsi que ses clôtures, sa cour, son potager et son parc sont inscrits aux monuments historiques depuis 1994.

Le château de Vregille, du XVIII^e siècle, et son domaine, y compris la totalité du parc et des communs, de la chapelle et de l'orangerie, ainsi que du mur de clôture et des grilles du château

Le château de Chevroz, construit au XV^e ou au XVI^e siècle, proche de l'Ognon. Certaines parties du château, notamment des vestiges archéologiques, font l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques depuis le 24 octobre 1988. Le château est flanqué de quatre tours carrées à toit pyramidal. La façade sud ouvre sur un parc et un domaine de 400 hectares.



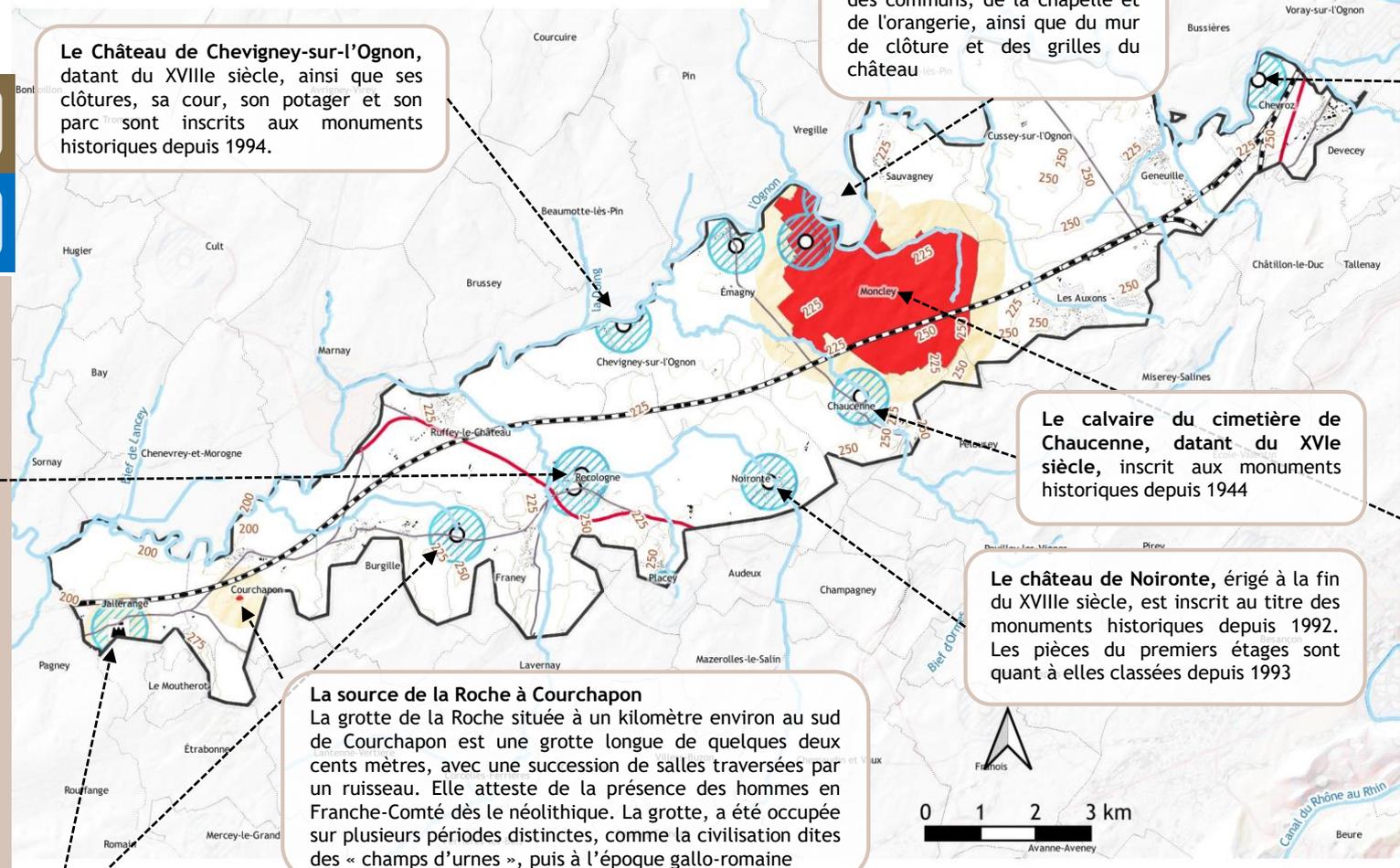
Le calvaire du cimetière de Chauenne, datant du XVI^e siècle, inscrit aux monuments historiques depuis 1944

Le village de Monclay
Installé en rive gauche de l'Ognon, l'intégralité du territoire est un site inscrit. La commune possède en outre un château du XVIII^e siècle classé aux monuments historiques, installé sur une terrasse dominant l'entrée ouest du village, et une célèbre fonderie connue depuis 1584. Le site forme un amphithéâtre s'appuyant sur un double méandre de l'Ognon protégé en arrière plan par un arc forestier très important.



Le château de Noironte, érigé à la fin du XVIII^e siècle, est inscrit au titre des monuments historiques depuis 1992. Les pièces du premiers étages sont quant à elles classées depuis 1993

La source de la Roche à Courchapon
La grotte de la Roche située à un kilomètre environ au sud de Courchapon est une grotte longue de quelques deux cents mètres, avec une succession de salles traversées par un ruisseau. Elle atteste de la présence des hommes en Franche-Comté dès le néolithique. La grotte, a été occupée sur plusieurs périodes distinctes, comme la civilisation dites des « champs d'urnes », puis à l'époque gallo-romaine



- Périmètre**
- Périmètres communaux
 - Autoroutes
 - Liaisons routières principales
 - Liaisons routières régionales
 - Voies ferrées
 - Cours d'eau
 - Courbes de niveau
 - Bâti

- Patrimoine historique, touristique et architectural**
- Monuments Historiques
 - Zone tampon autour des Monuments Historiques
 - Sites classés points
 - Sites inscrits
 - Zone tampon des sites inscrits et classés
 - Patrimoine touristique







ÉMAGNY

L'eau, une composante paysagère importante

CHEVIGNEY-SUR-L'OGNON

Zone humide

Percée de la LGV dans le bois des Fouchères, qui, d'un point de vue paysager, limite les perceptions visuelles

Quelques ouvrages d'art indiquent la présence de la LGV mais restent discrets

NOIRONTE

Topographie calme, propice à la cultures de céréales, notamment du maïs et du colza

Les ruisseaux constituent une ligne fédératrice dans l'implantation des villages

RECOLOGNE



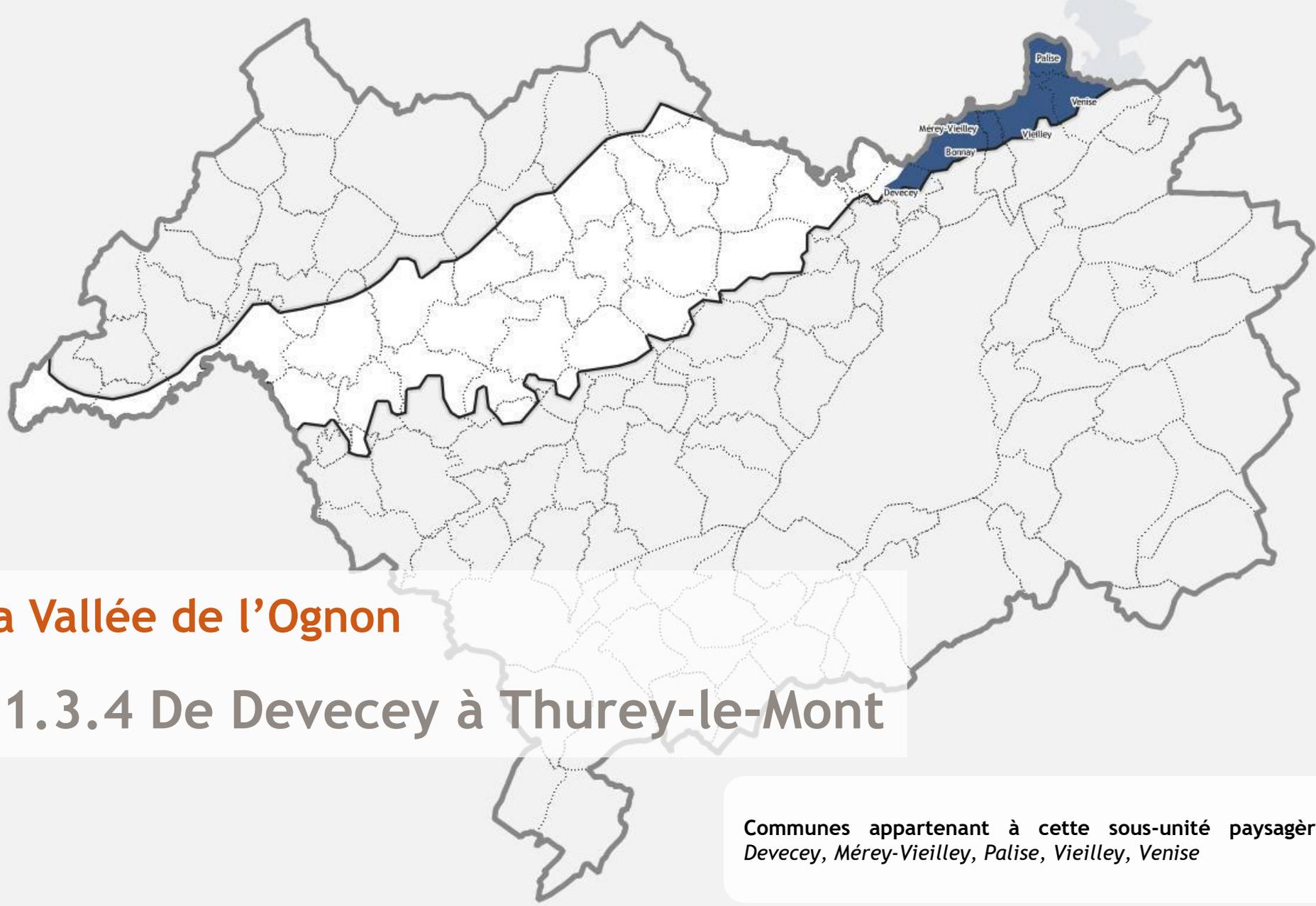
Audab

FRANEY



Surface de la sous-unité paysagère
incluse dans le périmètre du SCOT

63%



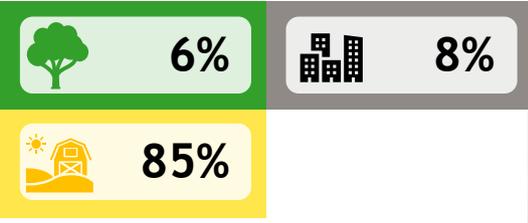
1.3. La Vallée de l'Ognon

1.3.4 De Devecey à Thurey-le-Mont

Communes appartenant à cette sous-unité paysagère : *Bonnay, Devecey, Mérey-Vieilley, Palise, Vieilley, Venise*

Paysages de Devecey à Thurey-le-Mont

AUDAB - Février 2022
Sources: IGN BD TOPO 2020, IGN BD Forêt 2020, IGN BD Alti 2021, DREAL BFC, Data.gouv



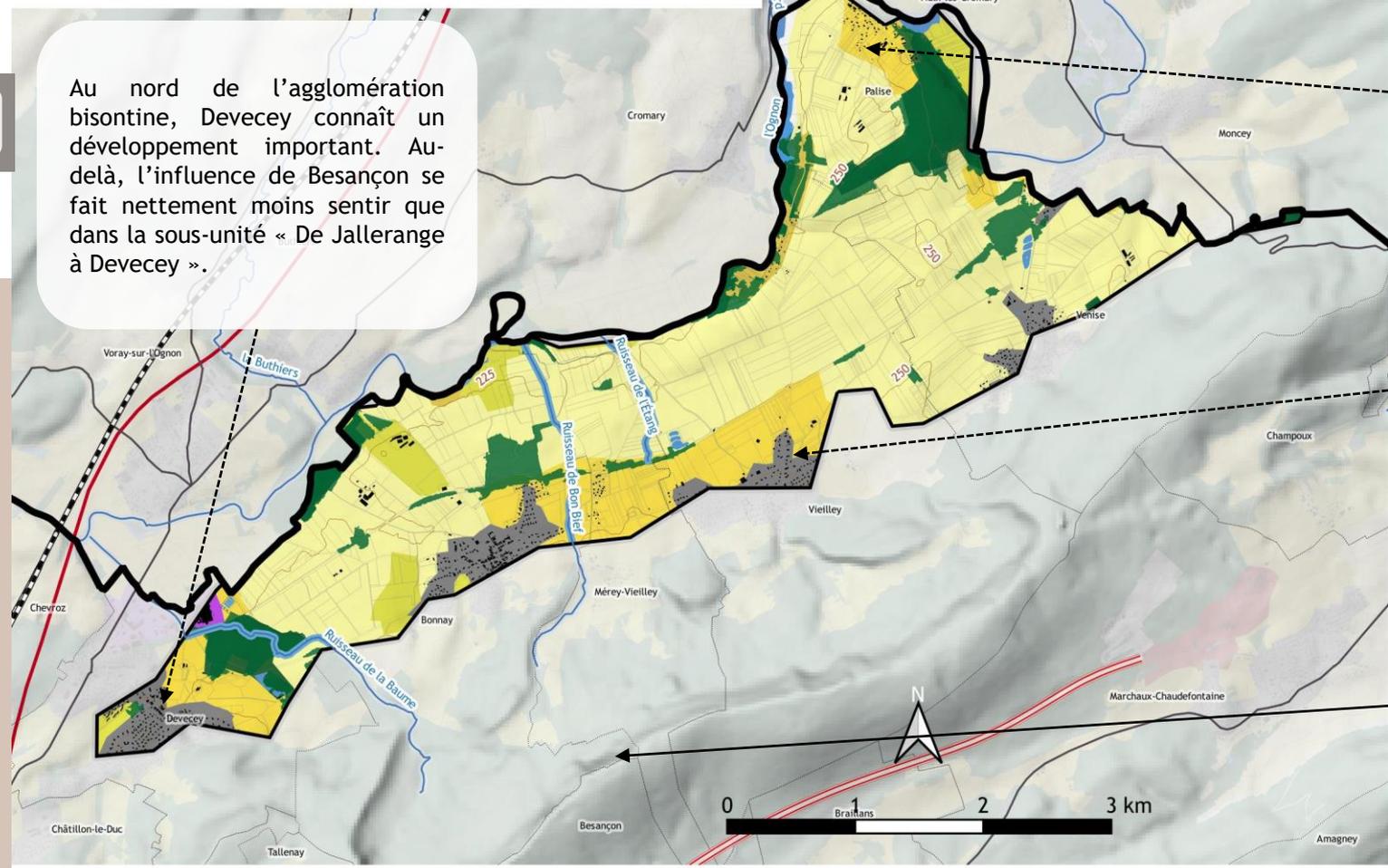
Au nord de l'agglomération bisontine, Devecey connaît un développement important. Au-delà, l'influence de Besançon se fait nettement moins sentir que dans la sous-unité « De Jallerange à Devecey ».

Cette sous-unité est caractérisée par le rétrécissement de la vallée de l'Ognon et l'augmentation des altitudes.

Le fond de vallée est dévolu aux cultures et aux prairies. Il laisse libre les premiers plans et permet au regard d'accéder à une grande diversité de combinaisons d'éléments du paysage. Le fil d'eau et la végétation spécifique qui l'accompagne (ripisylve) y prennent alors une place sensible.

Les très grosses fermes anciennes marquent toujours la prédominance de l'agriculture dans l'économie locale, tandis que le patrimoine révèle encore la trace de la vigne présente avant la vague de phylloxera de la fin du XIXe siècle.

Les villages dégagent une silhouette compacte, dominée par un clocher à bulbe. Des murets de pierres sèches continuent de dessiner le paysage.



Le village de **Palise** est le seul de cette unité paysagère à être au contact de la vallée de l'Ognon. Les constructions s'étagent sur un flan collinaire.

Au milieu des vergers, au bas de la pente qui descend du Bois de la Côte, **Mérey-Vieilley** se déploie dans la plaine alluviale à proximité de l'Ognon.

La vallée de l'Ognon, encadrée au sud par la Ride de la Dame Blanche (au nord de la forêt de Chailluz) qui détermine une limite rigide, longue de 17 km, orientée nord-est/sud-ouest et culminant à 619 m au niveau du fort, dominant d'environ 400 m le niveau de l'Ognon.

Périmètre

- Périmètres communaux
- Autoroutes
- Liaisons routières principales
- Liaisons routières régionales
- Voies ferrées
- Cours d'eau
- Courbes de niveau

Occupation du sol

- Tissu urbain continu
- Tissu urbain discontinu
- Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
- Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Prairies
- Systèmes cultureux et parcellaires complexes
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Forêt

MONUMENT HISTORIQUE 3

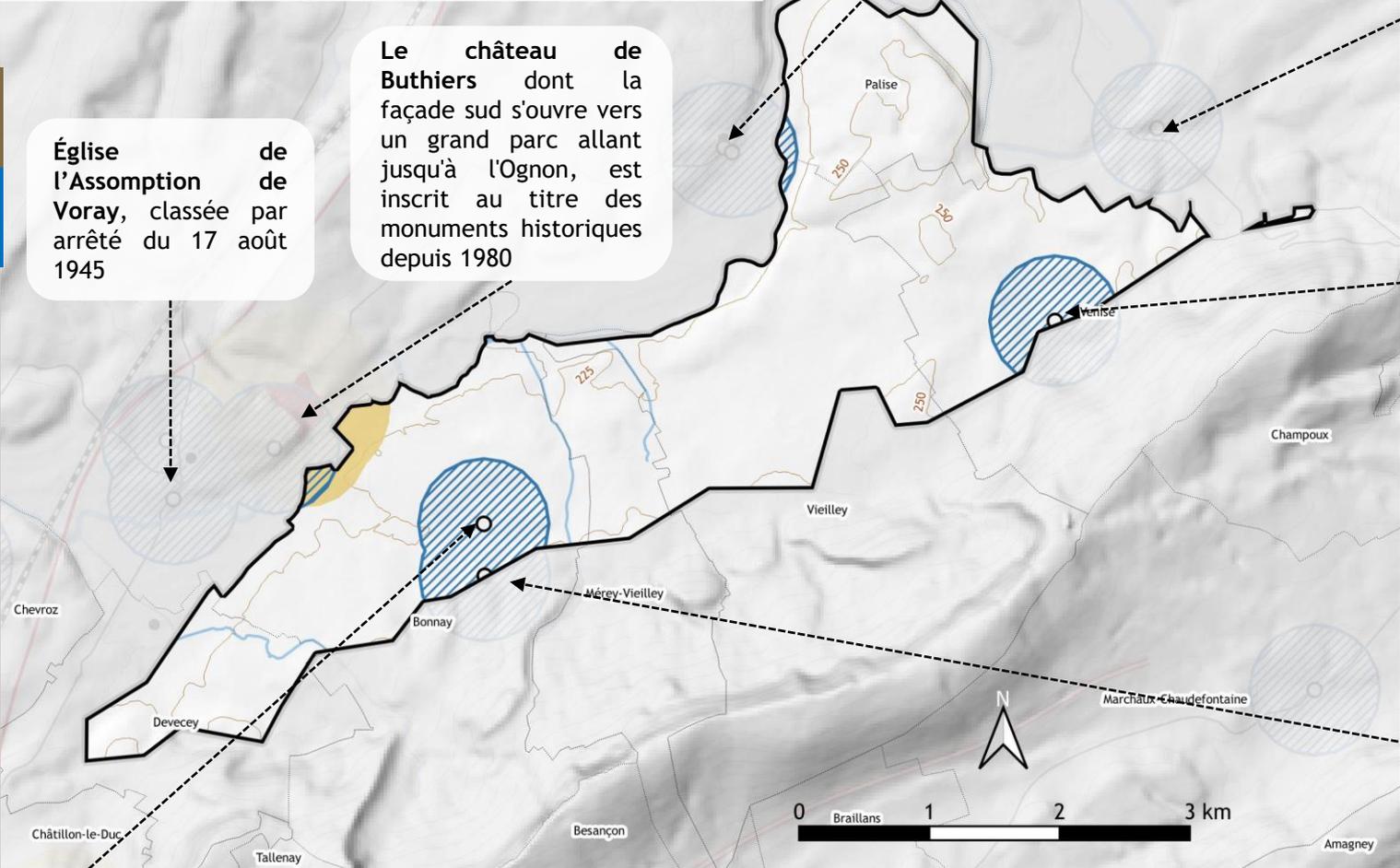
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE 0

Sites inscrits et classés 0

UNESCO 0

Les petits édifices liés à l'eau sont ici encore des éléments notables de l'architecture, ainsi que les châteaux (Bonnay et Moncey, châteaux du XVIIIe siècle inscrits), églises (Bonnay, église du XVIIIe classée) ou grosses maisons bourgeoises qui caractérisent la plupart des villages.

Le château de Bonnay est reconstruit en 1712 sur les ruines d'une maison forte. Son bâtiment principal, de forme rectangulaire et flanqué de deux ailes, s'élève sur trois étages et comporte 15 pièces. Il dispose d'un parc transformé en jardin « à l'anglaise » en 1827. Le château est inscrit aux monuments historiques depuis 1994.



- Périmètre**
- Périmètres communaux
 - Autoroutes
 - Liaisons routières principales
 - Liaisons routières régionales
 - Voies ferrées
 - Cours d'eau
 - Courbes de niveau

- Patrimoine historique, touristique et architectural**
- Monuments Historiques
 - Zone tampon autour des Monuments Historiques
 - Sites classés
 - Zone tampon des sites inscrits et classés

Église de l'Assomption de Voray, classée par arrêté du 17 août 1945

Le château de Buthiers dont la façade sud s'ouvre vers un grand parc allant jusqu'à l'Ognon, est inscrit au titre des monuments historiques depuis 1980

L'église Saint-Mathias et la mairie-lavoir de Cromary

Le château du maréchal Moncey, construit au XVIIIe siècle, est inscrit au titre des monuments historiques depuis 1990.

L'église Saint-Martin de Venise, construite dans le 2^e quart du XIX siècle, inscrite aux monuments historiques depuis 1979



L'église Saint-Lazare de Bonnay, de plan en croix latine, inspirée du modèle des églises jésuites, est reconstruite au 1^{er} quart du XVIIIe siècle. Dessinée en forme de croix latine, elle possède un Clocher-porche, couvert d'un dôme à impériale



Bloc diagramme : Bonnay et Mérey-Vieilley

Vieilley, village au milieu des vergers

MÉREY-VIEILLEY

Ride de la Dame Blanche
Au nord de la forêt de Chailluz, elle détermine une limite rigide, longue de 17 km, orientée nord-est/sud-ouest

Méandre de l'Ognon

Forêt de Chailluz

BONNAY

Fort de la Dame Blanche
Culminant à 619 m, dominant d'environ 400 m le niveau de l'Ognon

Importantes fermes marquant la place de l'agriculture

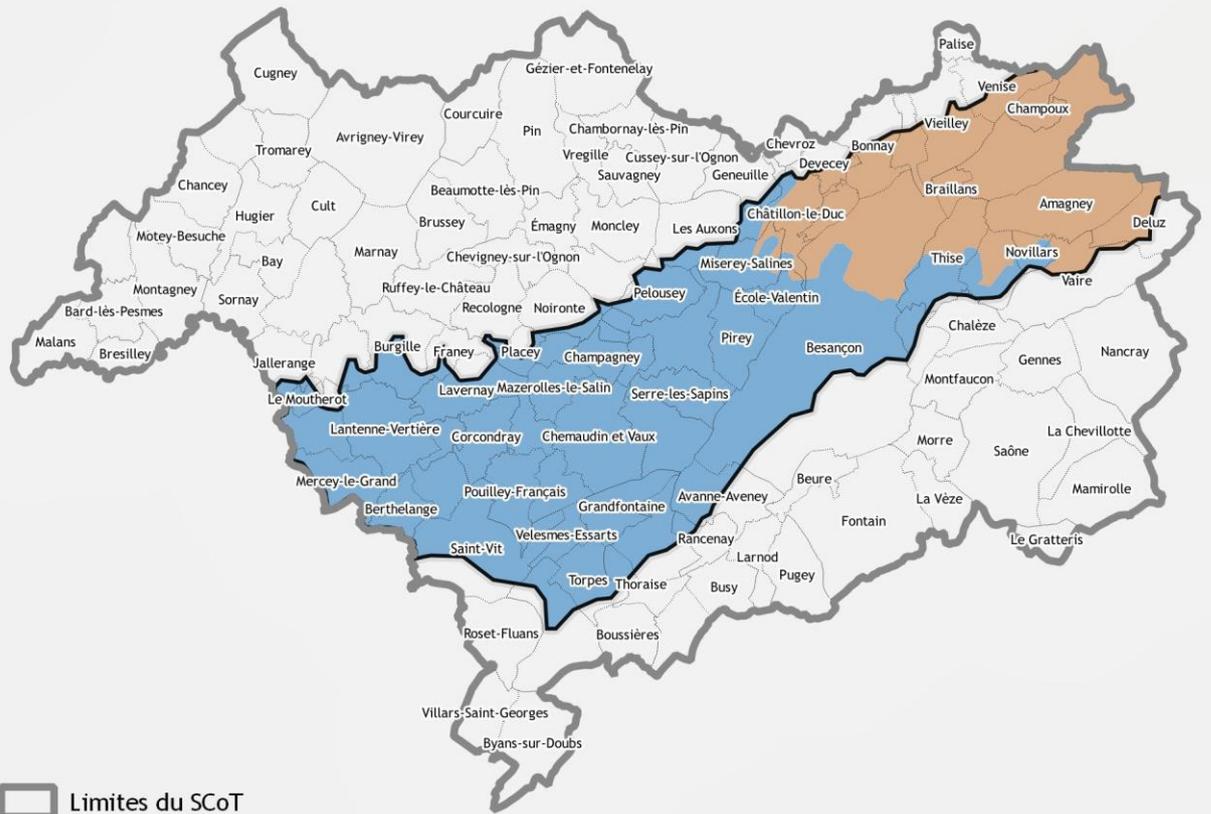
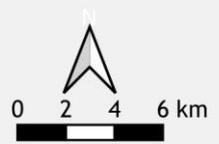
Ruisseaux de la Baume, de bon bief et de l'étang

N

1.4. Entre Ognon et Doubs

Entre Ognon et Doubs

AUDAB - Février 2022
Sources: IGN BD TOPO 2020, DREAL BFC, Data.gouv



- Limites du SCOT
- Périmètres communaux

Sous-unités paysagères Entre Ognon et Doubs

- Du Jura à Besançon
- Entre Besançon, Rougemont et Baume-les-Dames

« Entre la vallée de l'Ognon et la bordure jurassienne, la structure de cette unité est relativement complexe dans la mesure où elle intègre des éléments de relief rigides (ride de la Dame Blanche, forêt de Chailluz) qui redoublent les chaînons de la bordure jurassienne.

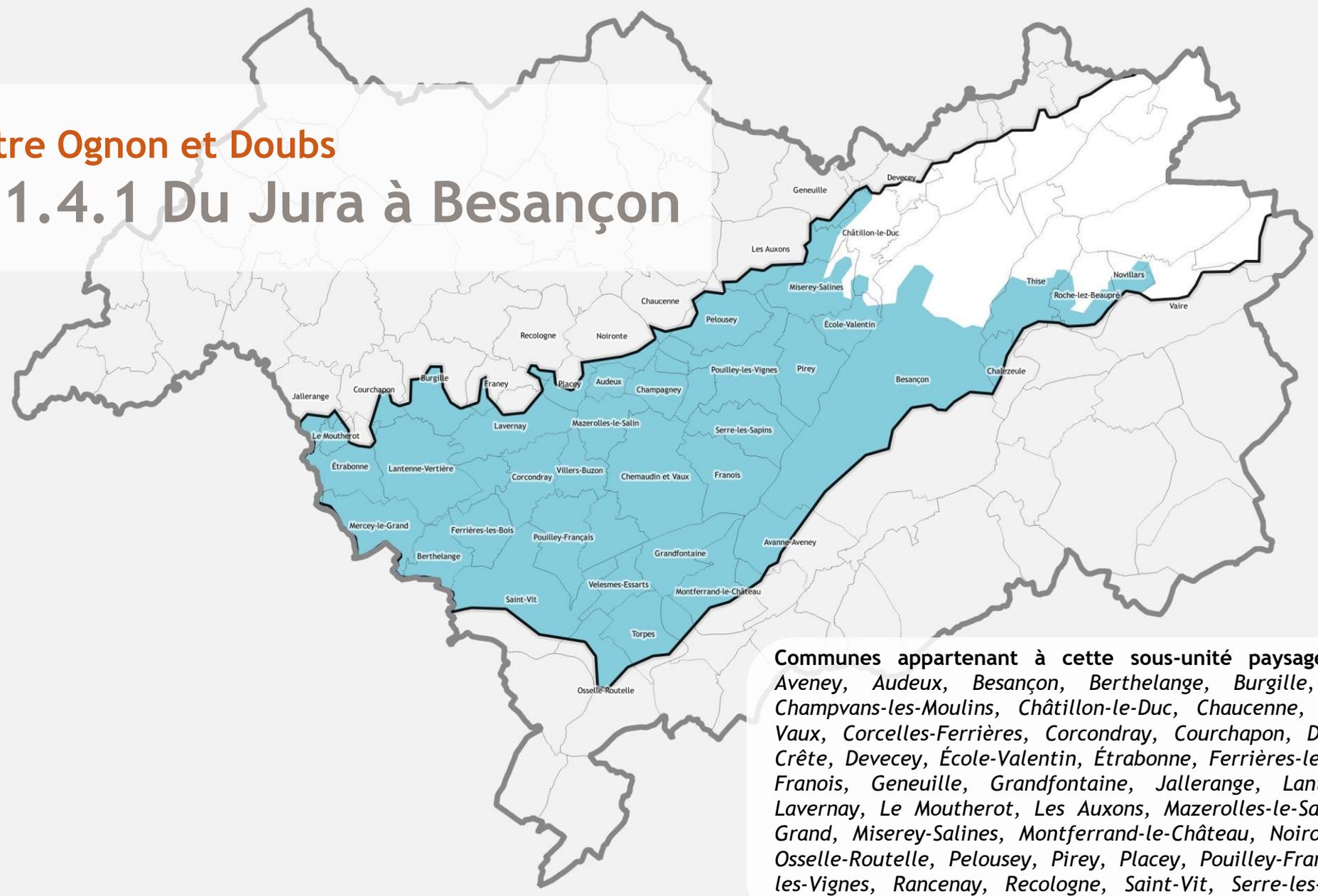
Cependant, le trait dominant de l'ensemble est donné par un réseau assez confus de collines calcaires séparées par des dépressions marneuses (avants-monts) que traverse sur une soixantaine de kilomètres l'autoroute A36.

L'occupation du sol est imparfaitement guidée par ces données de structure, même si les bois tendent à occuper les parties hautes, tandis que la polyculture occupe l'essentiel des terroirs villageois, où de nombreux vergers s'accrochent aux habitations. Cette trame rurale s'impose dans la partie médiane de la zone.

L'ouest est dominé par l'emprise urbaine de Besançon qui, au-delà du centre historique et de ses auréoles successives de développement, se traduit par le resserrement des bourgs et villages des alentours aux dépens des terres agricoles. Dans les espaces résiduels, la forêt garde une place considérable. La capitale comtoise en tire avec profit l'image de ville verte. »

Atlas des Paysages - CAUE de Franche Comté

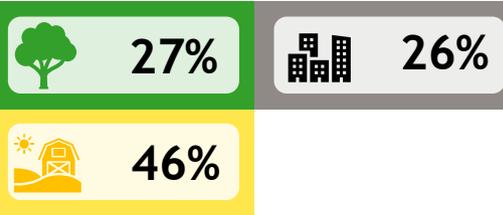
1.4. Entre Ognon et Doubs
 1.4.1 Du Jura à Besançon



Communes appartenant à cette sous-unité paysagère : Avanne-Aveney, Audeux, Besançon, Berthelange, Burgille, Champagny, Champvans-les-Moulins, Châtillon-le-Duc, Chaucenne, Chemaudin et Vaux, Corcelles-Ferrières, Corcondray, Courchapon, Dannemarie-sur-Crête, Devecey, École-Valentin, Étrabonne, Ferrières-les-Bois, Franey, Franois, Geneuille, Grandfontaine, Jallerange, Lantenne-Vertière, Lavernay, Le Moucherot, Les Auxons, Mazerolles-le-Salin, Mercey-le-Grand, Miserey-Salines, Montferrand-le-Château, Noironte, Novillars, Osselle-Routelle, Pelousey, Pirey, Placey, Pouilley-Français, Pouilley-les-Vignes, Rancenay, Recologne, Saint-Vit, Serre-les-Sapins, Thisse, Torpes, Velesmes-Essarts, Villers-Buzon

Paysages du Jura à Besançon

AUDAB - Février 2022
Sources: IGN BD TOPO 2020, IGN BD Forêt 2020, IGN BD Alti 2021, DREAL BFC, Data.gouv



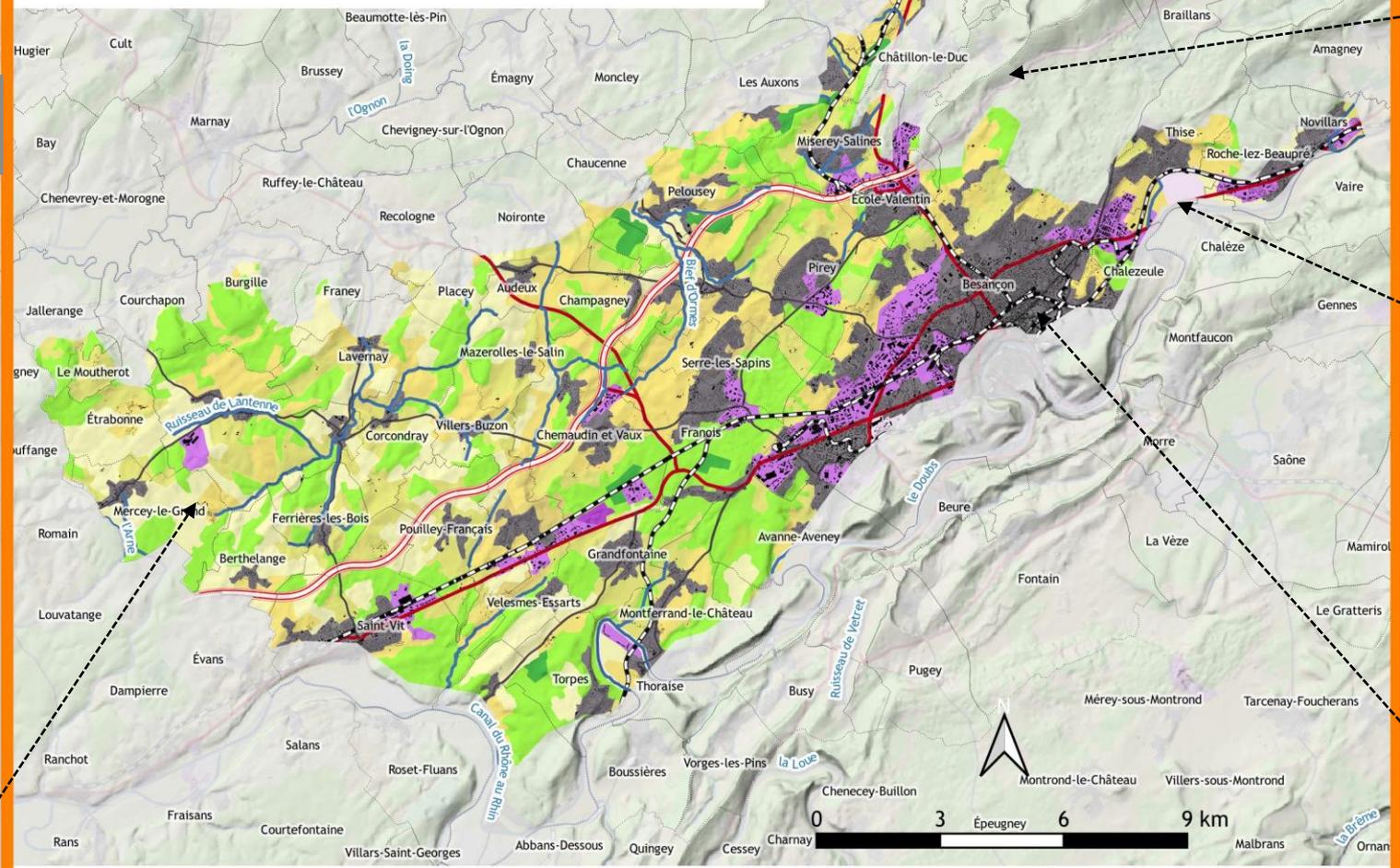
Cet ensemble s'étend d'une ligne Etrabonne / Routelle à une ligne Auxon-Dessus / Besançon / Roche-lez-Beaupré.

Forêts et systèmes cultureux complexes occupent les espaces interstitiels.

L'extrême ouest de la zone se distingue du reste de la sous-unité par un maillage de bourgs et de villages qui se desserre au profit des cultures et surtout des prairies qui deviennent dominantes. Seul Saint-Vit, dont le développement récent est conséquent, fait exception.

Les espaces agricoles dégagent des ouvertures visuelles plus larges. La composition visuelle retrouve et affine les thèmes structurants du paysage : un gradient est-ouest traduit la moindre empreinte urbaine à mesure que les cultures et les prairies s'imposent à la vue.

Le territoire contient également une vaste gamme de zones commerciales, industrielles ou artisanales, qui accompagnent les entrées de ville, de Saint-Vit, Serre-lès-Sapins, Chalezeule, Roche-lez-Beaupré, Novillars, Pirey, École-Valentin, Miserey-Salines.



Périmètre

-  Limites du SCoT
-  Périmètres communaux
-  Autoroutes
-  Liaisons routières principales
-  Liaisons routières régionales
-  Voies ferrées
-  Cours d'eau
-  Bâti

Occupation du sol

-  Tissu urbain
-  Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
-  Sites d'extractions minière
-  Equipements sportifs et de loisirs
-  Terres arables hors périmètres d'irrigation
-  Prairies
-  Systèmes cultureux et parcellaires complexes
-  Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Prairies naturelles
- Forêts et végétation arbustive en mutation

Vers l'Est, la rupture est assez brutale. On passe sans transition à la forêt de Chailluz et au relief qui la supporte.

La présence de l'eau n'est sensible qu'aux abords immédiats du Doubs, dont l'impact visuel dans le paysage est bloqué par les versants encadrants de la bordure jurassienne.

La Ville de Besançon qui impose sa marque dans le paysage par-delà les différences de configuration du relief. La trame urbaine se densifie à mesure que l'on arrive au contact du cœur historique de la ville.

La sous-unité se caractérise par la confrontation d'un tissu rural ancien avec la structure pavillonnaire récente qui consomme des étendues de plus en plus vastes.

Patrimoine du Jura à Besançon

AUDAB - Février 2022
Sources: IGN BD TOPO 2020, IGN BD Forêt 2020, IGN BD Alti 2021, DREAL BFC, Data.gouv

MONUMENT HISTORIQUE 27

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE 0

Sites inscrits et classés 3

UNESCO 0

Malgré la multiplication des constructions et infrastructures banalisantes du paysage, on retrouve dans les cœurs de village des éléments d'architecture intéressants : églises, mairies, fontaines et lavoirs témoignent d'un soin particulier apporté aux édifices publics, tandis que la dimension des fermes évoque une certaine opulence de l'agriculture passée. La vigne, disparue aujourd'hui, a laissé sa trace dans le patrimoine de bon nombre des villages par la cave ajoutée à la ferme d'élevage.

Cette section compte quelques beaux châteaux inscrits à l'inventaire des monuments historiques.

Le Château d'Étrabonne, fondé vers 1804 et reconstruit en pierre au début du XIIIe siècle. Transformé en ferme à partir de 1570, il conserve encore son aspect féodal avec sa grande salle, sa chapelle et les restes de trois tours, dont un puissant donjon.

La Maison du Bailliage d'Étrabonne est un site inscrit localisé au centre du village. Ces bâtiments des XV et XVI^e siècles, bien restaurés, constituent un témoin de l'architecture fonctionnelle et rurale de l'époque.

L'Église Saint-Martin de Mercey-le-Grand, inscrite depuis 1926.

Le Château de Corcondray (MH) le vestige de sa Tour de Corcondray (site inscrit).

Maison Voutée sur cellier de Champagnay

Le Château de Miserey, ancienne maison-forte modernisée au XIIe siècle est inscrit en 1994 aux monuments historiques et la **Chapelle Saint Ferréol et Saint-Ferjeux**, érigée en 1854 et inscrite en 2012.

L'enceinte de Placey, vestige archéologique d'une motte castrale du XIIIe siècle, inscrites aux monuments historiques depuis 1995

Périmètre

- Périmètres communaux
- Périmètre Du Jura à Besançon
- Cours d'eau
- Relief
- Bâti

Patrimoine historique, touristique et architectural

- Monuments Historiques
- Zones tampon autour des monuments historiques
- Sites inscrits et classés surfaces
- Zones tampon des sites inscrits et classés

L'Abbaye de Corcelles, inscrite en 1997, est une ancienne abbaye cistercienne. Les éléments inscrits sont l'église, les bâtiments monastiques ainsi que les sols et les vestiges archéologiques qu'ils renferment.

Le Château de Torpes, construit dans la 2^e moitié du XVIIIe siècle, est érigé sur un rocher de 20m de haut. Le corps de logis, le petit hôtel, les bâtiments des communs, l'orangerie, l'avenue, l'avant-cour, la cour d'honneur, les portails, les grilles et le jardin sont classés aux monuments historiques depuis 1993. La ferme et le parc sont inscrits depuis 1992.

L'aérodrome de Besançon-Thise, dont le hangar à avion est inscrit aux monuments historiques.

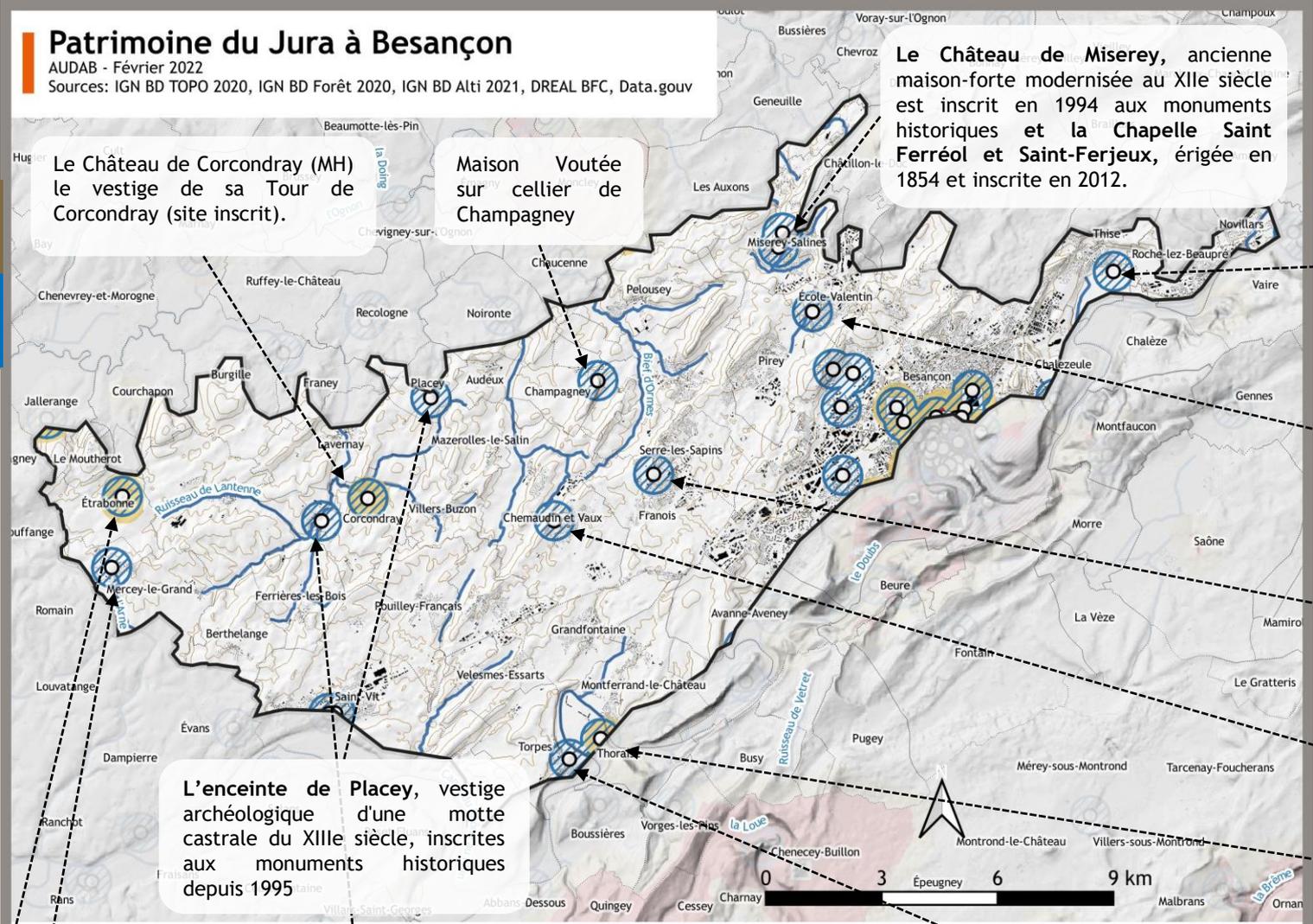
Le Château d'École, inscrit aux monuments historiques en 1980, date du XVIe siècle. Le château est remarquable notamment pour sa façade renaissance et ses cheminées monumentales.

La Demeure de Franois, du XVIIe siècle, dont les vestiges du mur et des tours du clos, ainsi que les façades et la toiture du corps de logis sont inscrits aux monuments historiques depuis 2002.

L'Église Saint-Alban de Chemaudin, inscrite aux monuments historiques depuis 1993.

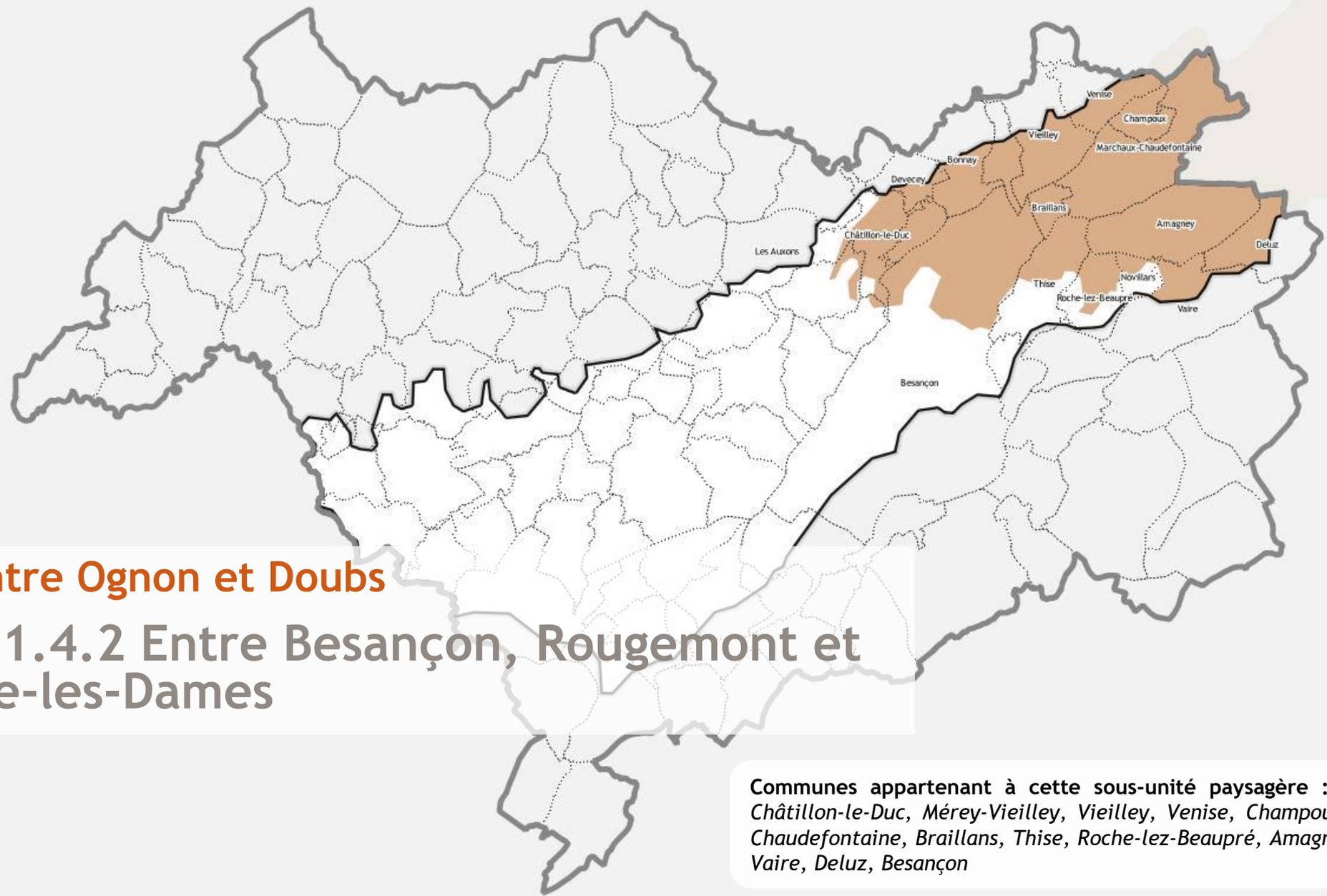
La ferme de Thoraise, datée du 2^e quart du XVIIIe siècle et inscrite aux monuments historiques depuis 2009, est caractéristique des fermes traditionnelles de polyculture franc-comtoise. Le bâtiment, comprend l'habitation le long du gouttereau sud-ouest, suivie de l'allée de grange et de l'écurie.

Le Château de Thoraise et ses abords constituent un site inscrit. D'une surface de près de 2 hectares, ils occupent un éperon rocheux dominant la rive gauche du Doubs. Malgré de nombreuses restaurations, le château médiéval subsiste.



Surface de la sous-unité paysagère
incluse dans le périmètre du SCOT

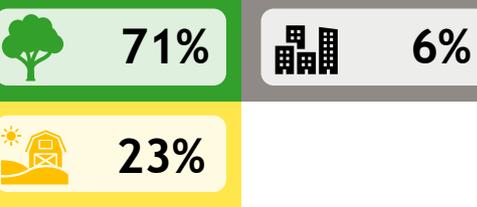
41%



1.4. Entre Ognon et Doubs

1.4.2 Entre Besançon, Rougemont et Baume-les-Dames

Communes appartenant à cette sous-unité paysagère : *Les Auxons, Châtillon-le-Duc, Mérey-Vieilley, Vieilley, Venise, Champoux, Marchaux-Chaufontaine, Brailans, Thisse, Roche-lez-Beaupré, Amagney, Novillars, Vaire, Deluz, Besançon*



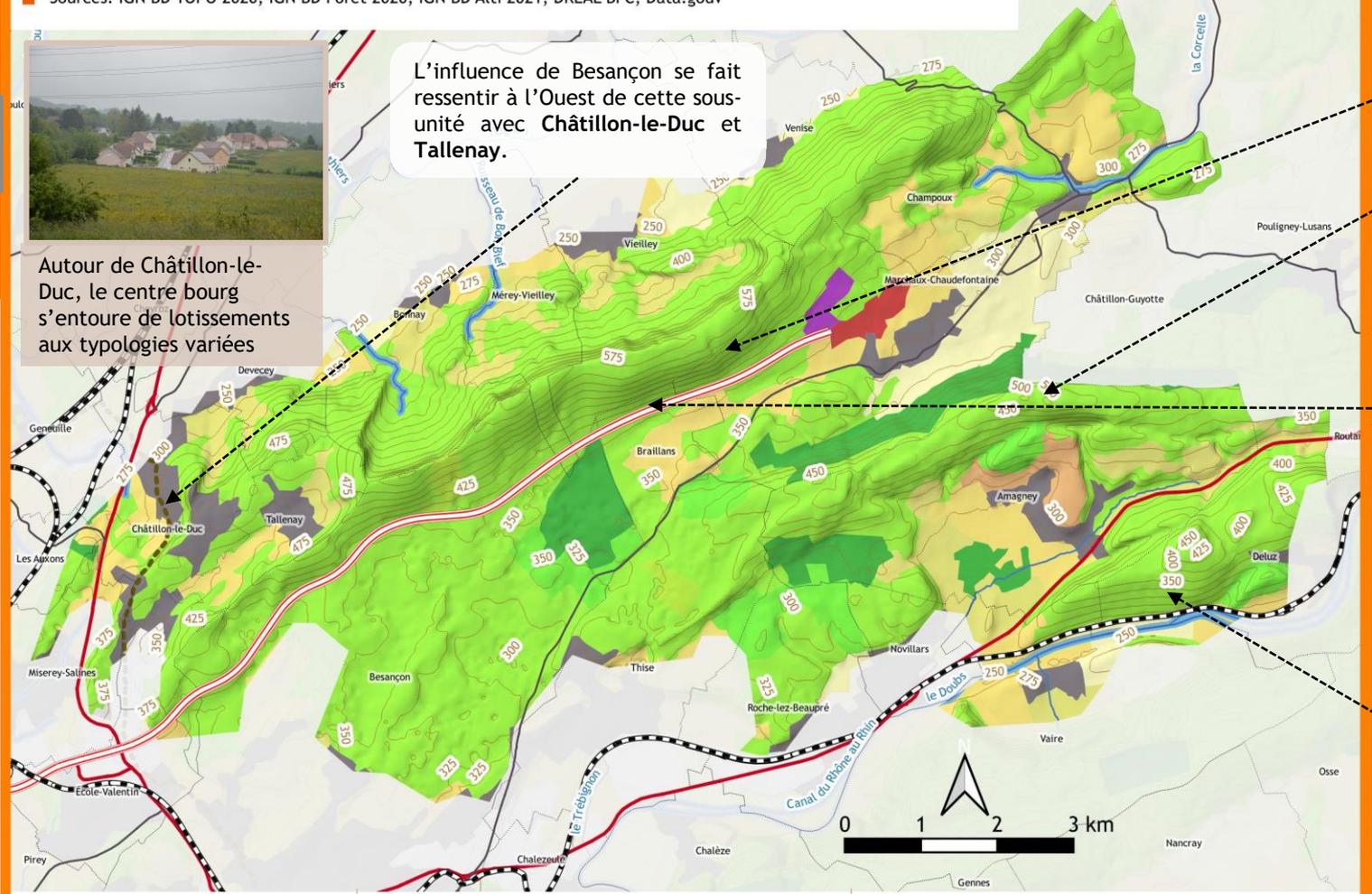
Paysage entre Besançon, Rougemont et Baume-les-Dames

AUDAB - Février 2022
Sources: IGN BD TOPO 2020, IGN BD Forêt 2020, IGN BD Alti 2021, DREAL BFC, Data.gouv



Autour de Châtillon-le-Duc, le centre bourg s'entoure de lotissements aux typologies variées

L'influence de Besançon se fait ressentir à l'Ouest de cette sous-unité avec Châtillon-le-Duc et Tallenay.



Les alignements du Fort de la Dame Blanche, du Bois de Sassy et les rides qui leur font suite charpentent solidement le paysage. Le relief présente des amplitudes altimétriques importantes entre les étroites dépressions et les lignes de crêtes, pouvant atteindre plus de 200 mètres de dénivelé au pied de la ride de la Dame-Blanche.

Ces élévations topographiques structurent le paysage et marquent une orientation nord-est/sud-ouest. Elles font écho au relief de la Bordure Jurassienne (sud) en s'inscrivant dans le même axe. Vers le nord, les arêtes du relief sont plus émoussées et les versants moins abrupts.

La ruralité est très marquée. La forêt enveloppe complètement ces reliefs et déborde même sur les zones basses, gagnant progressivement sur les clairières, toujours bien visibles malgré tout.

Dans ce contexte boisé, les terroirs villageois permettent localement l'ouverture du champ visuel qui reste toutefois cadré dans un axe nord-est/sud-ouest.

Le bois des Grands Cantons

Le bois de Sassy

L'autoroute A36 suit l'axe des dépressions topographiques, et artificialise à ce paysage boisé

Les lignes de crêtes offrent des panoramas sur les vallées voisines de l'Ognon et du Doubs.

Marchaux dont la centralité se trouve renforcée grâce à l'échangeur autoroutier. On y trouve les plus vastes plages d'extension, sous forme de lotissements, en même temps que la majorité des implantations économiques non agricoles.

- ### Périmètre
- Périmètres communaux
 - Autoroutes
 - Liaisons routières principales
 - Liaisons routières régionales
 - Voies ferrées
 - Cours d'eau
 - Courbes de niveau

- ### Occupation du sol
- Tissu Urbain
 - Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
 - Réseau routier et ferroviaire et espaces associés
 - Terres arables hors périmètres d'irrigation
 - Vergers
 - Prairies
 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes
 - Forêts de feuillus
 - Forêts de conifères
 - Forêts mélangées
 - Forêts et végétation arbustive en mutation

Patrimoine entre Besançon, Rougemont et Baume-les-Dames

AUDAB - Février 2022
Sources: IGN BD TOPO 2020, IGN BD Forêt 2020, IGN BD Alti 2021, DREAL BFC, Data.gouv

MONUMENT HISTORIQUE 3

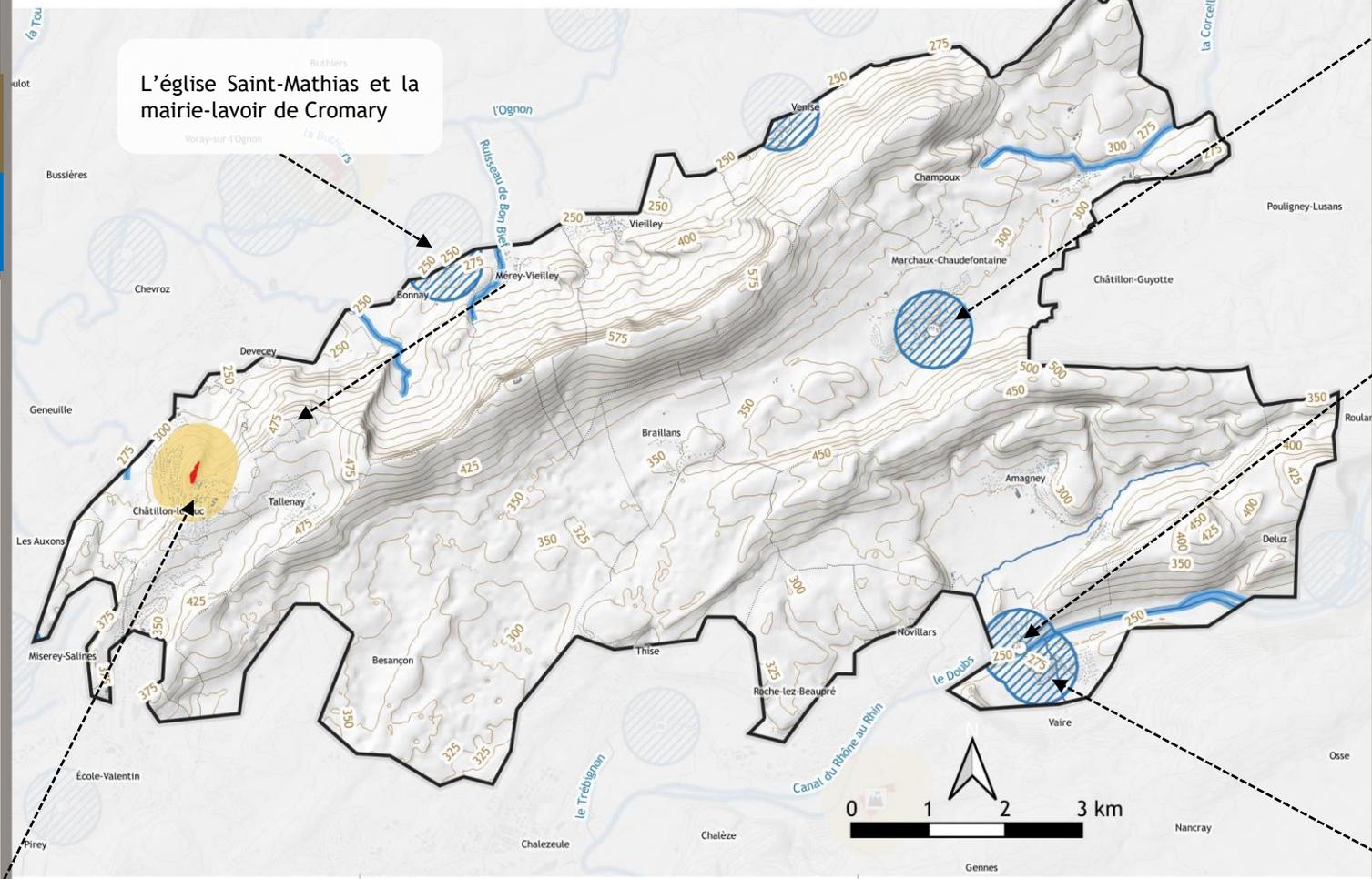
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE 0

Sites inscrits et classés 1

UNESCO 0

Parmi les éléments du patrimoine ancien très varié, les édifices liés à l'eau gardent une place importante. Au cœur des villages, les lavoirs servent souvent encore de point de repère, parfois d'abribus et de cabine téléphonique, comme à Rognon. Le déplacement du Crenu, ruisseau traversant ce village à la fin du XIXe siècle, a dilaté l'espace central structurant, aujourd'hui voué à la route et en attente de requalification. Ici encore, les mairies-lavoirs sont remarquables

Le Fort de Châtillon-le-Duc, est une place fortifiée de Besançon datant du XIXe. Construit sur une butte du bourg de Châtillon-le-Duc, le fort domine la vallée de l'Ognon à 443 mètres d'altitude. Les 1,34 hectare du fort constituent un site inscrit depuis novembre 1942



Périmètre

- Périmètres communaux
- ▭ Périmètre Entre Besançon, Rougemont et Baume
- Cours d'eau

Occupation du sol

- Monuments Historiques
- ▨ Zones tampon autour des monuments historiques
- Sites inscrits et classés surfaces
- Zones tampon des sites inscrits et classés

L'église Saint-Mathias et la mairie-lavoir de Cromary

Le Mairie-Lavoir de Marchaux, construit au XVIIIe siècle, est inscrit au titre des monuments historiques depuis 1990

La tuilerie de Vaire, inscrite au titre des monuments historiques en 2001, a été construite en 1681. Transformée en hangar agricole à la fin du XIXe siècle, il ne reste de l'ancienne tuilerie que le hangar de façonnage et de séchage dont la toiture est caractéristique



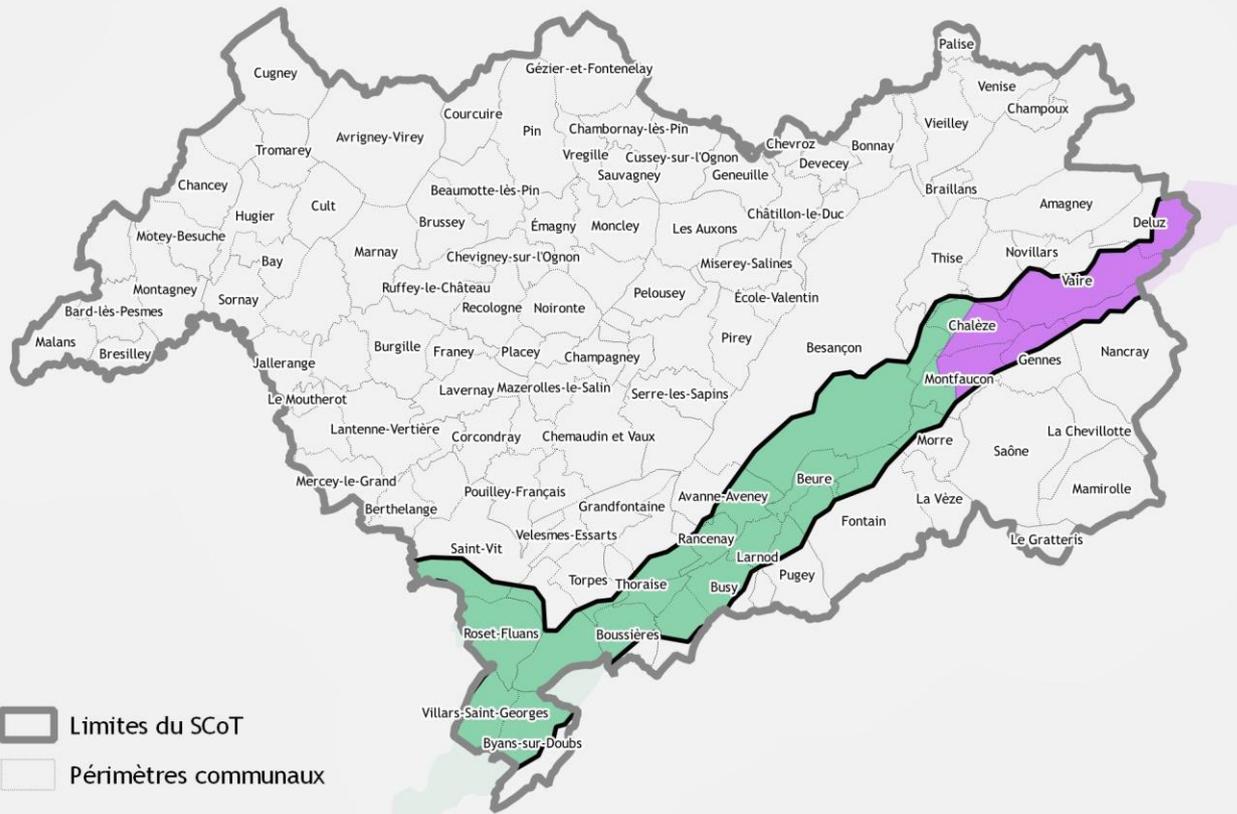
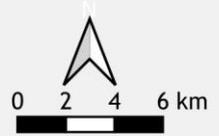
Le Château de Vaire-Arcier, de style classique, et son jardin à la française, sont classés au titre des Monuments Historiques. Le portail d'entrée est encadré par deux pavillons symétriques. Il donne sur une terrasse offrant une vue dégagée sur le bourg de Vaire et la vallée du Doubs



1.5. La Bordure Jurassienne

Bordure Jurassienne

AUDAB - Février 2022
Sources: IGN BD TOPO 2020, DREAL BFC, Data.gouv



 Limites du SCoT
 Périmètres communaux

Sous-unités paysagères Vallée du Doubs
 Entre Besançon et Baume-les-Dames
 Entre Jura et Besançon

« Cette unité souligne d'une manière nette toute la retombée septentrionale de l'arc jurassien. Formés de plusieurs chaînons parallèles bien distincts à l'ouest, ces alignements, en obliquant vers le nord-est, se resserrent sur la vallée du Doubs qu'ils canalisent imparfaitement.

Bien que la bordure intègre une partie majeure de la vallée du Doubs et de l'axe de développement qu'elle peut en principe offrir, l'humanisation des paysages est ici relativement faible en raison des contraintes liées à l'encaissement de la vallée.

En effet, même au niveau de Besançon, le développement urbain s'est déporté vers l'extérieur de la zone, là où la boucle du Doubs s'échappe du faisceau.

À l'amont et à l'aval de la ville, dès que la rivière regagne son cadre montagneux, « la nature » prend une part essentielle dans la construction des paysages.

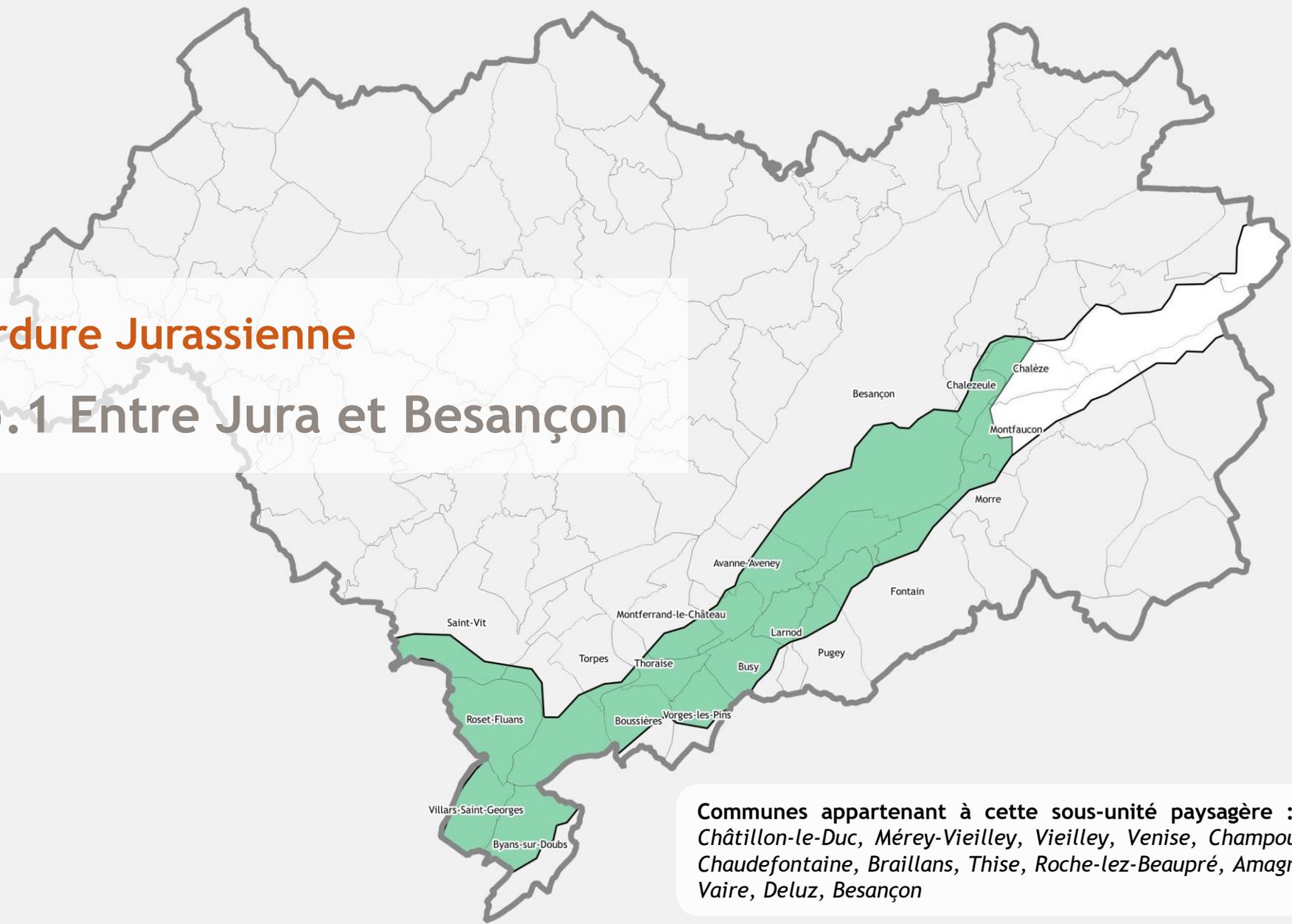
La voie ferrée longeant la route et la voie fluviale fait à peine diversion dans un contexte « sauvage » où les villages restent espacés les uns des autres. Baume-les-Dames a mis à profit un site de confluence là où les versants desserrent quelque peu leur étreinte autour du Doubs.

Les nombreuses friches industrielles (Clerval, Baume-les-Dames, Deluz, Laissey) témoignent d'industries actives au début du siècle et aujourd'hui éteintes. »

Atlas des Paysages - CAUE de Franche Comté

1.5. La Bordure Jurassienne

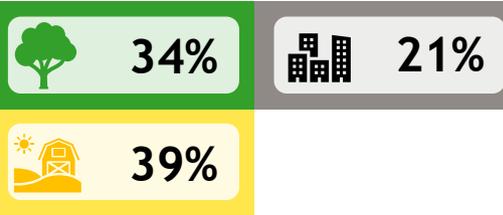
1.5.1 Entre Jura et Besançon



Communes appartenant à cette sous-unité paysagère : *Les Auxons, Châtillon-le-Duc, Mérey-Vieilley, Vieilley, Venise, Champoux, Marchaux-Chaufontaine, Brailans, Thisse, Roche-lez-Beaupré, Amagney, Novillars, Vaire, Deluz, Besançon*

Paysages de la vallée du Doubs Entre Jura et Besançon

AUDAB - Octobre 2022
Sources: IGN BD TOPO 2020, IGN BD Forêt 2020, IGN BD Alti 2021, DREAL BFC, Data.gouv



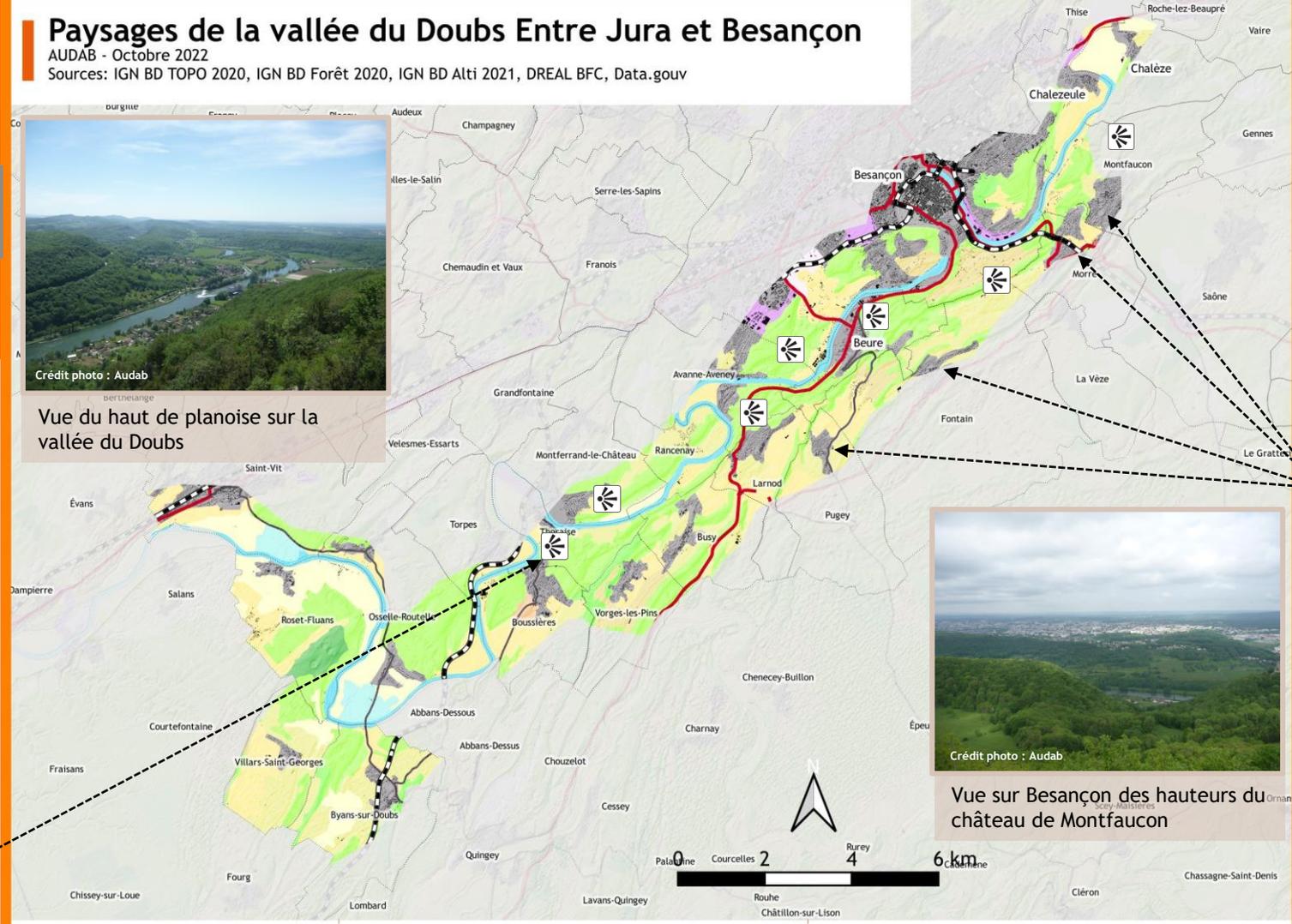
L'emprise urbaine bute au sud sur les premiers contreforts du Jura au sein desquels s'affirment les villages de Pugey, Fontain, Morre et Montfaucon qui laissent à l'agriculture une bonne partie des combes qui éventrent les chaînons.



Credit photo : Audab
Vue sur la vallée du Doubs depuis la Chapelle Notre-Dame du Mont à Thoiray



Credit photo : Audab
Vue du haut de planoise sur la vallée du Doubs



Credit photo : Audab
Vue sur Besançon des hauteurs du château de Montfaucon

Périmètre

- Périmètres communaux
- Autoroutes
- Liaisons routières principales
- Liaisons routières régionales
- Voies ferrées
- Cours d'eau

Occupation du sol

- Tissu urbain
- Zones industrielles et commerciales et installations publiques
- Réseau routier et ferroviaire et espaces associés
- Équipements sportifs et de loisirs
- Terres arables hors périmètre d'irrigation
- Vergers et petits fruits
- Prairies
- Systèmes cultureux et parcellaires complexes
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Landes et broussailles
- Cours d'eau
- Plans d'eau

La Boucle et le quartier Battant, cœur historique de Besançon, dominé par les collines surmontées de forts de la Citadelle, de Bregille, Chaudanne, Rosemont et Planoise, s'inscrivent dans le contexte paysager du faisceau. Le développement urbain ayant gagné sur la zone externe des Avant-Monts.

L'empreinte urbaine des premiers contrefort du Jura : Montfaucon, Morre, Fontain et Pugey

Les lignes de crêtes offrent des panoramas sur les vallées voisines de l'Ognon et du Doubs.

Marchaux dont la centralité se trouve renforcée grâce au nouvel échangeur autoroutier. On y trouve les plus vastes plages d'extension, sous forme de lotissements, en même temps que la majorité des implantations économiques non agricoles

Patrimoine de la vallée du Doubs Entre Jura et Besançon

AUDAB - Octobre 2022
Sources: IGN BD TOPO 2020, IGN BD Forêt 2020, IGN BD Alti 2021, DREAL BFC, Data.gouv

MONUMENT HISTORIQUE 193

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE 3

Sites inscrits et classés 20

UNESCO 1

Deux monuments historiques sont répertoriés à Saint-Vit.
La maison de maître de poste (sa façade sur rue et sa toiture) construite à la fin du XVIIIe siècle et inscrite en 1977.
La tour d'escalier d'une maison dont la construction est datée à partir du XVIe siècle, inscrite en 1986.

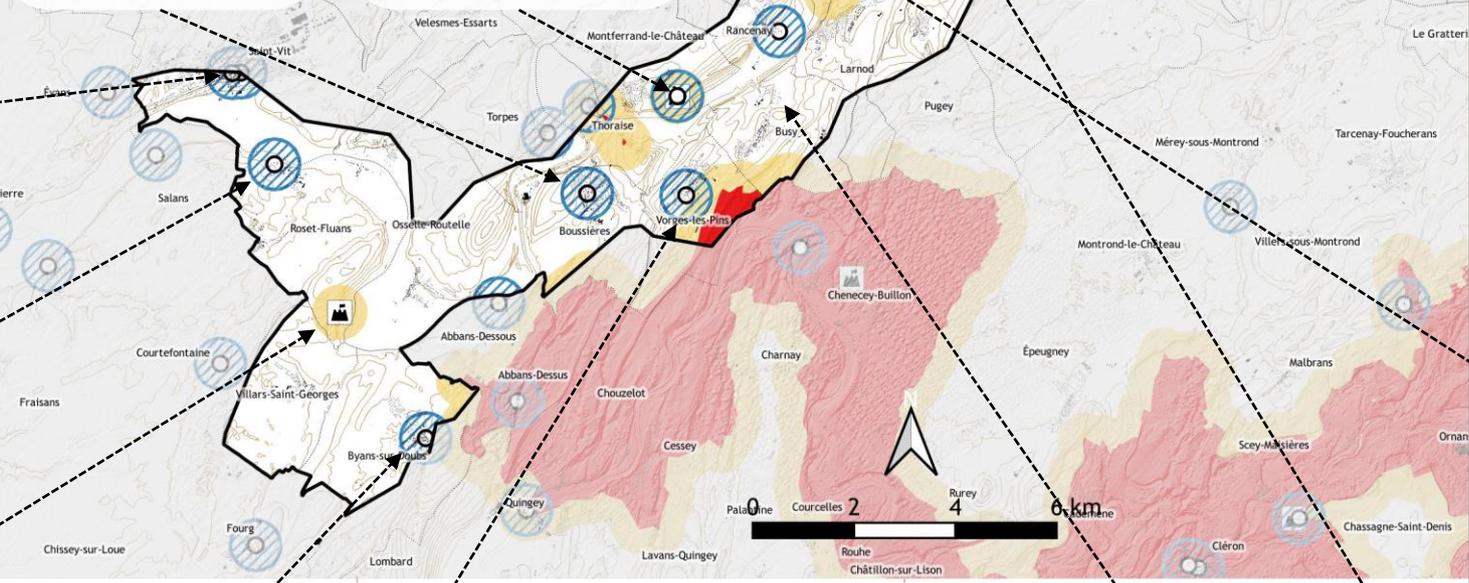
Le château de Roset-Fluans, inscrit en 2016, est datée de la fin du XVIIe siècle.

La Grotte d'Osselle, classée depuis 1912. Découverte au XIIIe siècle, sa richesse patrimoniale est liée aux cristallisations et colorations de ses parois, sa rivière souterraine et paléontologiques, avec la découverte du premier squelette complet d'ours des cavernes en 1826.

L'église de Byans-sur-Doubs, dont la reconstruction date de la seconde moitié du XVIIIe siècle, conservant un clocher-porche du premier art roman (avant 1200) et une partie du chœur dont la baie axiale est en tiers-point (XVe-XVIe siècle).

L'Église Saint-Étienne de Bousnières, dont subsiste le clocher qui constitue l'une des rares traces de l'art roman en Franche-Comté. Elle possède un retable-autel polychrome en bois inscrit à titre objet aux monuments historiques depuis 1992.

Les Ruines du Château de Montferrand, ancien château fort du XIIIe siècle surplombant de 125 m le Doubs, font l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques depuis 1926. Elle se situe sur un site classé d'un peu moins d'un hectare.



Périmètre

- Périmètres communaux
- Périmètre de la Vallée du Doubs du Jura à Besançon
- Bâti
- Courbe de niveaux

Patrimoine historique, touristique et architectural

- Monuments historiques
- Zones tampon des monuments historiques
- Sites classés
- Surfaces des sites classés
- Zones tampon des sites inscrits et classés
- Périmètre UNESCO
- Zone tampon du périmètre UNESCO
- Site Patrimonial Remarquable

L'Église Saints-Pierre-et-Paul de Vorges-les-Pins, construite en 1825, inscrite aux monuments historiques depuis 1926.

L'Église de l'Assomption Rancenay, de 1341, complétée par un clocher porche en 1725, inscrite aux monuments historiques depuis 2006.

Château de la Juive à Chalezeule, sur le Mont Bregille, est une demeure particulière remarquable, dominé par le style néogothique, avec sa tourelle d'escalier et son échauguette. Le château, constitué d'un logis, de communs, d'une ferme et d'un parc, est classé aux monuments historiques depuis 2002.

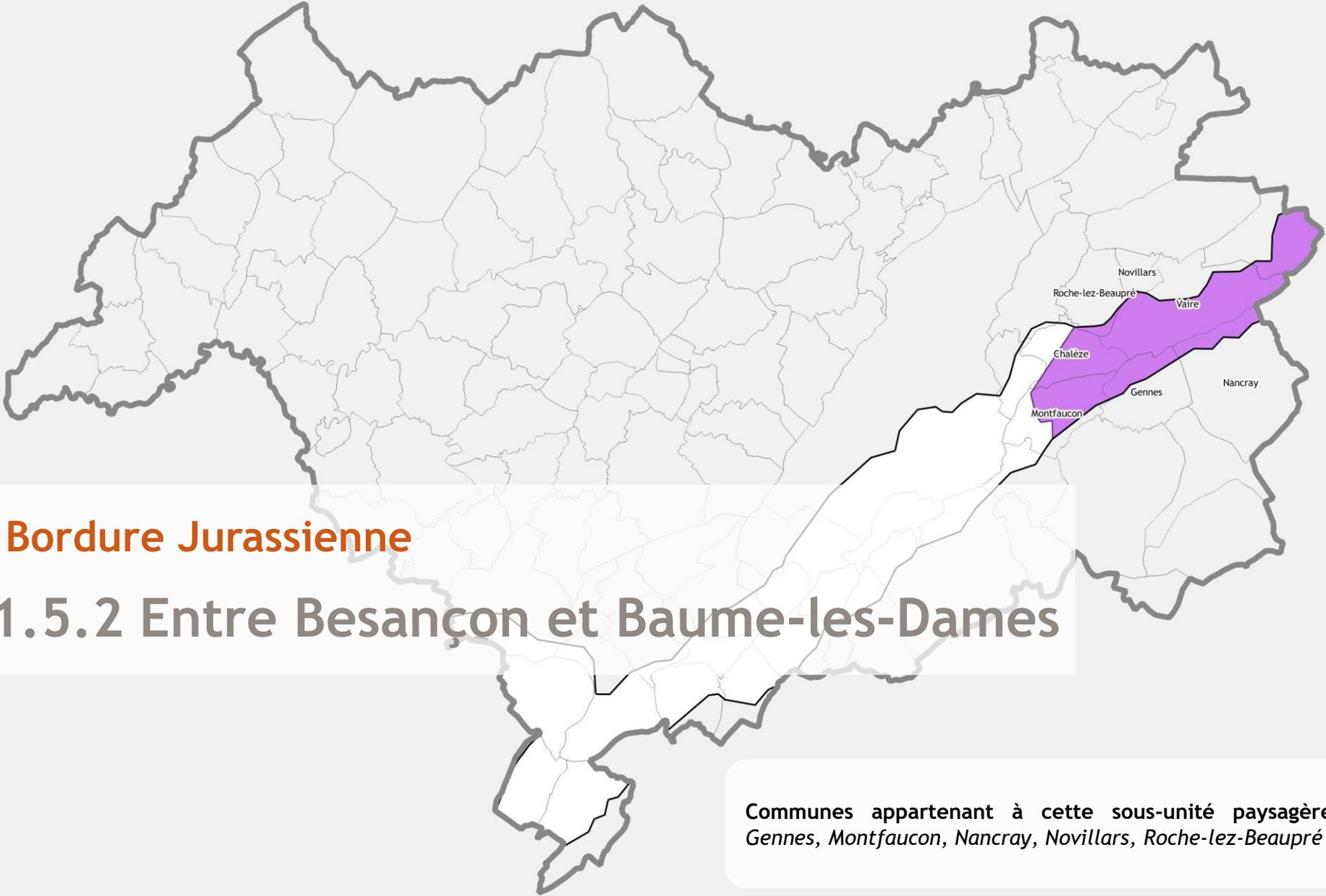
Château d'Arguel et la Grotte Saint-Georges constitue un site inscrit de 17 hectares. Il accueille un château fort du Moyen Âge dont les vestiges se dressent, dominant la vallée du Doubs sur une crête rocheuse de plus de 250 m en rive gauche. Seules la base d'un mur d'enceinte et les entrées de pièces-basses sont encore visibles.

Avanne-Aveney dispose d'un patrimoine bâti important : **L'Église Saint-Vincent d'Avanne**, achevée en 1831, inscrite aux monuments historiques depuis 1998, dispose d'un remarquable clocher-porche en pierre de taille.
Les rochers de Valmy et de Martelin d'Avanne sont un site inscrit. Ces escarpements de rochers forment des belvédères surplombant un ample méandre du Doubs.
Le plan d'eau du Doubs, le barrage et les rives d'Avanne constituent également un site inscrit.

Beure, ancien village vigneron à l'habitat typique groupé est blotti dans une amorce de reculée, constitue un site inscrit.
Sur le territoire communal, une chute d'eau libre de 70m, classée. Deux monuments historiques sont également comptabilisés : une Voie Romaine datant de l'antiquité, et une station s service de l'ingénieur Jean Prouvé.

Surface de la sous-unité paysagère
incluse dans le périmètre du SCOT

55%



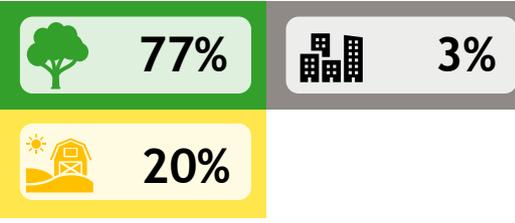
1.5. La Bordure Jurassienne

1.5.2 Entre Besançon et Baume-les-Dames

Communes appartenant à cette sous-unité paysagère : *Chalèze, Gennes, Montfaucon, Nancray, Novillars, Roche-lez-Beaupré*

Paysages Entre Besançon et Baume-les-Dames

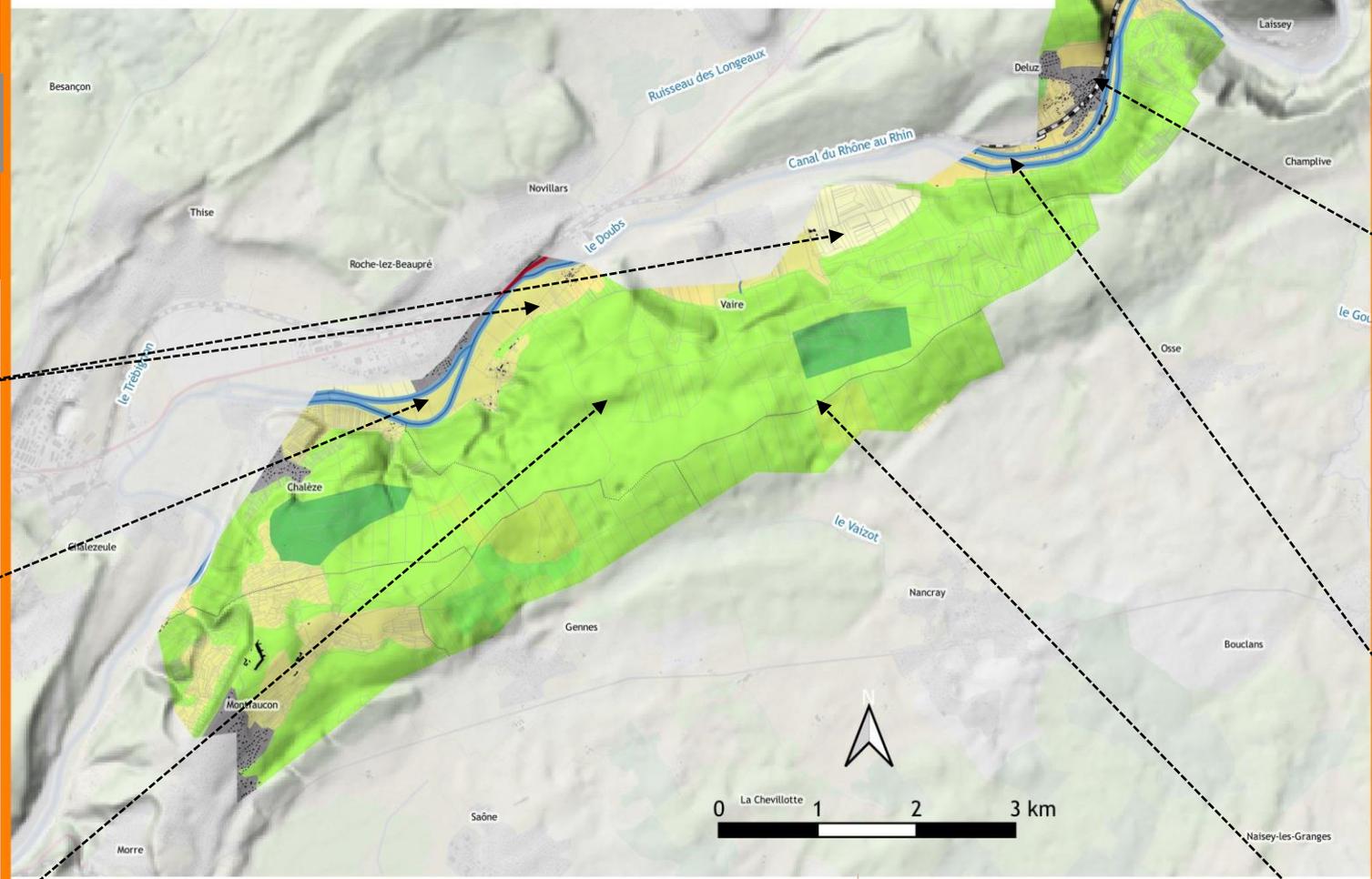
AUDAB - Février 2022
Sources: IGN BD TOPO 2020, IGN BD Forêt 2020, IGN BD Alti 2021, DREAL BFC, Data.gouv



Quelques secteurs agricoles s'observent au nord.

Après avoir traversé une dépression sur laquelle s'est implantée la commune de Vaire, le Doubs s'appuie de nouveau sur les reliefs du faisceau bisontin sur large méandre proche de la source d'Arcier.

L'unité paysagère suit ensuite les boisements de la Côte du Mont sur les communes de Vaire, Nancray, Chalèze et Monfaucon où la topographie variée permet l'implantation de plusieurs types de forêts de pente : érablaie froide sur les éboulis grossiers en exposition nord ou en situation confinée, hêtraie à laïche blanche sur éboulis fins en conditions mésothermes. La hêtraie-chênaie à aspérule odorante prend le relais en situation moins contraignante.



Périmètre	Occupation du sol
Périmètres communaux	Tissu urbain
Autoroutes	Terres arables hors périmètres d'irrigation
Liaisons routières principales	Prairies
Liaisons routières régionales	Systèmes cultureux et parcellaires complexes
Voies ferrées	Forêts de feuillus
Cours d'eau	Forêts de conifères
Parcellaire	Forêts mélangées
	Forêts et végétation arbustive en mutation

D'amont en aval du Doubs, la sous unité paysagère démarre à l'extrême Est du territoire du SCOt sur la commune Deluz. Le bourg est situé en bordure du Doubs, dans les zones les plus basses du territoire, mais occupe désormais les collines, autrefois le support de vignes. La papeterie de Deluz, implantée en rive droite du Doubs, a contribué à l'essor du village à la fin du 19ème siècle, employant près de 500 employés. Sa fermeture en 1977 a laissé un imposant patrimoine industriel en désuétude. Au niveau de Deluz, l'incrustation du Doubs dans le faisceau bisontin propose des dénivelés importants. Cette configuration favorise de beaux points de vue, tels ceux de la « Roche Blanche » et du « Château Lorient », permettant d'apprécier l'extension de ce superbe ensemble paysager.

Les infrastructures de transports fluviales et ferrées se fauillent également dans l'étroite la vallée formée à cet endroit.

À l'exception des versants bien exposés dominant le Doubs, le territoire est majoritairement occupé par la forêt. déclinée en de nombreux types compte tenu de la forte opposition de versants et de la diversité des situations. La forte représentation des expositions chaudes les groupements thermophiles, tels que la chênaie pubescente, la chênaie-charmaie à alisier blanc et les tillaies à érables sur les blocs instables

Patrimoine Entre Besançon et Baume-les-Dames

AUDAB - Février 2022
Sources: IGN BD TOPO 2020, IGN BD Forêt 2020, IGN BD Alti 2021, DREAL BFC, Data.gouv

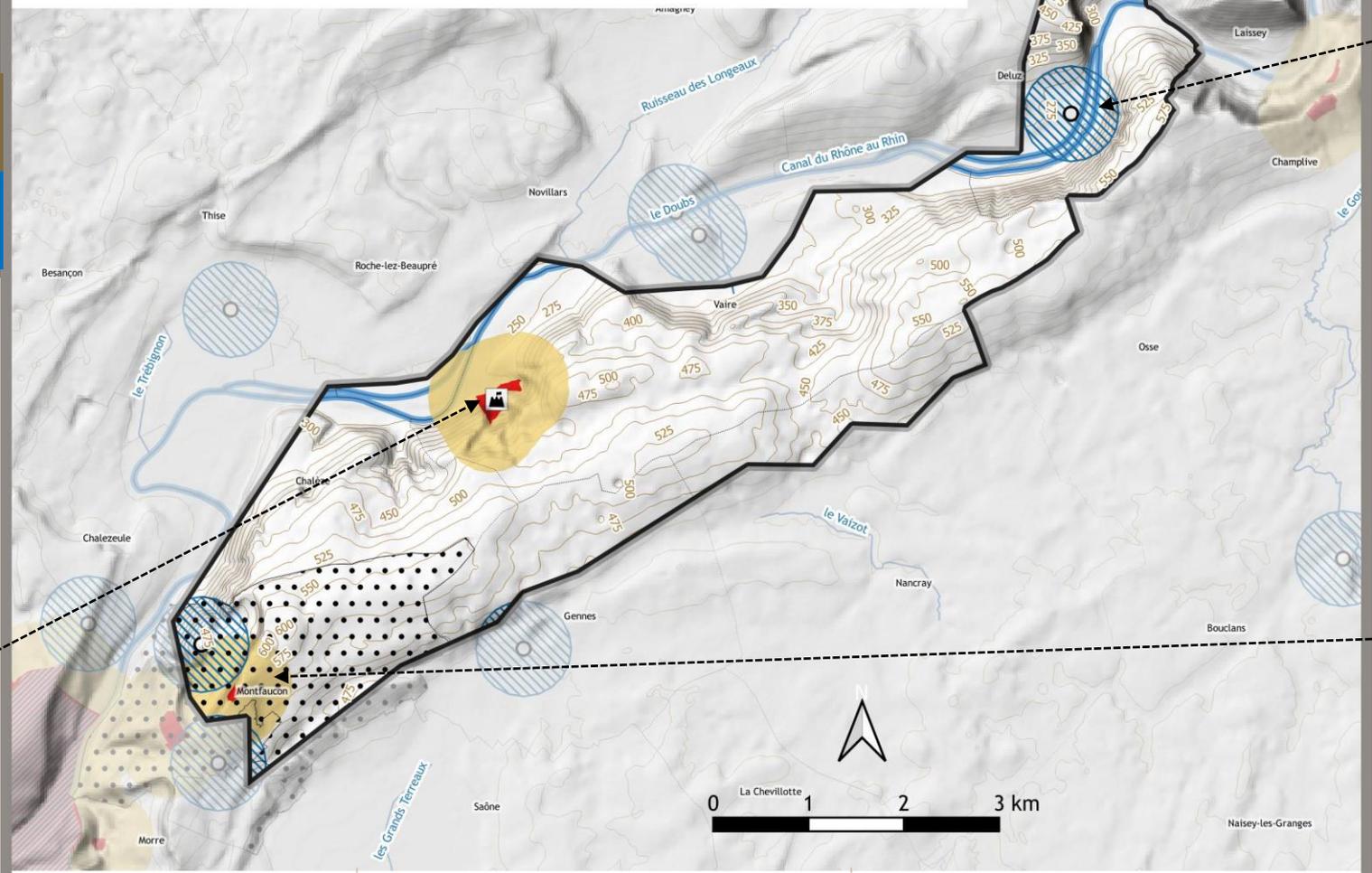
 MONUMENT HISTORIQUE	2	 SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE	1
 Sites inscrits et classés	2	 UNESCO	0

Le site classé des Sources d’Arcier, est adossé au pied d’un talus abrupt et boisé haut de plus de 200 mètres, dans un vaste cirque rocailleux. Elles alimentent le ruisseau d’Arcier qui se jette dans le Doubs quelques centaines de mètres plus loin. Ces sources sont alimentées par les eaux du plateau de Nancray et plus particulièrement par le marais de Saône.

Le site n’est pas lisible depuis la route départementale qui le limite au Nord, mais il se signale par un ensemble de constructions de qualité (maison, chapelle, dépendance), de bassins et autres ouvrages hydrauliques. En vue lointaine, le site se fond dans le versant boisé de la vallée du Doubs.



Crédit photo : JGS25 - Sous licence Creative Commons



Périmètre

-  Périmètres communaux
-  Périmètre entre Besançon et Baume-les-Dames
-  Cours d'eau
-  Courbes de niveau

Patrimoine historique & touristique

-  Monuments historiques
-  Zone tampon des monuments historiques
-  Sites classés
-  Sites classés et inscrits
-  Site Patrimonial remarquable (SPR)
-  Zone tampon des sites inscrits et classés

L’Église Saint-Martin de Deluz, de 1736, inscrite aux monuments historiques, dispose d’un clocher-porche terminé par une couverture à l’impériale.

La commune de Montfaucon, située sur un promontoire dominant la vallée du Doubs et le plateau de Saône, fait l’objet d’un classement en Site Patrimonial Remarquable (SPR). La protection concerne quelques constructions anciennes s’égrenant le long des anciens chemins et autour de l’église, ainsi que les paysages ouverts composés pour l’essentiel de prairies dont l’origine est liée aux pratiques agricoles d’élevage ou aux nécessités militaires (glacis). La zone comprend également :

Le belvédère du fort de Montfaucon (617m - site inscrit) offre ne vue panoramique circulaire sur le château médiéval, la vallée du Doubs, Besançon et ses collines, les contreforts doux de la vallée de la Saône, le mont Poupet dans le Jura, le plateau de Saône avec son vaste marais, les divers plateaux du Jura, et les Alpes par temps clair. **Les vestiges du château de Montfaucon (inscrits au titre des monuments historiques)** construit au 11^{ème} siècle au sommet d’un éperon rocheux.

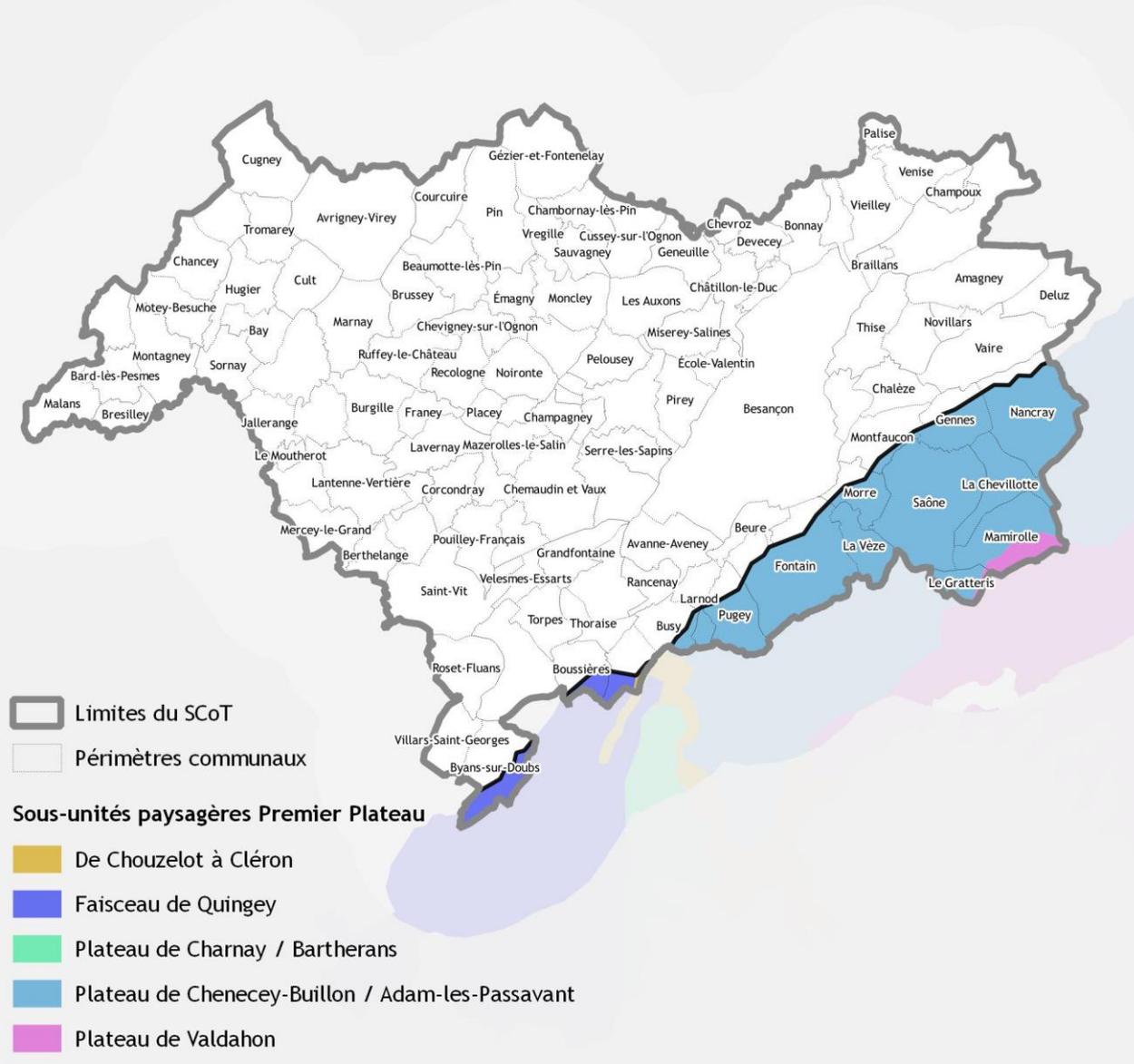
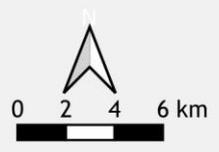


Crédit photo : Clément Eustache - Sous licence Creative Commons

6. Premier Plateau

Premier Plateau

AUDAB - Février 2022
 Sources: IGN BD TOPO 2020, DREAL BFC, Data.gouv



« Exception faite et des quelques dépendances bisontines qui viennent franchir le faisceau, le paysage garde une forte empreinte rurale.

La découpe des espaces agricoles ressort bien sur la trame forestière dominée par les feuillus. L'élevage, majoritaire, est associé aux cultures, celles-ci prenant plus d'importance vers le sud-ouest.

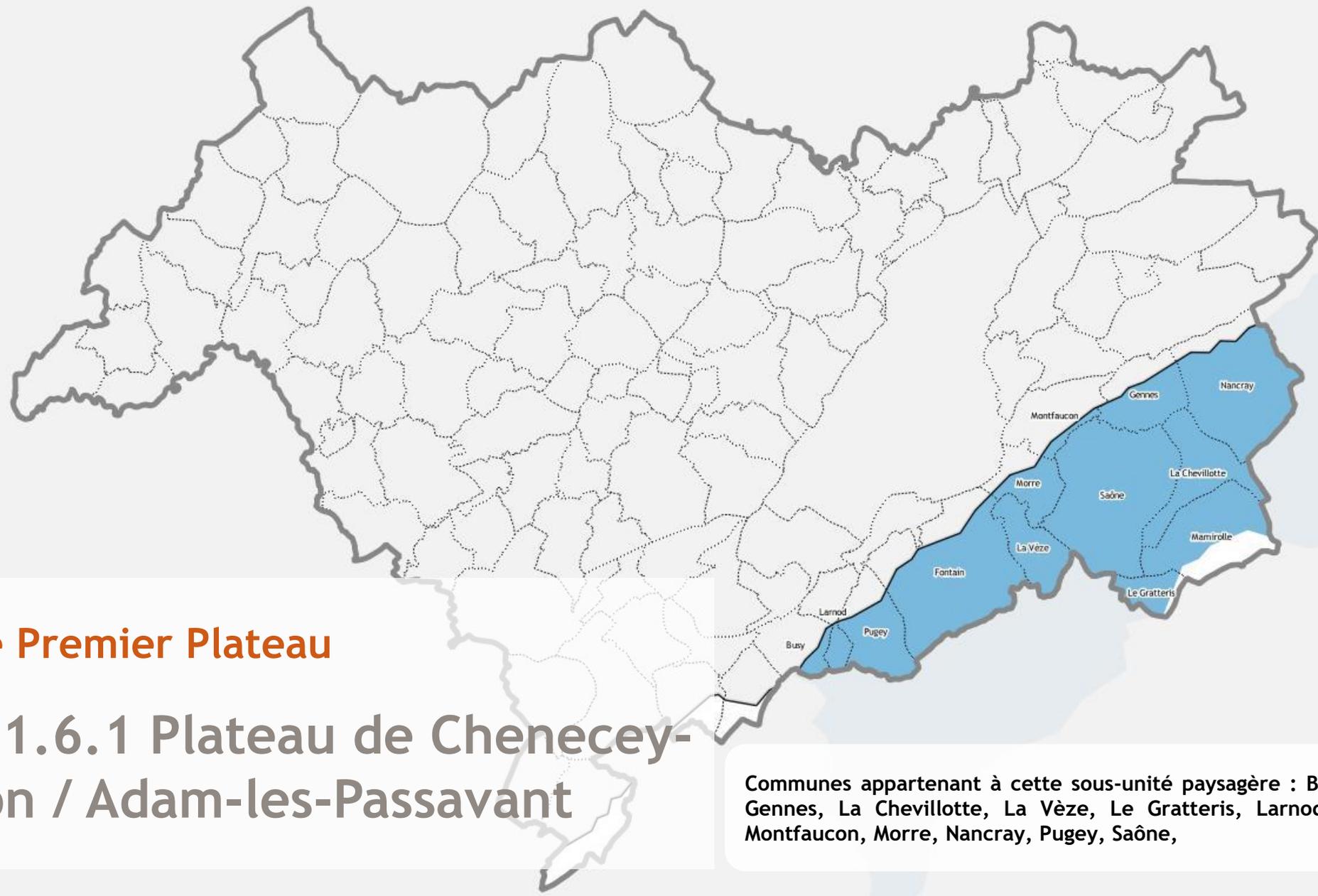
L'emprise de certaines formations végétales (forêt mélangée, broussailles...) est le signe d'une moindre pression agricole, qu'il s'agisse d'un fait singulier ou d'une tendance plus générale à la déprise. La topographie de ce plateau est sans rigueur. Elle est animée de rides secondaires qui fragmentent l'ensemble en unités dénivelées.

Armé de calcaire, le plateau comporte toutes les marques habituelles du relief karstique : dolines, vallons aveugles, lapiez sous forêts, gouffres, etc.

Toutes ces formes de dissolution des calcaires sont également répandues ailleurs dans le département, mais c'est ici que leur impact sur le paysage est le plus fort avec une collection très importante de curiosités et de sites à visiter.

À cela s'ajoutent les ruptures majeures que constituent les incisions des grandes vallées, Doubs, Loue-Lison, Dessoubre, Cusancin. Certaines de leurs résurgences sont les exutoires des réseaux souterrains du plateau. »

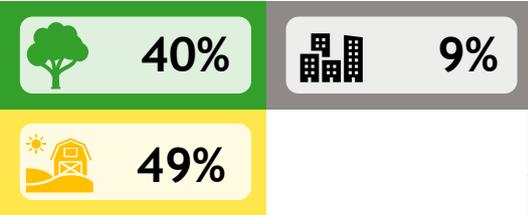
Atlas des Paysages - CAUE de Franche Comté



1.6. Le Premier Plateau

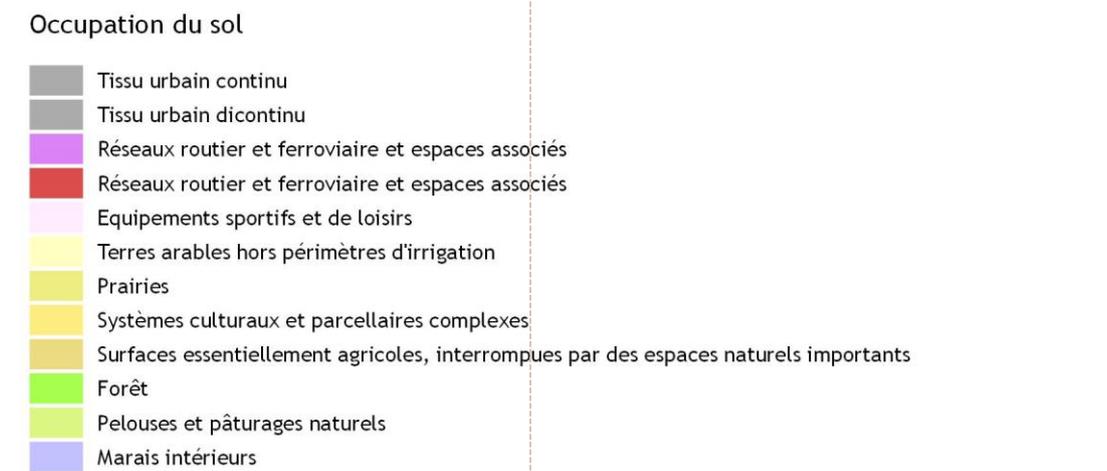
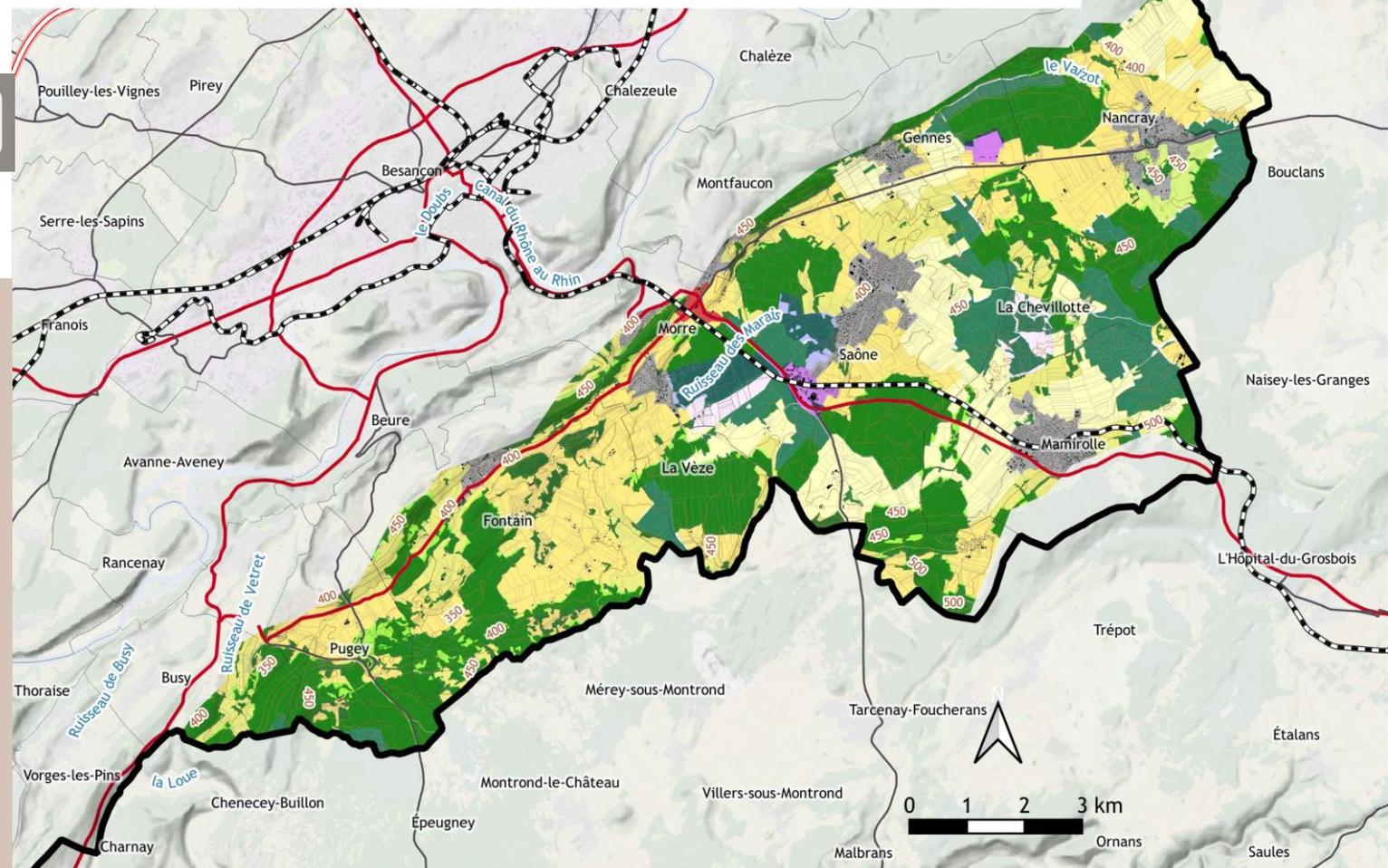
1.6.1 Plateau de Chenecey-Buillon / Adam-les-Passavant

Communes appartenant à cette sous-unité paysagère : Busy, Fontain, Gennes, La Chevillotte, La Vèze, Le Gratteris, Larnod, Mamirolle, Montfaucon, Morre, Nancray, Pugey, Saône,



Cette partie du plateau, allant d'une ligne Pugey/Rurey à Adam-les-Passavant présente une topographie rigoureuse, au mieux conforme avec sa définition.

Elle s'inscrit en dépression par rapport aux deux lignes de relief qui l'encadrent : le faisceau bisontin au nord/nord-ouest et la Ride de Mamirolle guidée par une faille au sud/sud-est. Le plateau est limité par la vallée de la Loue à l'ouest et par celle du Cusancin au nord-est. Les marais de Saône renforcent l'identité singulière de cet ensemble dont le réseau hydrographique se résout en une multitude de petits bassins fermés. Leur origine est liée au phénomène karstique qui se manifeste, dans le secteur, par une grande variété de formes. L'entonnoir du Creux sous Roche et les dolines appelées Fosses de Saône sont un site inscrit, de même qu'à l'extrémité est de l'ensemble, les gorges de l'Audeux à Silley-Blémond.



L'occupation du sol est répartie d'une manière égale entre forêt et cultures tandis que les prairies occupent une place un peu plus réduite. Les formations végétales en mutation viennent s'intercaler dans le dispositif d'une manière significative. Il est également intéressant de souligner que le développement urbain de Besançon a franchi le faisceau pour déborder sur le plateau et donner une plus grande emprise aux anciens villages (Saône, La Vèze, Fontain), d'où l'importance relative du bâti dans la composition des vues.

MONUMENT HISTORIQUE 2

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE 1

Sites inscrits et classés 2

UNESCO 0

La Maison Forte Médiévale de Fontain

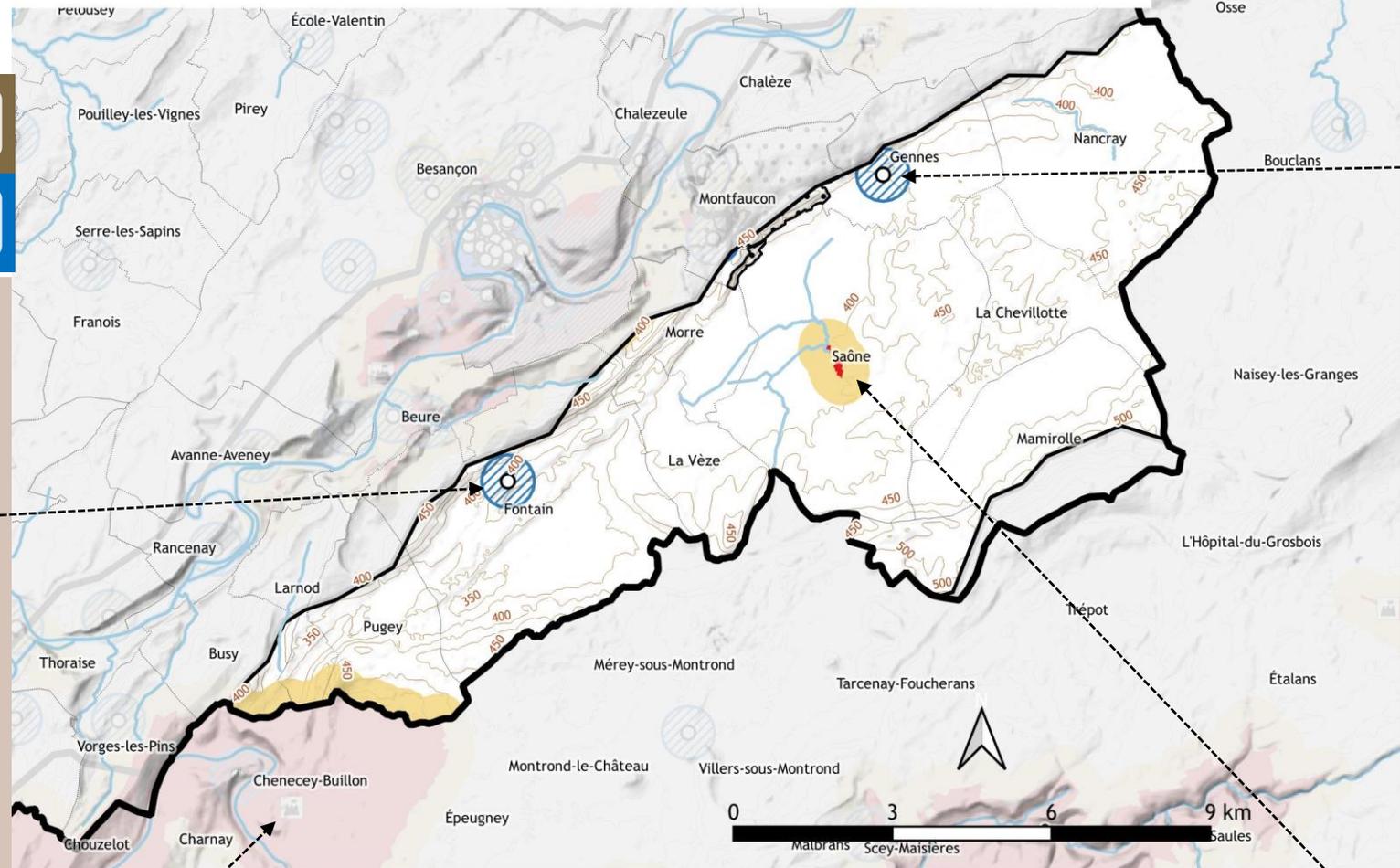
Plateforme terrassée inscrite aux monuments historique en 1982



Crédit photo : JGS25 - Sous licence Creative Commons

La Réserve naturelle de la grotte de Chenecey se situe en bordure du plateau de Montrond et de la vallée de la Loue. Couvrant une surface d'environ 8 hectares, elle abrite une cavité connue de longue date pour ses importantes colonies de chauves-souris. La réserve se compose de pelouses sèches en mosaïque avec des taillis qui représentent des habitats pour la faune et la flore d'un intérêt fort.

Le site est classé depuis 2017.



Périmètre

- Périmètres communaux
- Autoroutes
- Liaisons routières principales
- Liaisons routières régionales
- Voies ferrées
- Cours d'eau
- Courbes de niveau

Patrimoine historique, touristique et architectural

- Monuments Historiques
- Zone tampon autour des Monuments Historiques
- Sites classés
- Zone tampon des sites inscrits et classés
- SPR

La Mairie-Lavoir de Gennes, inscrite aux monuments historiques depuis 1975.

En 1839, les plans de l'architecte Martin ne concernaient que la construction d'un lavoir. Les pouvoirs publics de l'époque décident de surélever le lavoir d'un étage afin d'y accueillir la maison commune. La construction débute en 1840 et se termine en 1844. La mairie s'installe dans le bâtiment au XXe siècle. Les façades et toitures du bâtiment sont inscrites au titre des monuments historiques depuis le 29 octobre 19752.



Crédit photo : Espirat - Sous licence Creative Commons

Les Fosses de Saône

Le plateau de Saône est un bassin fermé dont le fond est occupé par un marais. Les eaux absorbées au Creux-sous-Roche, sont à l'origine d'un écoulement souterrain dont une galerie a vu sa voûte s'effondrer donnant naissance à une fosse. C'est un majestueux effondrement aux parois verticales faites de calcaires aux découpes en dièdres anguleux et dont le fond est couvert de végétation. Par ses dimensions remarquables, d'environ 3 hectares sur 30 mètres de profondeur, la grande fosse sert d'exutoire au marais qui donne accès à un réseau souterrain alimentant la source d'Arcier.



1.6. Le Premier Plateau

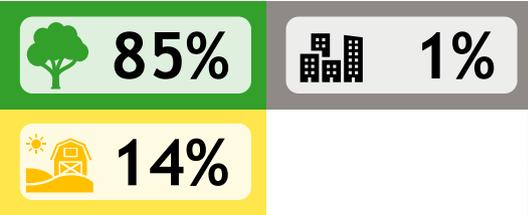
1.6.2 Plateau de Valdahon

Communes appartenant à cette sous-unité paysagère : Le Gratteris, Mamirolle

Paysage du Plateau de Valdahon

AUDAB - Février 2022

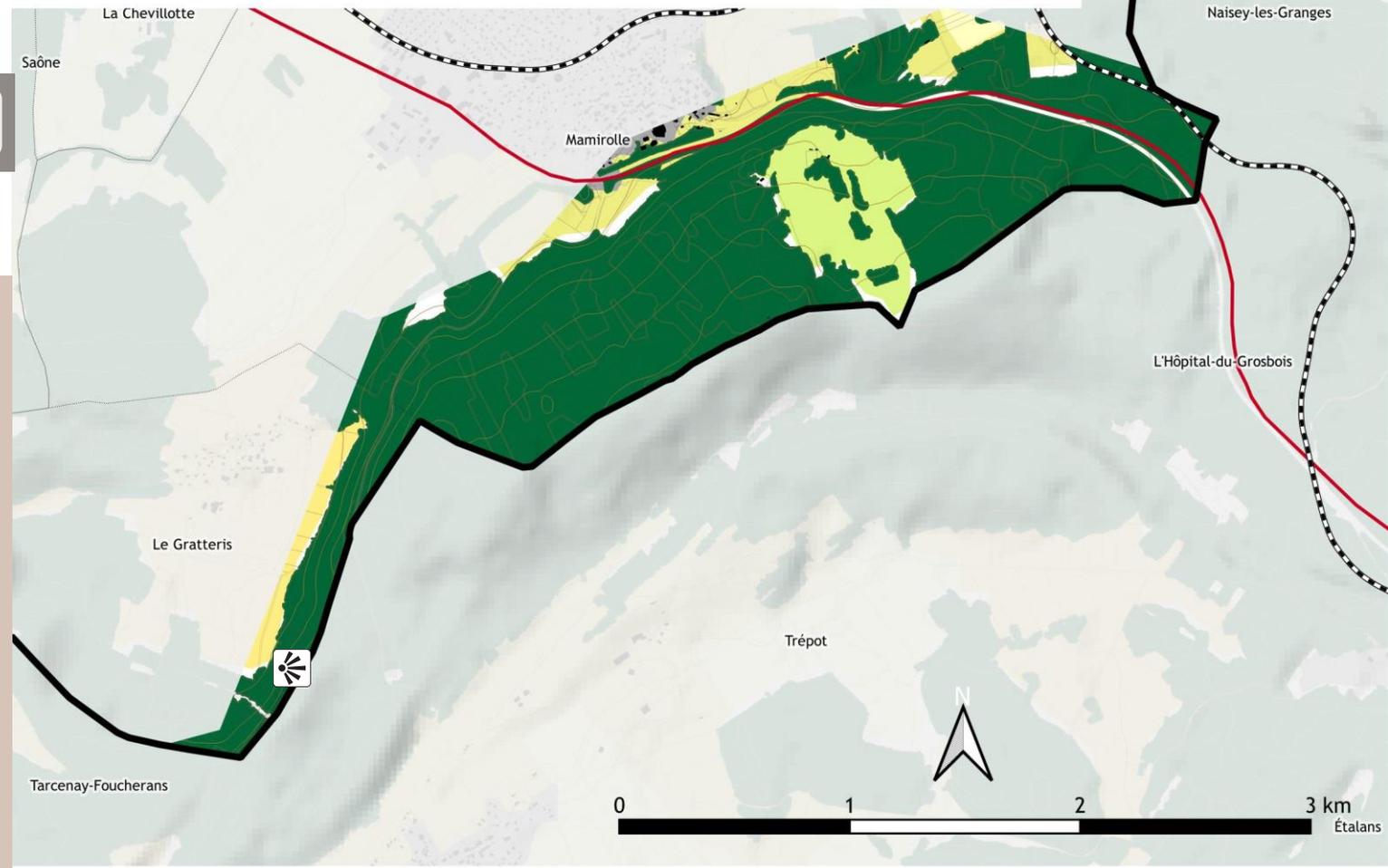
Sources: IGN BD TOPO 2020, IGN BD Forêt 2020, IGN BD Alti 2021, DREAL BFC, Data.gouv



Le Sud-Est du territoire est longé par un plateau défini sur une ligne entre Malans et Chaux-lès-Passavant.

Le raccord avec le niveau de Saône est assuré par le Mont de Mamirolle, qui culmine à 666m, très apparent dans le paysage. Ce pli, le faisceau de Mamirolle, correspond à une faille déformant le plateau calcaire du Jurassique, quasi-tabulaire sur le reste de la commune. Les pentes de ce relief et le flanc oriental de la commune sont essentiellement boisés.

Dans la continuité de ce faisceau, la barre de relief délimite la commune du Gratteris. Un large panorama s'offre ainsi depuis le belvédère de la roche du Gratteris.



Périmètre

- Limites SCoT
- Périmètres communaux
- Parcelles cadastrales
- Autoroutes
- Liaisons routières principales
- Liaisons routières régionales
- Voies ferrées
- Cours d'eau
- Courbes de niveau
- Bâtiments

Occupation du sol

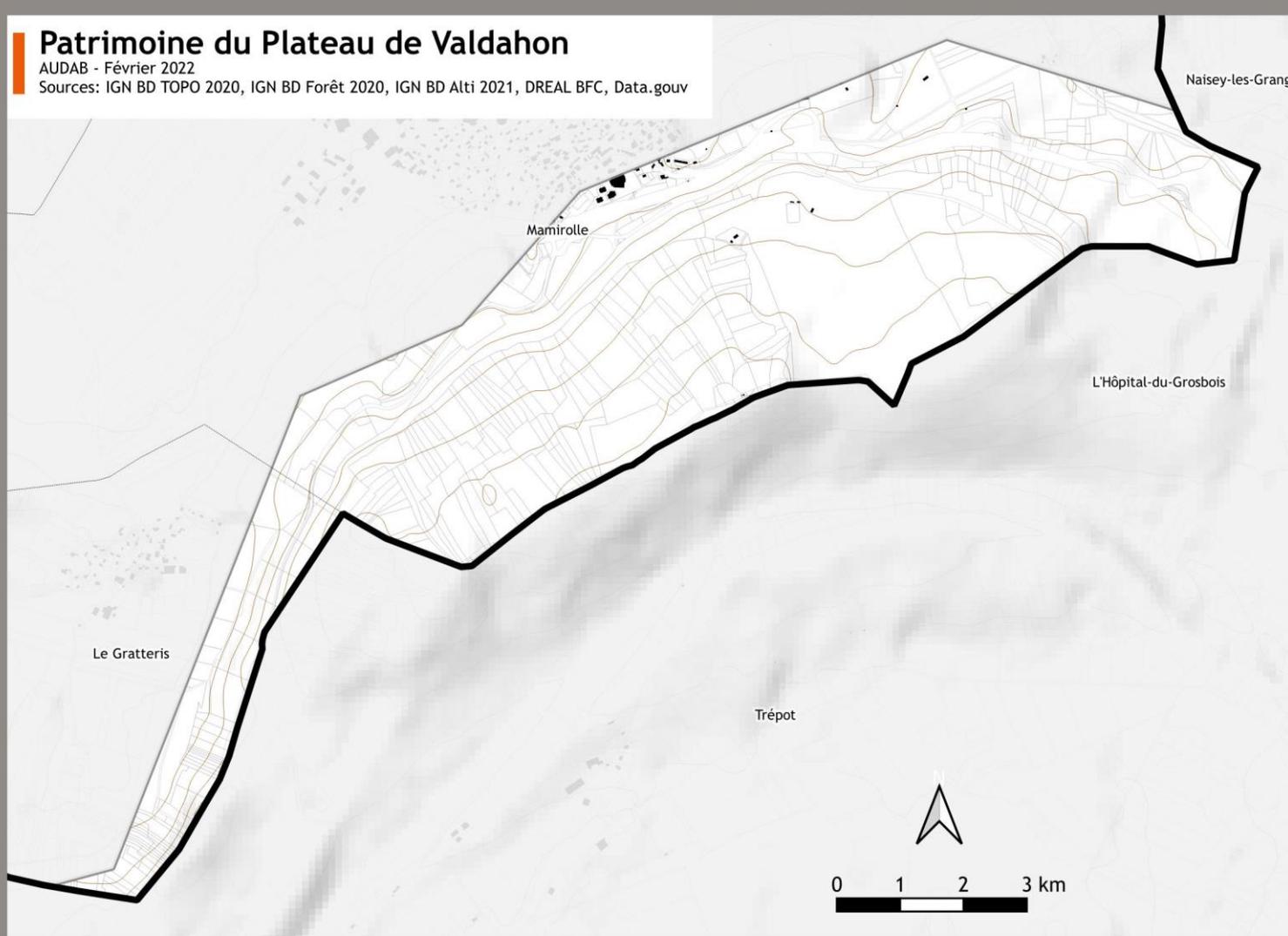
- Tissu urbain
- Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
- Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
- Equipements sportifs et de loisirs
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Prairies
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Forêt
- Pelouses et pâturages naturels
- Marais intérieurs

Patrimoine du Plateau de Valdahon

AUDAB - Février 2022

Sources: IGN BD TOPO 2020, IGN BD Forêt 2020, IGN BD Alti 2021, DREAL BFC, Data.gouv

MONUMENT HISTORIQUE	0	SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE	0
Sites inscrits et classés	0	UNESCO	0



Ce secteur ne recense aucun élément de patrimoine remarquable.

Périmètre

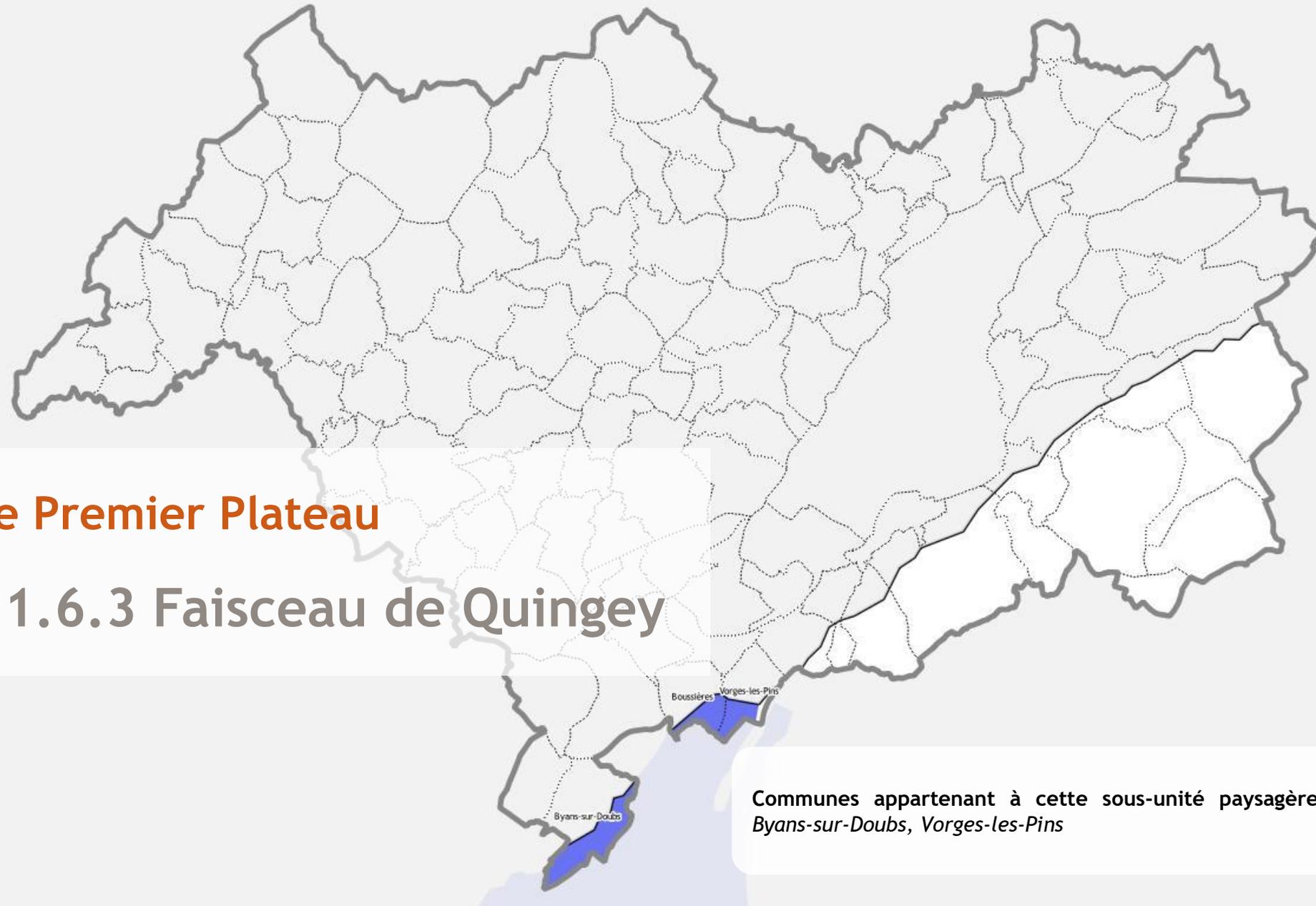
- Périmètres communaux
- Cours d'eau
- Courbes de niveau
- Périmètre du SCoT
- Périmètre du Plateau de Valdahon

Patrimoine historique, touristique et architectural

- Monuments Historiques
- Zone tampon autour des Monuments Historiques
- Sites classés
- Zone tampon des sites inscrits et classés
- Patrimoine touristique

1.6. Le Premier Plateau

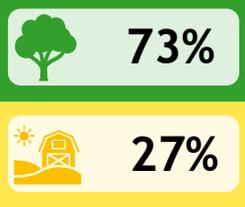
1.6.3 Faisceau de Quingey



Communes appartenant à cette sous-unité paysagère : *Bousières, Byans-sur-Doubs, Vorges-les-Pins*

Paysage du Faisceau de Quingey

AUDAB - Février 2022
Sources: IGN BD TOPO 2020, IGN BD Forêt 2020, IGN BD Alti 2021, DREAL BFC, Data.gouv

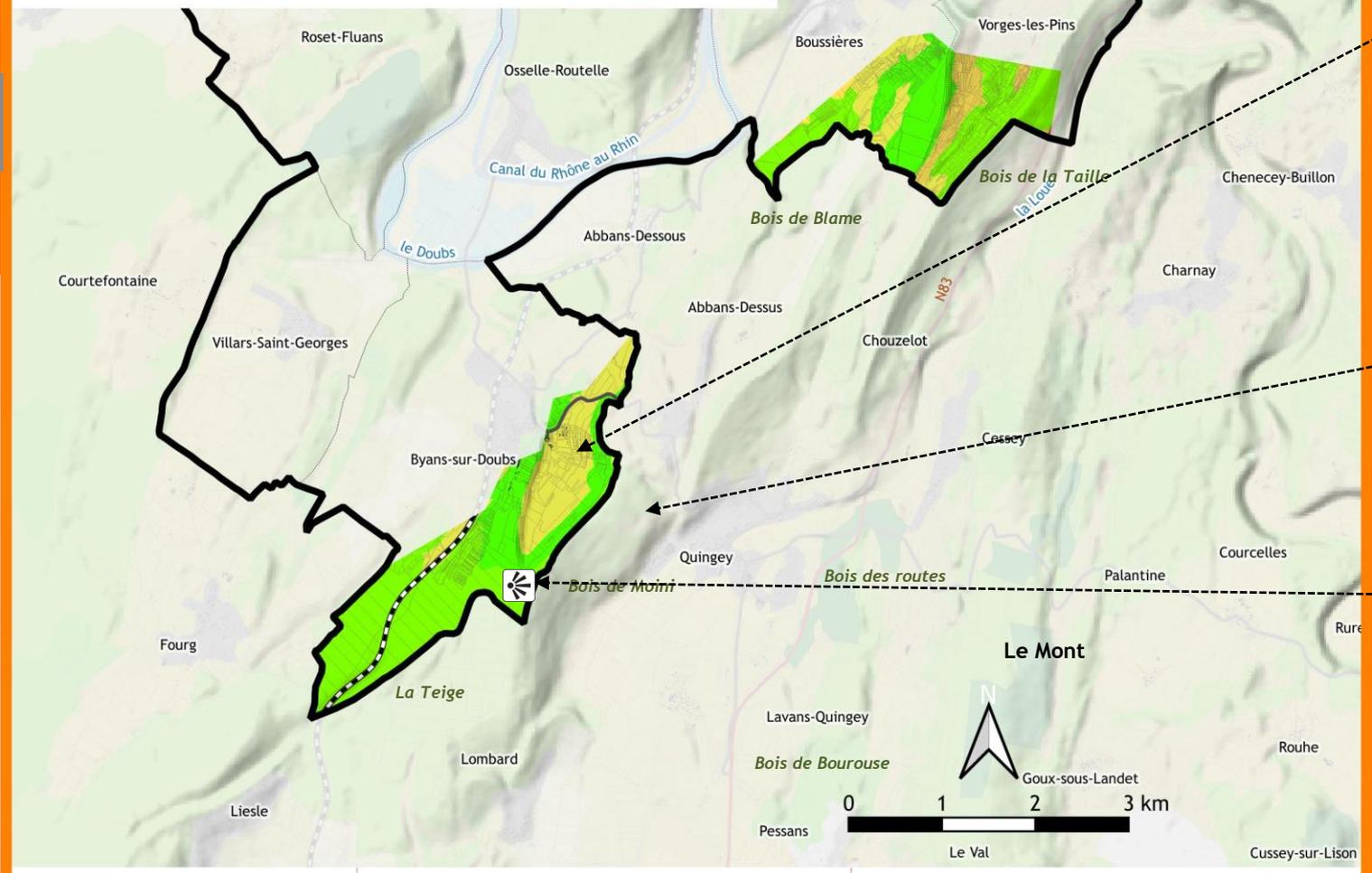


Le paysage s'organise selon un axe Nord-Est / Sud-Ouest, où sont observées plusieurs lignes de force constituant des éléments prépondérants marquant le paysage :

- Les massifs boisés de la Teige, de Moini, de Blame et de la Taille, et leurs crêtes.
- La voie ferrée.

Le nord de l'unité se caractérise par un bocage de prés-bois. Il gagne de la place sur l'association prairies / cultures du plateau créant un paysage alvéolaire où les perceptions visuelles sont plus resserrées et où se dessine une ambiance plus intime.

Les reliefs marquent la transition vers la Vallée de la Loue.



Périmètre

- Limites SCoT
- Périmètres communaux
- Autoroutes
- Liaisons routières principales
- Liaisons routières régionales
- Voies ferrées
- Cours d'eau
- Courbes de niveau
- Bâtiments
- Parcellaire

Occupation du sol

- Tissu urbain
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Prairies
- Systèmes cultureux et parcellaires complexes
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Forêts et végétation arbustive en mutation
- Cours d'eau
- Plans d'eau

Cette zone de marnes en pentes est agricole. Elle est caractérisée par son caractère humide. Ce secteur, coincé entre deux massifs boisés paraît isolé.

Un espace naturel sensible a été créé en 2009 afin de préserver la biodiversité de la pelouse calcaire sur la côte de Moini.

Belvédère de la colline du Goulot, offrant un point de vue jusqu'à la forêt de chaux

Patrimoine du Faisceau de Quingey

AUDAB - Février 2022
Sources: IGN BD TOPO 2020, IGN BD Forêt 2020, IGN BD Alti 2021, DREAL BFC, Data.gouv

MONUMENT HISTORIQUE 0

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE 0

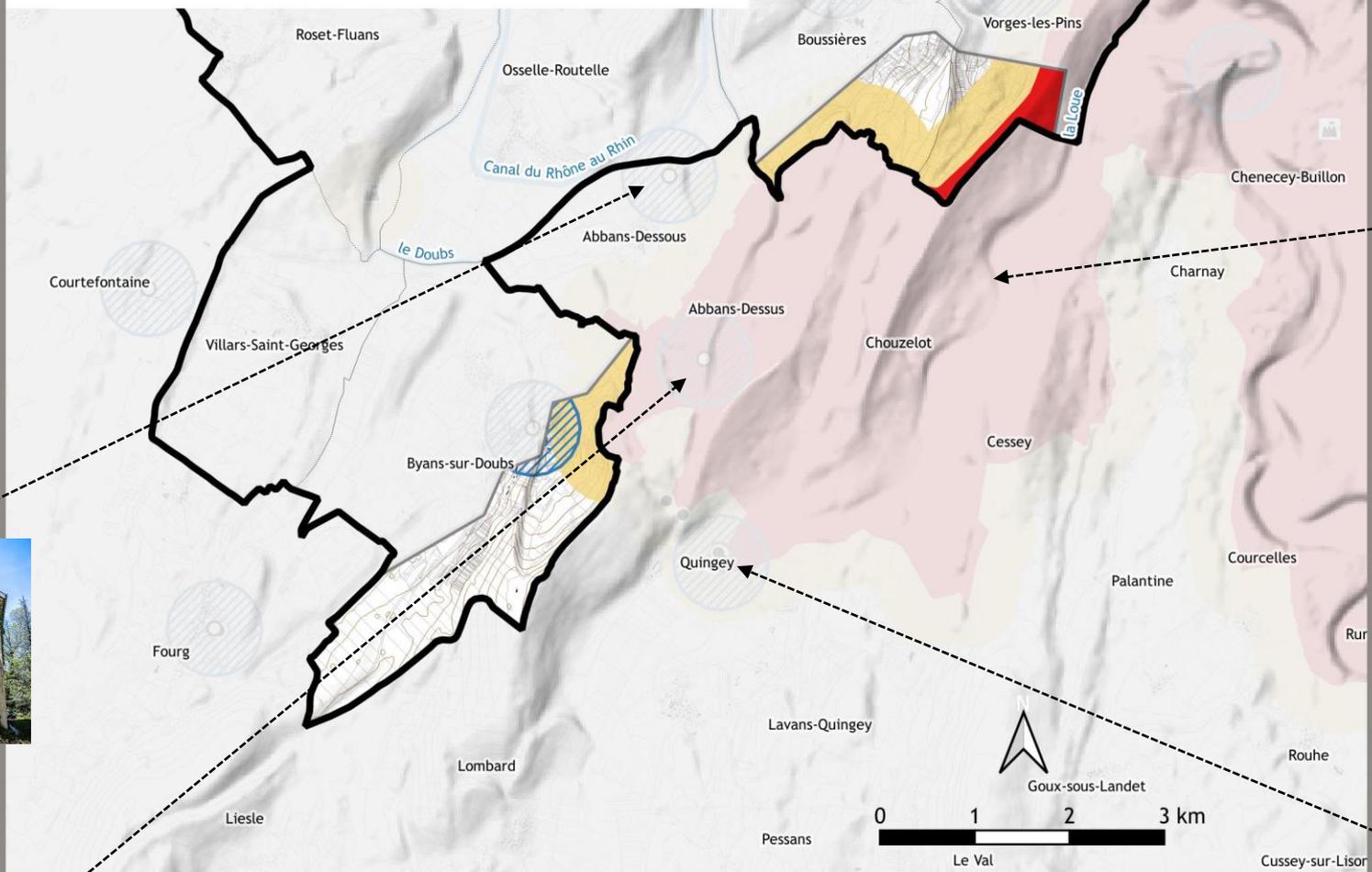
Sites inscrits et classés 0

UNESCO 0

Le Prieuré d'Abbans-Dessous, édifié au XIIème siècle et inscrit aux monuments historiques depuis 1942, est l'une des plus anciennes constructions romanes de la Franche-Comté. Aujourd'hui en grande partie détruit, sa chapelle, construite sur un rocher dominant le Doubs, est en bon état de conservation



Le village d'Abbans-Dessus, installé sur un éperon formant un promontoire, offre un extraordinaire panorama sur la vallée du Doubs et bien au-delà, est un site classé de plus de 400 hectares. Le château, construit sur une base médiévale fortement remaniée aux XVII et XVIII ° siècles est celui de Jouffroy d'Abbans, inventeur du bateau à vapeur. Il est inscrit aux monuments historiques depuis 1942



Périmètre

- Périmètres communaux
- ▬ Périmètre du SCoT
- ▬ Périmètre Faisceau de Quingey
- Cours d'eau
- Courbes de niveau

Patrimoine historique, touristique et architectural

- Monuments Historiques
- ▨ Zone tampon autour des Monuments Historiques
- Sites classés
- Zone tampon des sites inscrits et classés
- Patrimoine touristique

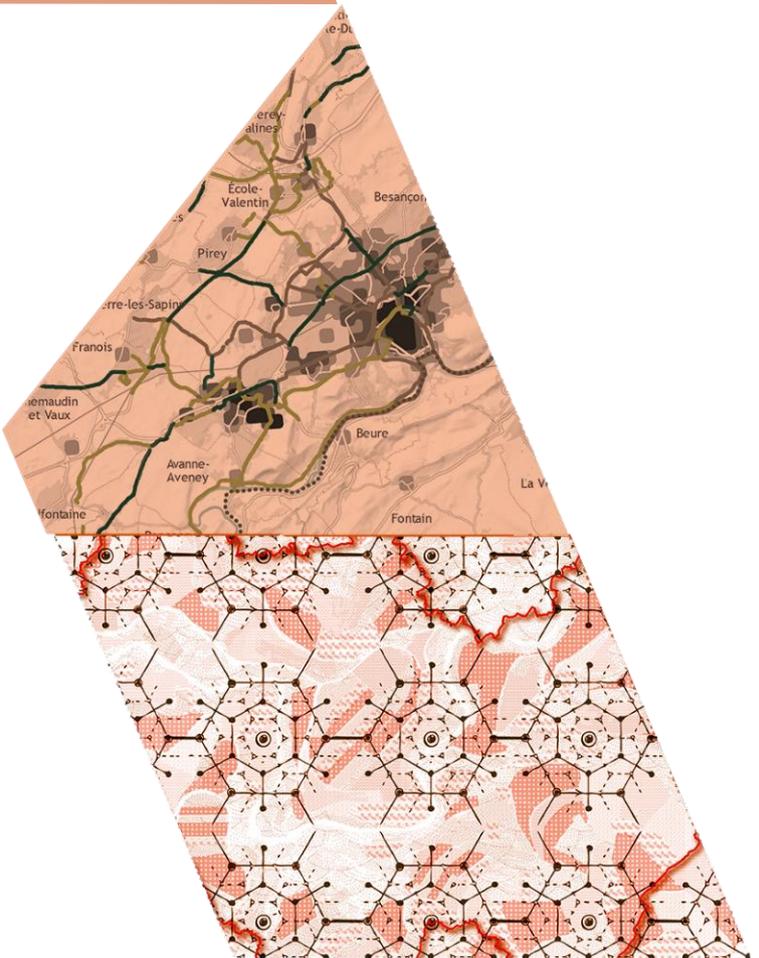
La Haute et Moyenne Vallée de la Loue, dont l'aire de protection rayonne sur le territoire du SCoT Les eaux de la Loue proviennent pour partie, de pertes du Doubs. C'est une rivière jurassienne typique présentant des alternances de rapides, de cascades, de chutes aménagées et de miroirs d'eau dans une vallée très étroite ou en canyons spectaculaires. La vallée est ponctuée de villages de caractère vivant autrefois de la culture de la vigne, de sa vinification et de la transformation des métaux ferreux en objets manufacturés par l'exploitation de la force hydraulique. L'habitat reflète la typologie des pays vignerons et de l'architecture préindustrielle et marque encore très fortement le site

Le Château de Quingey, dont l'édifice actuel daterait des XIIIe et XVe siècles, a subi des restaurations aux XVIIIe et XIXe siècles. La façade et la toiture de la tour, ainsi que la pièce du four banal sont inscrits au titre des monuments historiques depuis le 8 novembre 1992.



Partie 2

Identification et spatialisation des enjeux



Méthodologie

Pour appréhender les enjeux paysagers majeurs du territoire, plusieurs niveaux de sensibilité sont analysés.

La **première sous-partie** établit une appréciation globale de la sensibilité paysagère, évaluée selon trois critères :

- **l'amplitude du relief**, évalué selon 3 niveaux

Niveau 1	Forte
Niveau 2	Moyen
Niveau 3	Faible

- **le degré d'anthropisation**. Il s'agit d'évaluer la transformation d'espaces, de paysage ou de milieux naturels par l'action de l'homme. Un paysage est dit anthropisé lorsque qu'un certain degré d'artificialisation de ses composantes est lisible : infrastructures routières, ouvrages d'art, parcs éoliens existants et à venir, développement de zones industrielles, secteurs de cultures intensives, etc. À l'opposé, dans un paysage peu anthropisé la présence humaine se fait plus discrète.
- **la valeur touristique**, correspondant à la notoriété et à l'attachement de la population.

Pour ces deux critères, la sensibilité est évaluée selon quatre niveaux :

Niveau 1	Très forte
Niveau 2	Forte
Niveau 3	Moyenne
Niveau 4	Faible

Le choix d'une pondération équivalente pour chacun des trois critères traduit la volonté qu'aucun de ces critères ne s'impose par rapport à un autre.

La **deuxième sous-partie** appréhende la sensibilité paysagère au regard du changement climatique. Bien que la capacité des écosystèmes à maintenir leur fonctionnement face à des événements climatiques extrêmes de plus en plus fréquents reste inconnue, les paysages et leurs composantes naturelles sont amenés à se transformer.

Il s'agit de s'intéresser ici d'apporter des éléments de réflexions par type de paysage sur leurs potentielles évolutions :

- Les paysages de prairies humides,
- Les paysages de pelouses sèches,
- Les paysages de grandes cultures,
- Les paysages forestiers,
- Les paysages de marais,
- Les paysages de cours d'eau.

2. Identification et spatialisation des enjeux

2.1 Appréciation globale de la sensibilité paysagère

Critère 1 - La sensibilité des paysages vis-à-vis du patrimoine architectural, historique et touristique

Sous unités paysagères	Nb de MH	Nb de MH par km ²	Nb de sites classés	Nb de sites inscrits	Nb de SPR	Nb de périmètre UNESCO	Sensibilité
Bordure Jurassienne - Entre Jura et Besançon (5.1)	191	2,02	8	12	3	1	Très forte
Entre Ognon et Doubs - Du Jura à Besançon (4.1)	27	0,12	3	4	2	0	Forte
De Jallerange à Devecey (3.3)	10	0,11	1	3	0	0	Forte
Basse Vallée de l'Ognon (3.1)	1	0,13	0	0	1	0	Forte
Entre Besançon à Baume-les-Dames (5.2)	2	0,07	1	1	1	0	Moyenne
Les confins méridionaux des Monts-de-Gy (2.1)	8	0,11	0	0	0	0	Moyenne
De Devecey à Thurey-le-Mont (3.4)	3	0,21	0	0	0	0	Moyenne
Plateau de Chenecey-Buillon / Adam-les-Passavant (6.1)	2	0,02	0	2	1	0	Moyenne
Cours Moyen de l'Ognon (3.2)	4	0,08	0	1	1	0	Moyenne
Entre Besançon, Rougemont et Baume-les-Dames (4.2)	3	0,03	0	1	0	0	Faible
Les Monts-de-Gy (2.2)	1	0,02	0	0	0	0	Faible
Plaine de Gray (1.)	0	0	0	0	0	0	Faible
Faisceau de Quingey (6.3)	0	0	0	0	0	0	Faible
Plateau de Valdahon (6.2)	0	0	0	0	0	0	Faible

(1) - incluse dans le périmètre du SCoT

Ce critère vise à évaluer la sensibilité paysagère au regard de son patrimoine architectural et historique.

L'appréciation est donnée par l'analyse :

- Des monuments inscrits au titre des **monuments historiques**,
- Des **sites classés et inscrits**, visant à préserver les espaces de qualité et remarquables au plan paysager,
- Les **Sites Patrimoniaux Remarquables**,
- Les **périmètres UNESCO**.

Niveau 1	Très forte
Niveau 2	Forte
Niveau 3	Moyenne
Niveau 4	Faible

Critère 2 : L'anthropisation des sous-unités paysagères

Sous-unités Paysagères	Surfaces artificialisées en hectares (1)	% de la surface artificialisée de la sous-unité (1)	Sensibilité
Entre Ognon et Doubs - Du Jura à Besançon (4.1)	5732	25,8%	Faible
Bordure Jurassienne - Entre Jura et Besançon (5.1)	1977	20,9%	Faible
De Jallerange à Devecey (3.3)	900	10,1%	Moyenne
Cours Moyen de l'Ognon (3.2)	456	9,3%	Moyenne
Plateau de Chenecey-Buillon / Adam-les-Passavant (6.1)	838	9,0%	Moyenne
De Devecey à Thurey-le-Mont (3.4)	107	7,5%	Moyenne
Entre Besançon, Rougemont et Baume-les-Dames (4.2)	567	6,2%	Moyenne
Basse Vallée de l'Ognon (3.1)	35	4,5%	Moyenne
Les confins méridionaux des Monts-de-Gy (2.1)	307	4,1%	Moyenne
Entre Besançon et Baume-les-Dames (5.2)	82	3,0%	Forte
Partie Occidentale + Secteur oriental (1.)	27	2,5%	Forte
Plateau de Valdahon (6.2)	4	1,1%	Forte
Les Monts-de-Gy (2.2)	43	0,9%	Très Forte
Faisceau de Quingey (6.3)	0	0,0%	Très Forte
TOTAUX	11 074	13,3%	

(1) - incluse dans le périmètre du SCoT

Il s'agit ici d'évaluer la sensibilité paysagère au regard de la transformation des espaces, des paysages et des milieux naturels par l'action de l'homme : infrastructures routières, ouvrages d'art, parcs éoliens ou photovoltaïques, développement de zones industrielles, carrières, etc.

Cette évaluation considère que les infrastructures routières, ouvrages d'art, zones industrielles, etc. ont déjà un impact visuel sur les paysages et les milieux naturels. À l'inverse, un paysage faiblement anthropisé, dans lequel les espaces sont moins marqués par la présence de l'homme, est donc plus sensible.

Les surfaces artificialisées correspondent au chapitre 1 de la base de données Corine Land Cover, et prend en compte :

- Le tissu urbain continu,
- Le tissu urbain discontinu,
- Les zones industrielles et commerciales,
- Les infrastructures de transport,
- L'extraction de matériaux,
- Les équipements sportifs et de loisirs.

Niveau 1	Très forte
Niveau 2	Forte
Niveau 3	Moyenne
Niveau 4	Faible

Niveau 1	Fort
Niveau 2	Moyen
Niveau 3	Faible

Critère 3 - La sensibilité des paysages de par l'amplitude du relief

Unité Paysagère	Sous Unité paysagère	Relief
La Plaine de Gray	Partie Occidentale + Secteur oriental (1.)	Faible
Les Plateaux calcaires Centraux	Les confins méridionaux des Monts-de-Gy (2.1)	Moyen
	Les Monts-de-Gy (2.2)	Fort
La Vallée de l'Ognon	La Basse Vallée de l'Ognon (3.1)	Moyen
	Le Cours Moyen de l'Ognon (3.2)	Moyen
	De Jallerange à Devecey (3.3)	Moyen
	De Devecey à Thurey-le-Mont (3.3)	Moyen
Entre Ognon et Doubs	Entre Ognon et Doubs - Du Jura à Besançon (4.1)	Faible
	Entre Besançon, Rougement et Baume-les-Dames (4.2)	Fort
La Bordure Jurassienne	Entre Jura et Besançon (5.1)	Fort
	Entre Besançon et Baume-les-Dames(5.2)	Fort
Le Premier Plateau	Le Faisceau de Quingey (6.1)	Fort
	Plateau de Chenecey-Buillon / Adam-les-Passavant (6.2)	Moyen
	Plateau de Valdahon (6.3)	Moyen

Cinq sous-unités paysagères se distinguent par une amplitude forte :

- Les Monts-de-Gy,
- Entre Besançon, Rougement et Baume-les-Dames,
- Entre Jura et Besançon,
- Entre Besançon et Baume-les-Dames,
- Le Faisceau de Quingey.

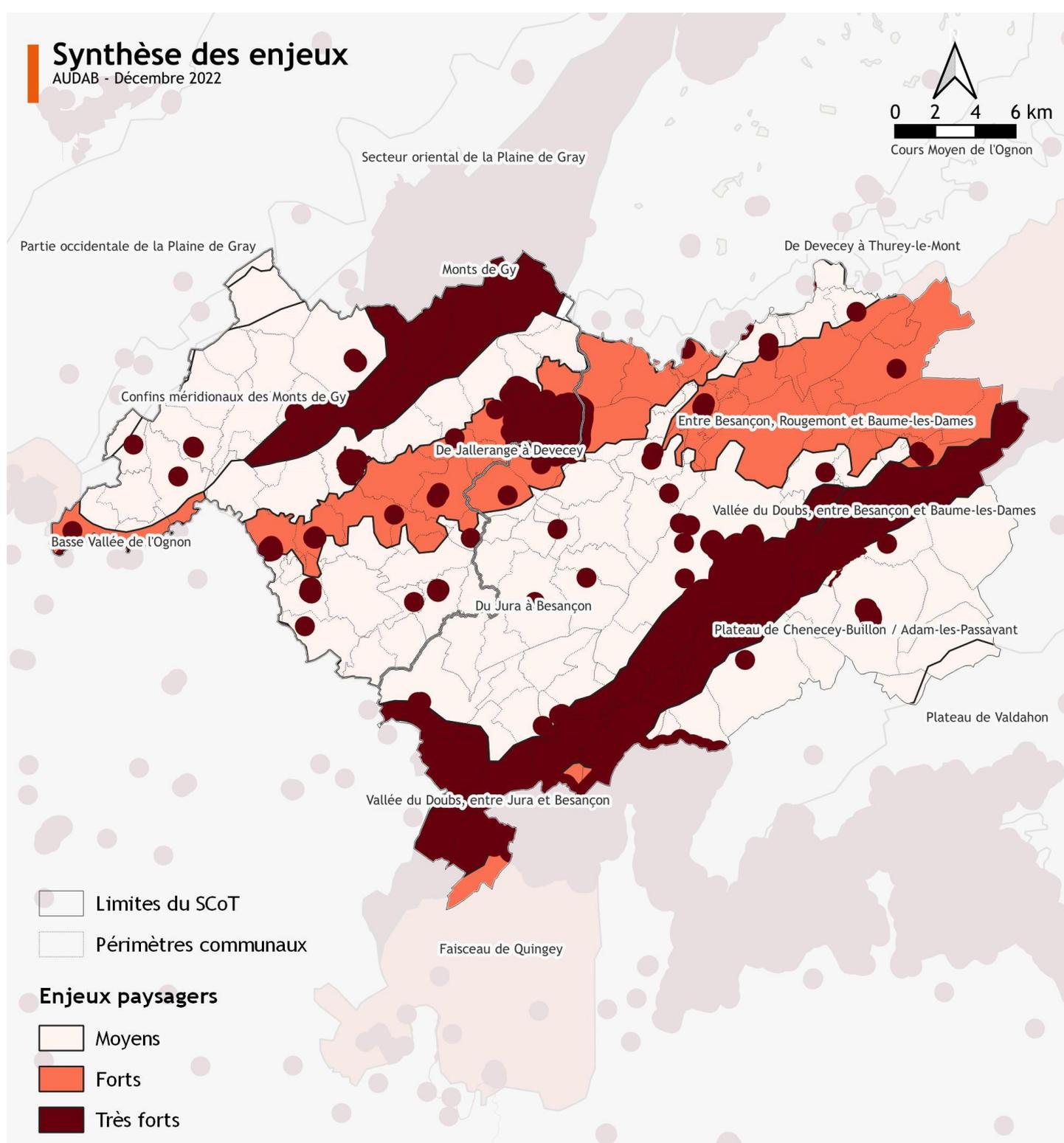
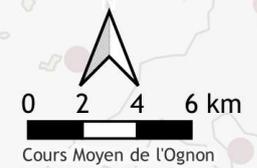


La sensibilité des paysages - analyse globale par sous-unité paysagère

Unité Paysagère	Sous Unité paysagère	Relief	Sensibilité au regard de l'artificialisation	Valeur patrimoniale	Appréciation globale de la sensibilité
La Plaine de Gray	Partie Occidentale + Secteur oriental (1.)	Faible	Forte	Faible	Moyenne
Les Plateaux calcaires Centraux	Les confins méridionaux des Monts-de-Gy (2.1)	Moyen	Moyenne	Moyenne	Moyenne
	Les Monts-de-Gy (2.2)	Fort	Très forte	Faible	Très forte
La Vallée de l'Ognon	La Basse Vallée de l'Ognon (3.1)	Moyen	Moyenne	Forte	Forte
	Le Cours Moyen de l'Ognon (3.2)	Moyen	Moyenne	Moyenne	Moyenne
	De Jallerange à Devecey (3.3)	Moyen	Moyenne	Forte	Forte
	De Devecey à Thurey-le-Mont (3.3)	Moyen	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Entre Ognon et Doubs	Entre Ognon et Doubs - Du Jura à Besançon (4.1)	Faible	Faible	Forte	Moyenne
	Entre Besançon, Rougement et Baume-les-Dames (4.2)	Fort	Moyenne	Faible	Forte
La Bordure Jurassienne	Entre Jura et Besançon (5.1)	Fort	Faible	Très forte	Très forte
	Entre Besançon et Baume-les-Dames(5.2)	Fort	Forte	Forte	Très forte
Le Premier Plateau	Le Faisceau de Quingey (6.1)	Fort	Très forte	Faible	Forte
	Plateau de Chenecey-Buillon / Adam-les-Passavant (6.2)	Moyen	Moyenne	Moyenne	Moyenne
	Plateau de Valdahon (6.3)	Moyen	Forte	Faible	Moyenne

Synthèse des enjeux

AUDAB - Décembre 2022



La carte ci-contre permet de territorialiser les enjeux paysagers.

Elle est le résultat de l'addition des couches de sensibilité par sous-unité paysagère, des Sites classés et inscrits et de leurs zones tampons, des sites UNESCO et du périmètre de 500m autour des monuments historiques.

Ces zones tampons qui constituent le périmètre visuel immédiat des sites à enjeux paysagers, sont considérés comme à enjeux très forts

Tout l'enjeu de cette carte réside dans sa traduction au sein du projet d'aménagement stratégique (PAS) et du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

En effet, l'objectif sera d'établir des prescriptions et des préconisations permettant de réduire les impacts paysagers selon le classement établi, par thématique : projets énergétiques, zones d'activité, habitat, infrastructures de transport, etc...

2. Identification et spatialisation des enjeux

2.2 La sensibilité paysagère au regard du changement climatique

Ambiance paysagère de prairies humides

Situés dans le fond de vallée, ces paysages typiques de la vallée de l'Ognon et de la vallée du Doubs sont dominés par les prairies humides, majoritairement herbacée, façonnée par des cycles de pâturage et de fauche.

Il s'agit d'espaces d'une grande diversité et d'une productivité biologique élevée. Le changement climatique, affectant le régime hydrique, menace l'équilibre dont résultent les prairies, ainsi que les pratiques agricoles qui les ont créés et les entretiennent.



Les ripisylves et les alignements d'arbres jouent déjà un rôle écologique important dans la régulation hydrique et le maintien des pâturages

L'évolution possible des paysages de prairies humides

Les leviers d'adaptation peuvent contribuer à maintenir les principales composantes paysagères de ces espaces, et en modifier certaines caractéristiques.

L'adaptation des pratiques agricoles pourrait par exemple modifier des systèmes fourragers plus résistants à la sécheresse, transformant le couvert végétal et le paysage.

De la même manière, l'extension du linéaire de haies et l'apparition de boisement intra-parcellaire modifiera les caractéristiques paysagères de ces espaces. Le décalage des périodes de pâturage durant la fin d'automne ou début d'hiver aura une incidence sur les dynamique paysagère.

À l'inverse, le maintien de l'élevage dans certaines zones ne sera peut être plus possible, aboutissant à l'abandon des pâtures, la déprise ou le boisement progressif entraînant des fermetures visuelles.

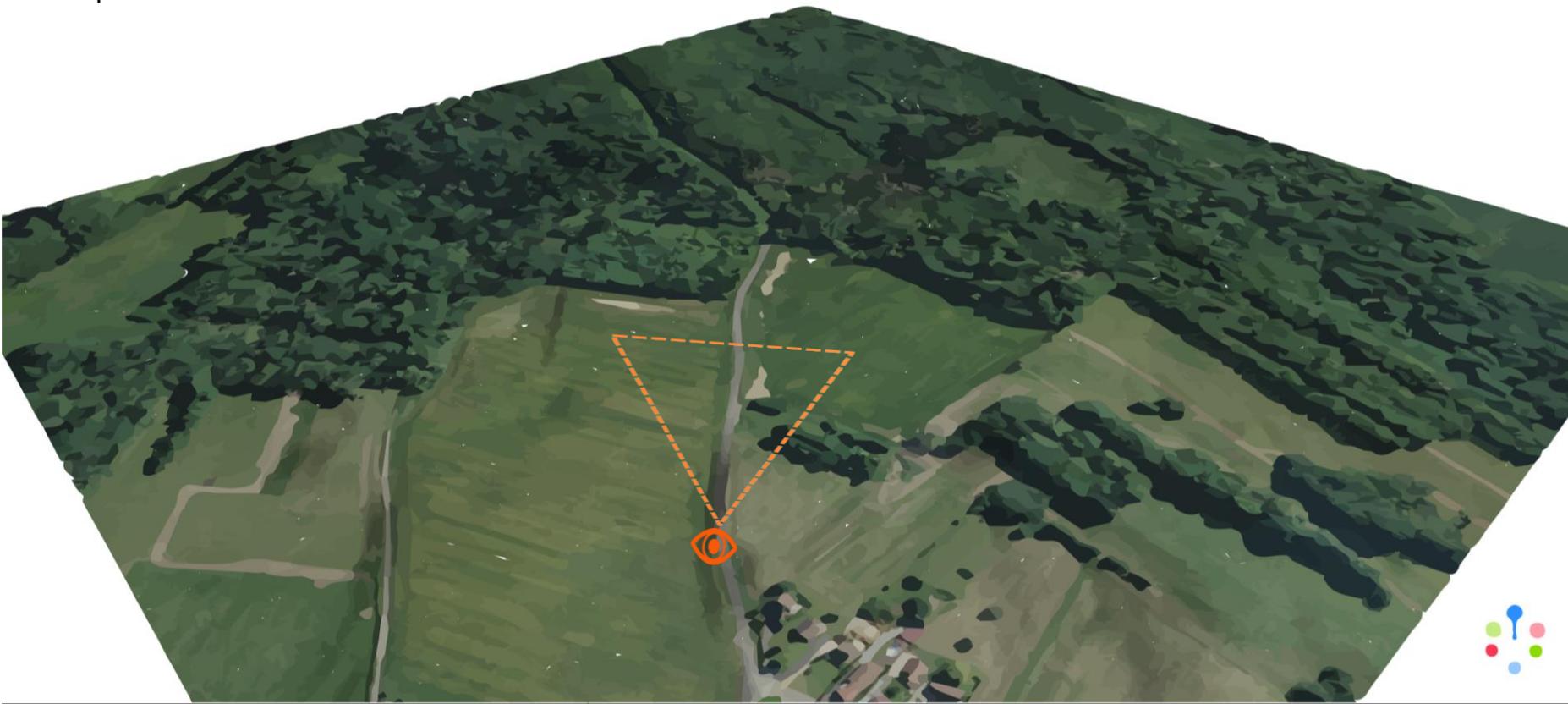
Ambiance paysagère de milieux forestiers

L'ouverture créée par les espaces agricoles laissent apparaitre les lisières des massifs forestiers.

Ici, à partir d'un tronçon routier, le regard s'arrête de part et d'autres de la route sur une hêtraie à gauche et une chênaie à droite. Ces essences caractérisent fortement les paysages du territoire. Les périodes de sécheresse intenses et prolongées tendent à les fragiliser.

Les espaces accueillant des peuplements monospécifiques, bien que peu important en surface, subiront probablement les perturbations paysagères dues au changement climatique les plus importantes.

Les sécheresses extrêmes, la chaleur et les vents violents sont les trois principaux facteurs des feux de végétation, notamment les incendies de forêt. Les changements climatiques devraient avoir pour conséquence une augmentation de leur occurrence et de leur intensité dans les années à venir. Les impacts visuels seraient par conséquent plus importants.



L'évolution possible des paysages forestiers

La gestion forestière, visant à réduire le risque sanitaire face aux changements climatiques, disposent de plusieurs leviers d'adaptation. La gestion forestière se tournera davantage vers des mélanges d'essences, avec une diversité génétique au sein de mêmes espèces. Les structures irrégulières sont également encouragée, avec des hauteurs de végétation différente au sein d'un même peuplement ou massif.

La transformation des peuplements vulnérables pourrait entraîner la disparation d'essences emblématiques du territoire, au profit d'espèces non autochtones. La préférence pour des cycles de gestion courts doit permettre de réduire le risque de rencontrer des aléas exceptionnels et d'apporter plus de souplesse dans l'adaptation forestière à l'évolution du climat.

L'enlèvement rapide et complet de la couverture forestière lié à des incendies risquent d'être une nouvelle composante des paysages. Leur impact visuel dépendra de leur étendue. Ces épisodes, en fonction des dégâts, poseront la question du maintien d'un état boisé. Le cas échéant, le choix de la régénération, naturelle ou plantée, aura également un impact paysager. Le processus de régénération prend du temps et nécessite plusieurs décennies pour se reconstituer.



Ambiance paysagère de grandes cultures

Ces paysages tranchent par leur caractère ouvert, notamment sur le secteur oriental de la Plaine de Gray, offrant de larges horizons.

La simplification et l'homogénéisation du paysage tendent à lui faire perdre son attrait et à le rendre monotone. Les impacts du changement climatique, principalement la sécheresse des sols, sont un risque pour les productions végétales. Face à ces risques, l'équilibre économique des activités peut être fragilisé par des aléas climatiques de plus en plus fréquents, pouvant apporter des modifications paysagères importantes.



L'évolution possible des paysages de grandes cultures

Le changement climatique peut aboutir à plusieurs scénarios, affectant différemment les paysages :

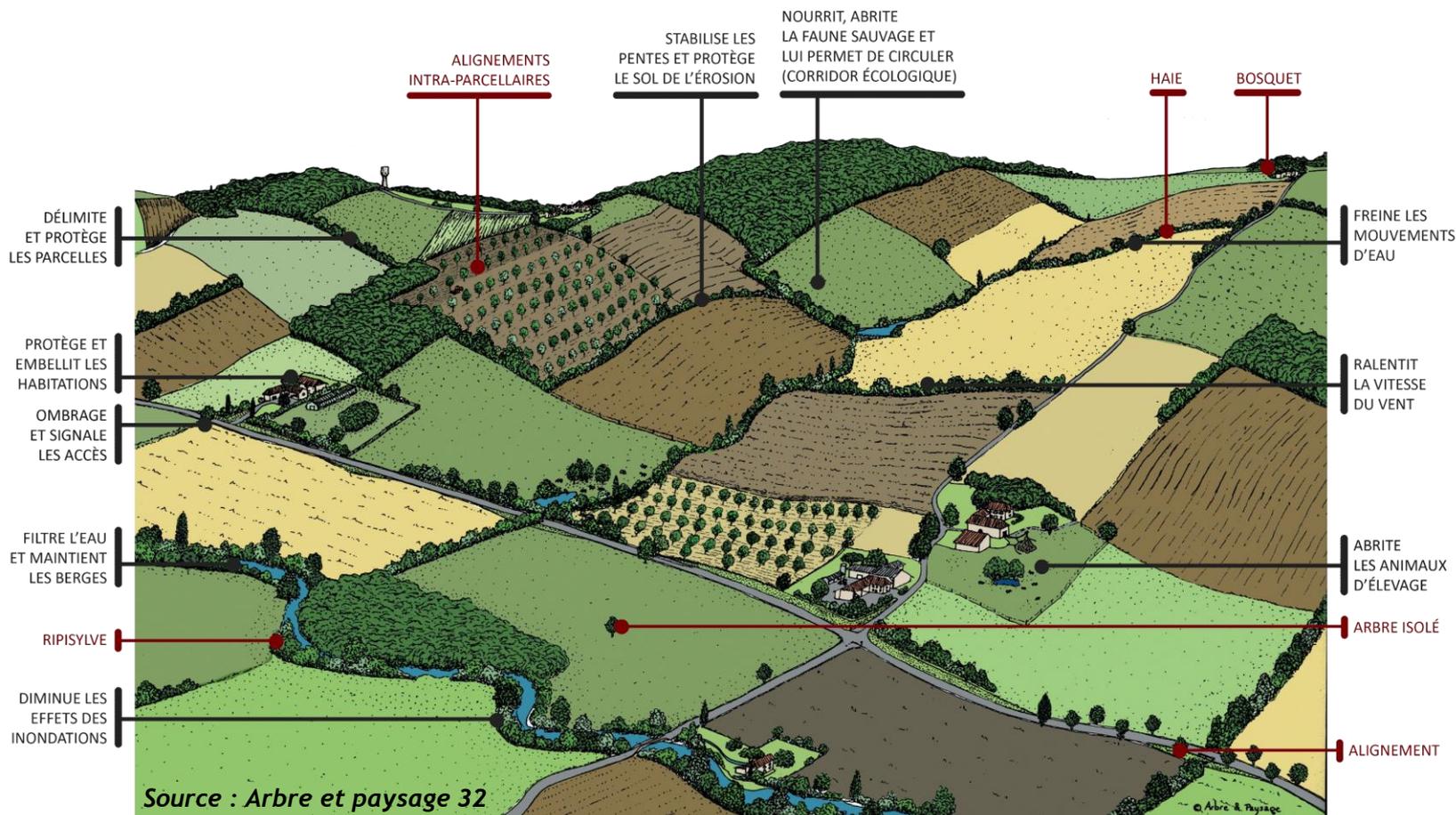
- l'abandon de l'activité, générant des **friches agricoles**,
- l'adaptation de l'activité, en diversifiant les activités agricoles au sein d'une exploitation, en **diversifiant les cultures**, et en pratiquant l'agroforesterie. Elle est au cœur d'un renouveau esthétique des paysages agricoles en proposant différentes figures paysagères, discrètes, comme la **haie bocagère** ou les **arbres isolés**, ou plus marquantes comme des **rangées d'arbres** intra parcellaires ou en bordure de parcelles,
- De nouveaux aménagements techniques pourraient impacter le paysage tels que les **retenues d'eau collinaires**.

Zoom sur les solutions d'adaptation au changement climatique - De nouveaux éléments façonnant les paysages

Pour limiter la vulnérabilité des activités agricoles au changement climatique, des solutions d'adaptation viendront modifier les paysages agricoles de cultures.

Il est fortement probable que des pratiques d'agroforesterie modifiant les paysages, en combinant de la végétation basse ou haute avec des productions agricoles sur une même parcelle.

Les haies bocagères devraient redessiner les paysages de manière à minimiser les effets négatifs de sécheresses estivales, à protéger les parcelles de pâturage des vents ou à favoriser le développement de la biodiversité.



Les alignements d'arbres intra parcellaires constitue une méthode intéressante :

- autour des fermes, pour protéger les bâtiments du chaud durant l'été et du froid durant l'hiver. Ils peuvent permettre également une meilleure insertion paysagère,
- au sein des productions végétales, pour obtenir une meilleure valorisation des ressources lumière, eau et nutriments grâce à la synergie arbres/cultures,
- En association avec la production fourragère et le pâturage pour améliorer le bien être animal et la production fourragère.

La plantation d'arbres isolés, qui constitue des éléments remarquables d'un paysage. Ils peuvent eux aussi apporter de l'ombre aux animaux. Leur présence contribue à diversifier les niches écologiques offertes aux animaux et à la flore, en servant de perchoirs pour de nombreux oiseaux, notamment les rapaces qui contribuent à réguler les populations de campagnols.

Ambiance paysagère de marais

Ce paysage de marais est remarquable par sa mosaïque de milieux juxtaposés, imprégnés de différentes ambiances avec ses plans d'eau, ses prés et ses forêts humides, ses roselières et ses tourbières.

Sur le territoire du SCoT, le marais de Saône est un paysage emblématique. Formé sur une dépression fermée sans raccord avec le réseau hydrographique de surface. Toutes les eaux de surface convergent le Creux-sous-Roche qui en constitue l'exutoire, en relation avec le réseau karstique, qui alimente la résurgence d'Arcier. Le niveau pluviométrique régule la présence d'eau dans le marais. Ce fonctionnement entraîne la présence d'une végétation typique des marais, adaptée aux variations de hauteur d'eau, telle que les saules, les aulnes et les bouleaux.



L'évolution possible des paysages de marais

Les déficits hydriques pourraient provoquer des altérations de ces milieux, avec des risques de dégradation, d'assèchement voire de disparition de certaines zones humides.

La modification du climat aura probablement des répercussions sur la répartition et l'abondance des espèces. Les populations autochtones fragilisées par les changements climatiques déclineront au profit d'organismes (autochtones ou allochtones) adaptés aux nouvelles conditions. Les actions d'adaptation vont probablement les perceptions du milieu comme les réouvertures paysagères permettent la limitation du développement d'arbres qui assèchent le marais, ou le rétablissement de continuité écologique amenant à des solutions fondées sur la nature comme la création d'un réseau de mares.

Ambiance paysagère de pelouses sèches

Les pelouses sèches permettent une rupture avec les milieux boisés des Monts-de-Gy et les collines de Besançon. La plupart sont issues de la déforestation et la mise en place de pâturages extensifs qui assurent leur entretien.

Avec l'abandon du pastoralisme, ces pelouses, peu productives, ont été peu à peu délaissées, et tendent alors naturellement à se reboiser ou sont souvent grignotées par les surfaces agricoles et l'urbanisation.



Les pelouses sèches apparaissent sur des sols calcaires, peu épais, généralement pauvres en substances nutritives, exposés à des conditions de sécheresse et de chaleur difficiles

L'évolution possible des paysages de pelouses sèches

Les pelouses sèches sont peu vulnérables au changement climatique. Ce sont déjà des espaces atypiques, dont le maintien relève davantage de l'activité pastorale qui s'y exerce et du reboisement naturel.

Ambiance paysagère des cours d'eau

Les cours d'eau sont une composante paysagère importante du territoire du SCoT avec ses deux principales vallées, le Doubs et l'Ognon.

L'Ognon se distingue par un chevelu dense de petits cours d'eau, dont la sécheresse va fortement impacter les débits et les paysages. Ce manque d'eau va redessiner les paysages, avec des débits beaucoup plus faibles



L'évolution possible des paysages de cours d'eau

La probabilité d'assèchement et de rivière devenant intermittente en été risque d'augmenter fortement, avec une baisse significative des écoulements de surfaces, plus fréquentes et plus sévères.

